CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES : DE L'AMONT À L'AVAL, ADAPTONS NOS TERRITOIRES



Journée de sensibilisation à destination des élus du territoire

Lézardrieux, le 19 novembre 2026

Accord de territoire Jaudy-Guindy-Bizien, Trieux-Leff et Côtiers

ACCORD DE TERRITOIRE – AGISSONS POUR L'EAU 2025 - 2030

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

LEFFARMOR communauté

SAGE ARGOAT TRÉGOR GOËLO

agence de l'eau Loire-Bretagne – Établissement public de l'État – agence.eau-loire-bretagne.fr

Région BRETAGNE

Côtes d'Armor le Département

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES :
DE L'AMONT À L'AVAL, ADAPTONS NOS TERRITOIRES

INTRODUCTION

- Accueil par **M. Yves JEZEQUEL, maire de Lézardrieux**
- Propos introductifs :

  M. Jean-Pierre GIUNTINI, Président de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

  Mme Florence LE SAINT, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement à Leff Armor Communauté

  M. Michel DUMAIL, Vice-Président en charge des eaux pluviales, SPANC, prévention des risques et mer-littoral à Guingamp-Paimpol Agglomération

  M. Éric LE CREURER, Vice-Président en charge du développement des agricultures et de l'économie maritime à Lannion-Trégor Communauté

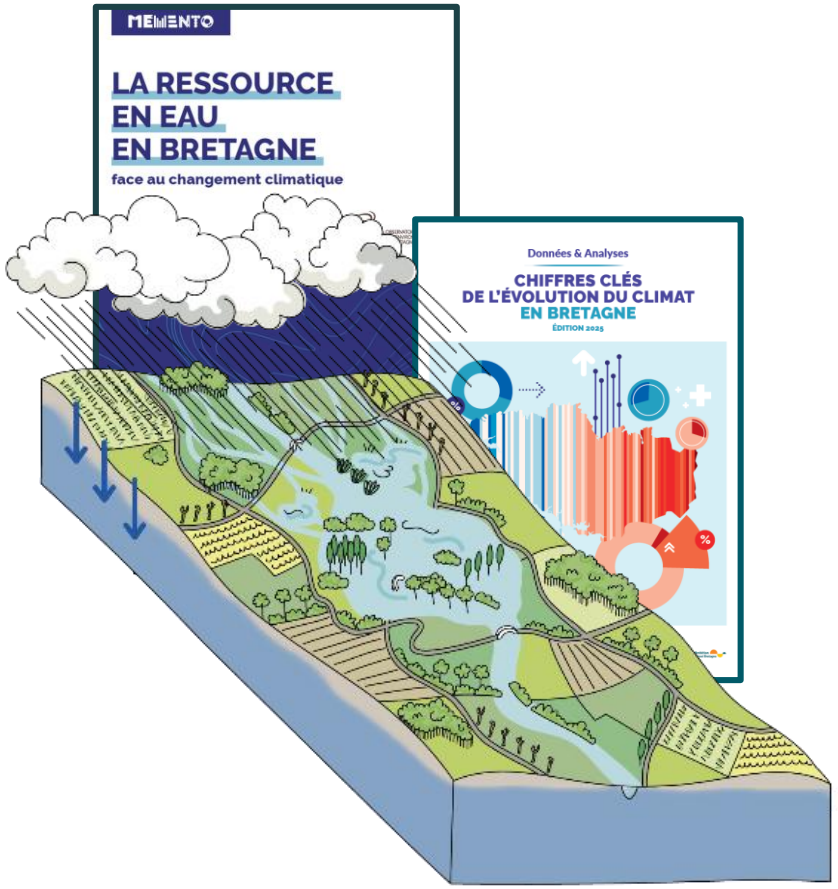
CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES :
DE L'AMONT À L'AVAL, ADAPTONS NOS TERRITOIRES

1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE ET IMPACTS SUR LE CYCLE DE L'EAU ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Pierre d'Arrentières, Observatoire de l'Environnement en Bretagne

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

COFINANCÉ PAR UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Bretagne



LE SAGE ATG SOUS +4°C

IMPACTS SUR LE CYCLE DE L'EAU ET LE RUISSELLEMENT

Observatoire de l'environnement en Bretagne
Pierre d'Arrentières
19 novembre 2026

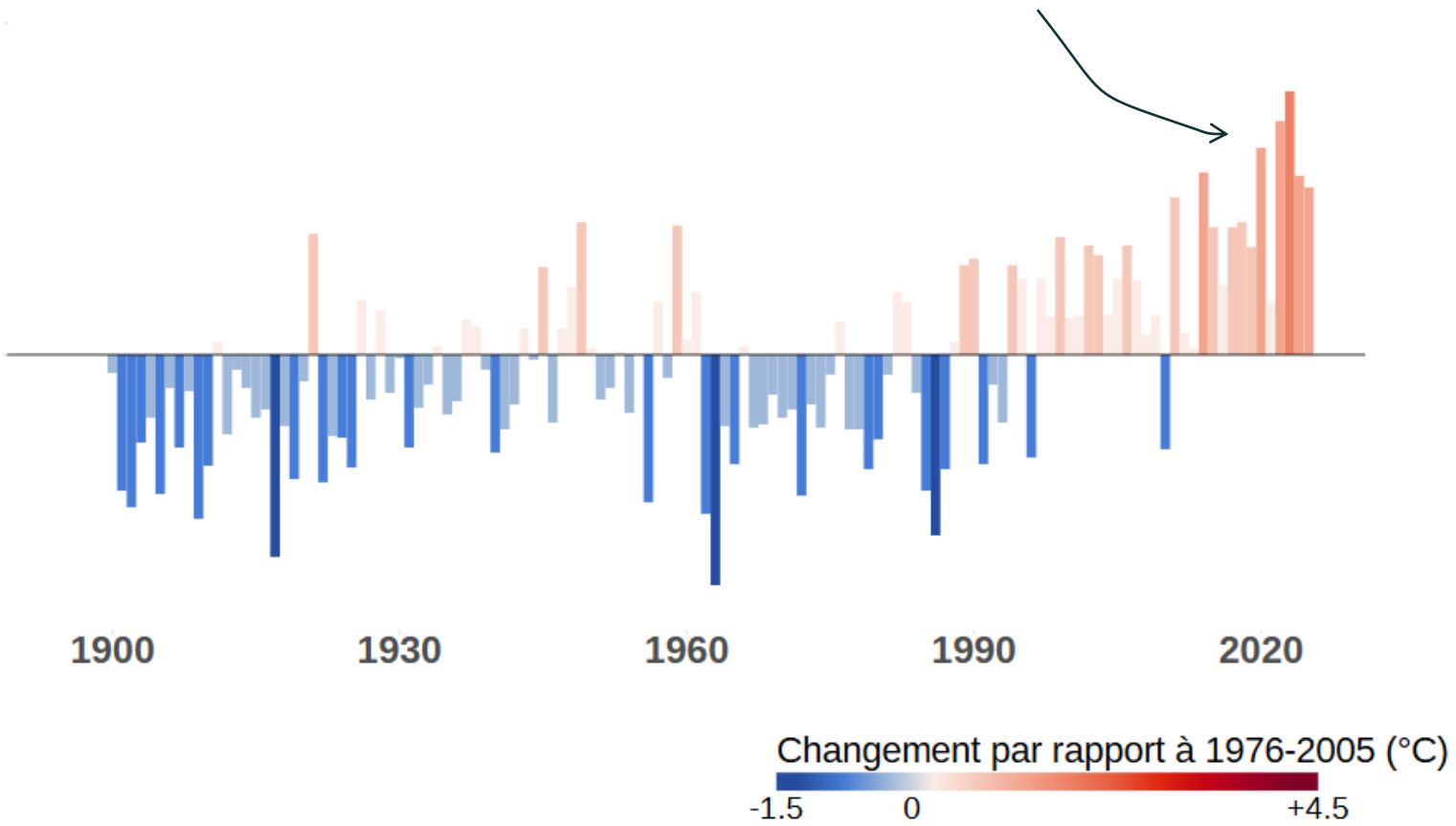
Sources : observatoire de l'environnement en Bretagne (Météo-France, Explore2)

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Température moyenne journalière sur l'année

Argoat-Trégor-Goëlo

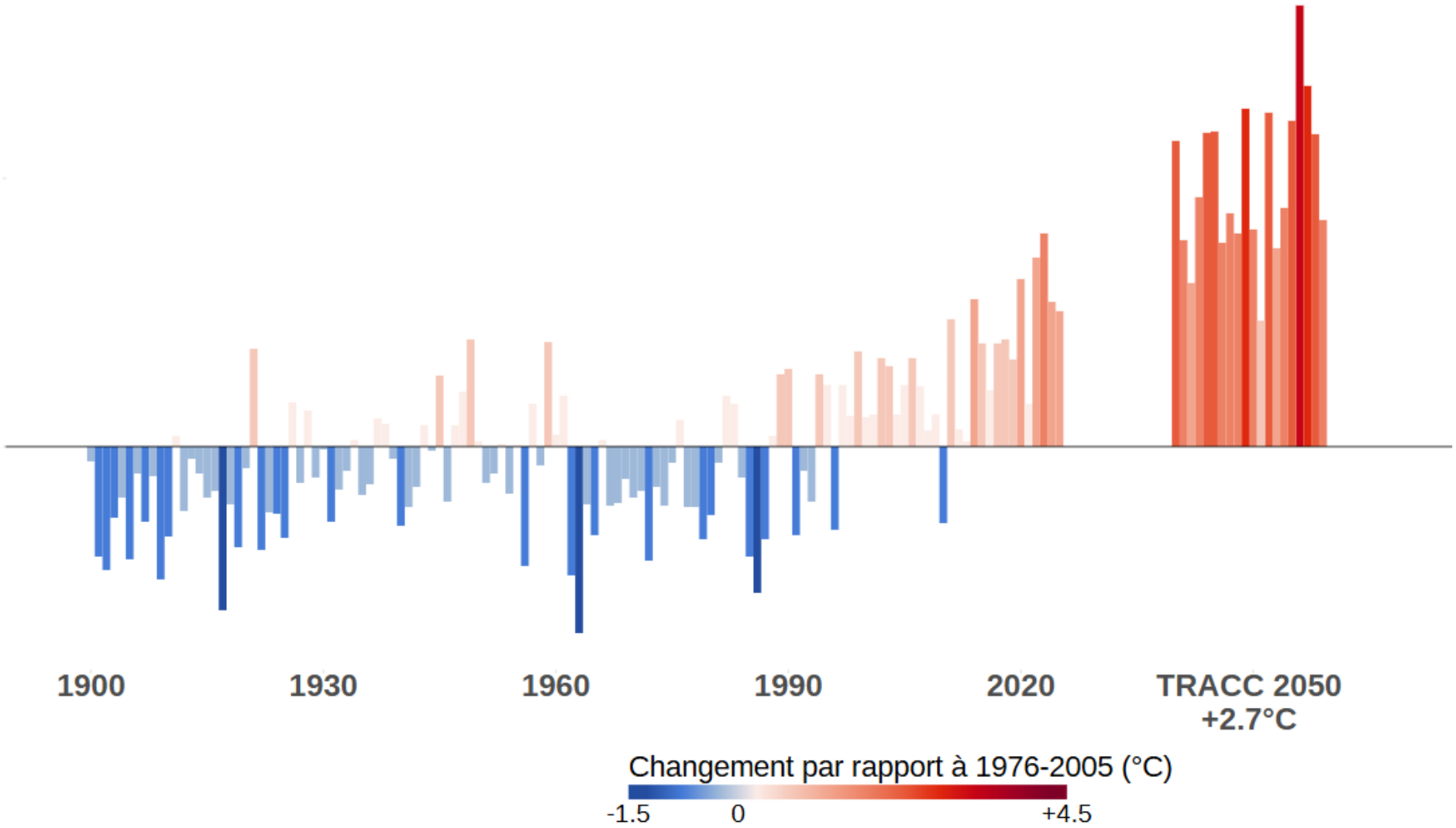
Le climat a déjà changé



OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Température moyenne journalière sur l'année

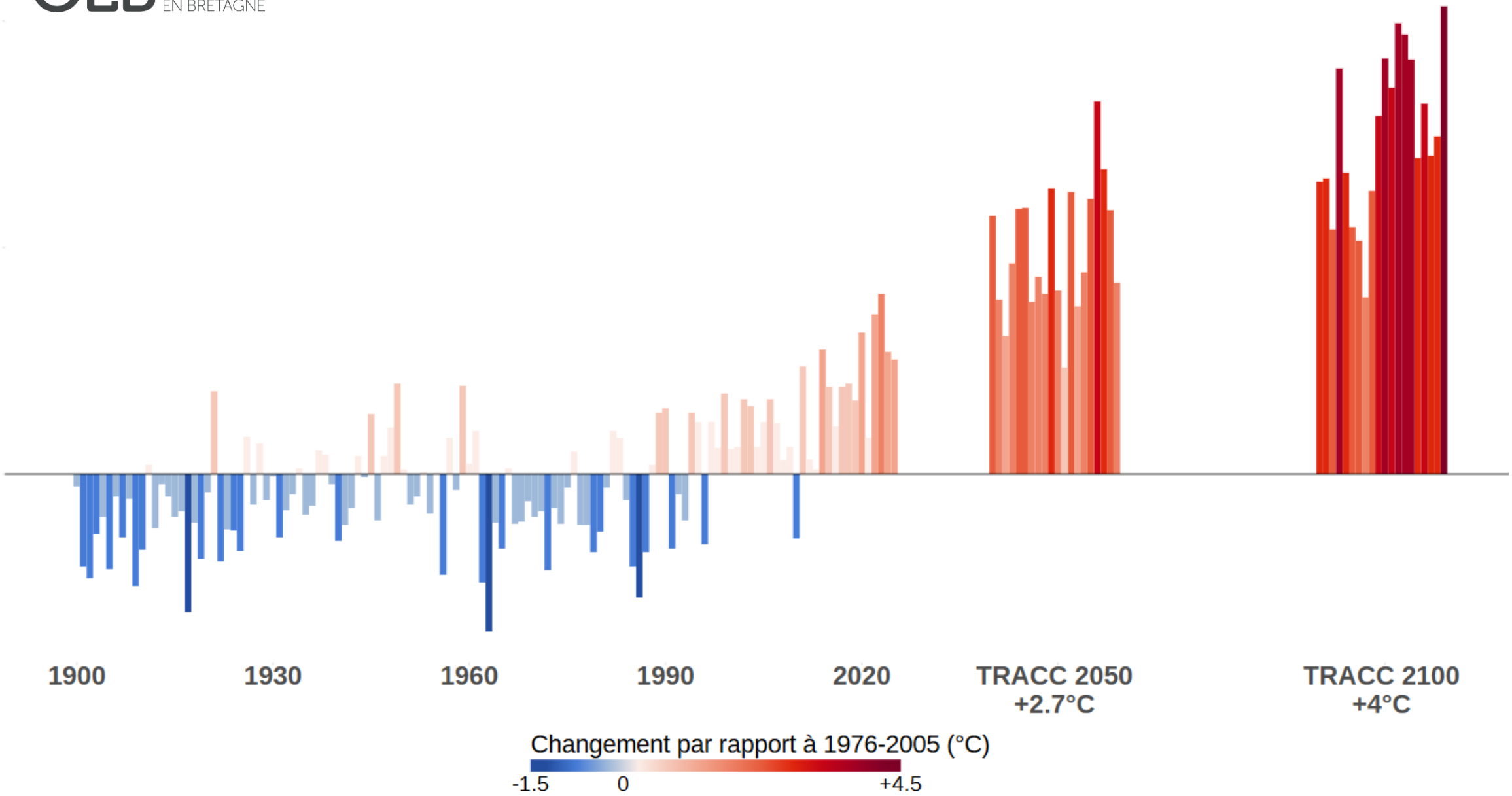
Argoat-Trégor-Goëlo



OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Température moyenne journalière sur l'année

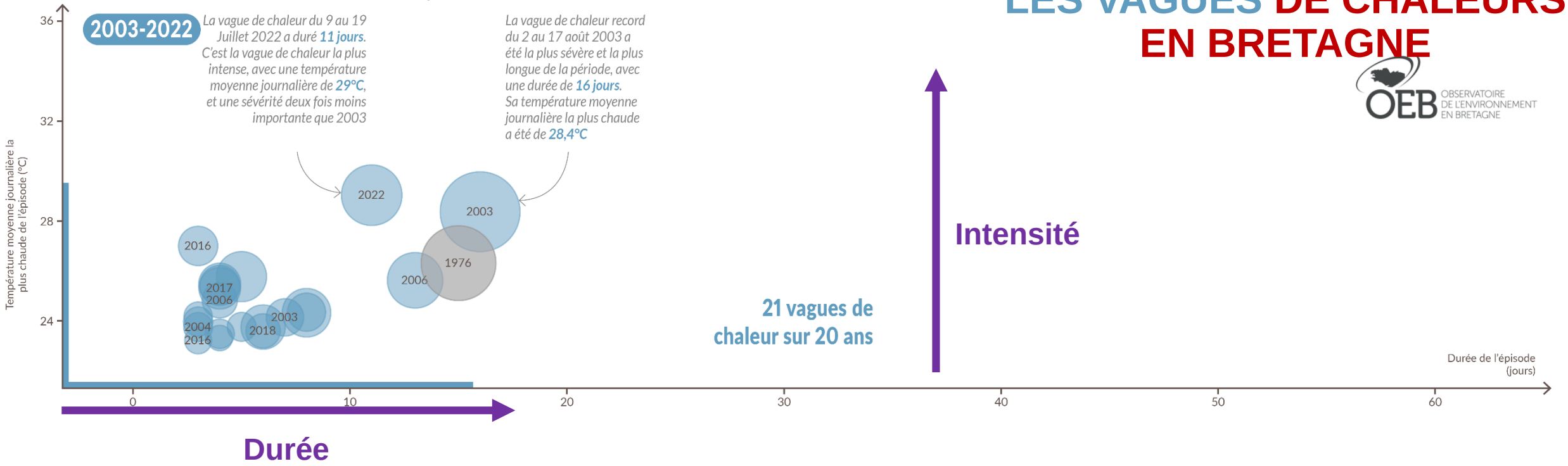
Argoat-Trégor-Goëlo



LES VAGUES DE CHALEURS EN BRETAGNE

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

9-19 juillet 2022 : 11 jours

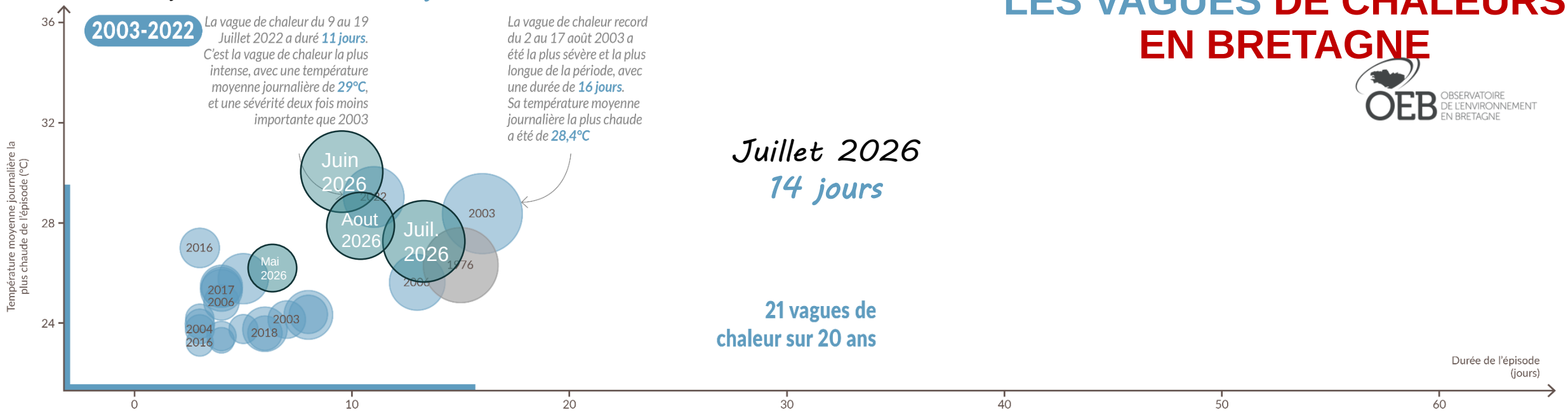


Source : observatoire de l'environnement en Bretagne
(Météo-France, Explore2)

LES VAGUES DE CHALEURS EN BRETAGNE

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

9-19 juillet 2022 : 11 jours



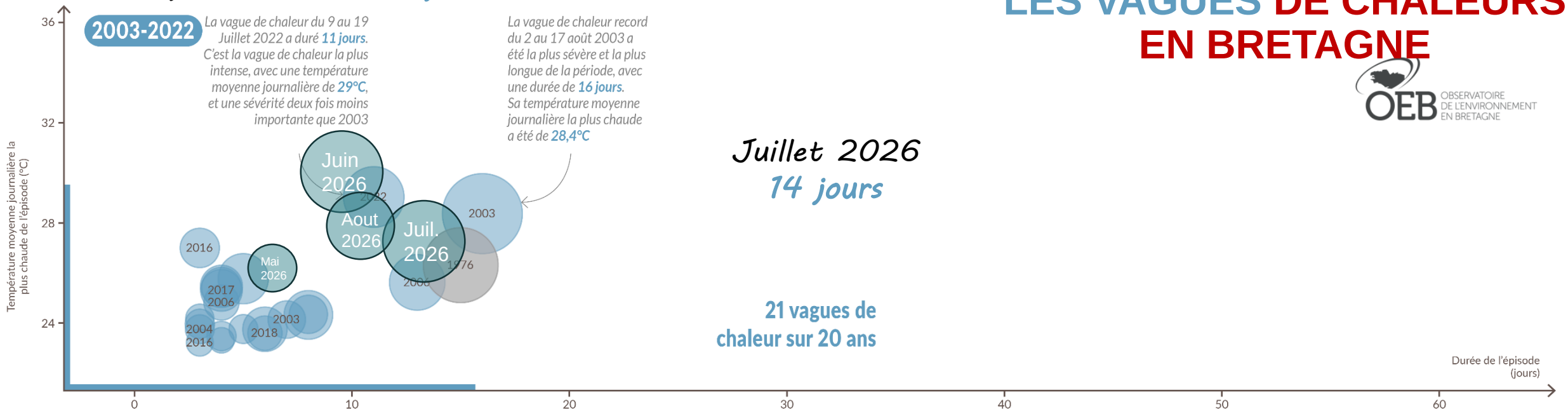
Juillet 2026
14 jours

21 vagues de chaleur sur 20 ans

LES VAGUES DE CHALEURS EN BRETAGNE

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

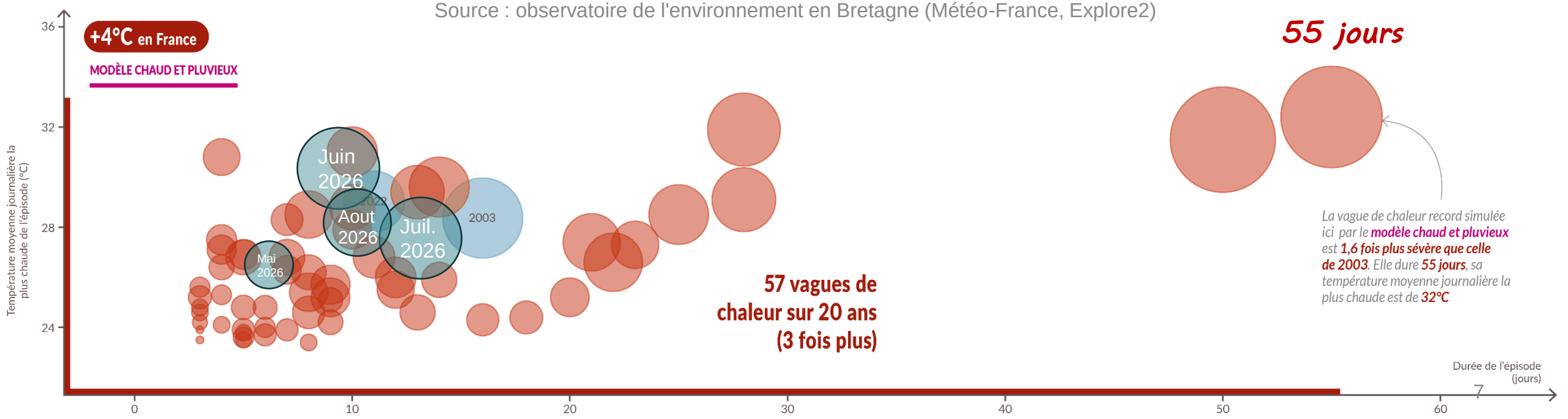
9-19 juillet 2022 : 11 jours



Juillet 2026
14 jours

21 vagues de chaleur sur 20 ans

Source : observatoire de l'environnement en Bretagne (Météo-France, Explore2)

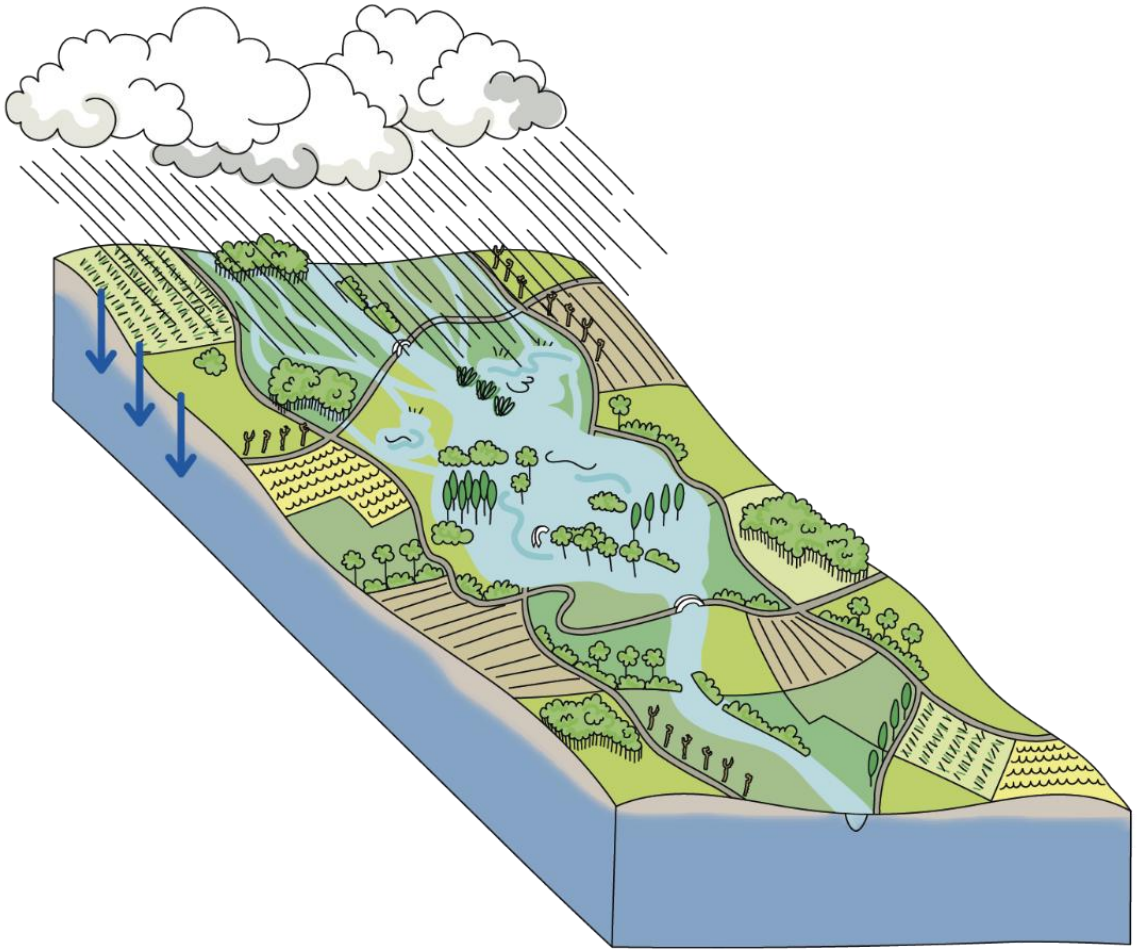


55 jours

La vague de chaleur record simulée ici par le modèle chaud et pluvieux est 1,6 fois plus sévère que celle de 2003. Elle dure 55 jours, sa température moyenne journalière la plus chaude est de 32°C

57 vagues de chaleur sur 20 ans (3 fois plus)

QUELS IMPACTS DU CLIMAT FUTUR SUR LE CYCLE DE L'EAU DU SAGE ?



Hydrologie « désinfluencée »

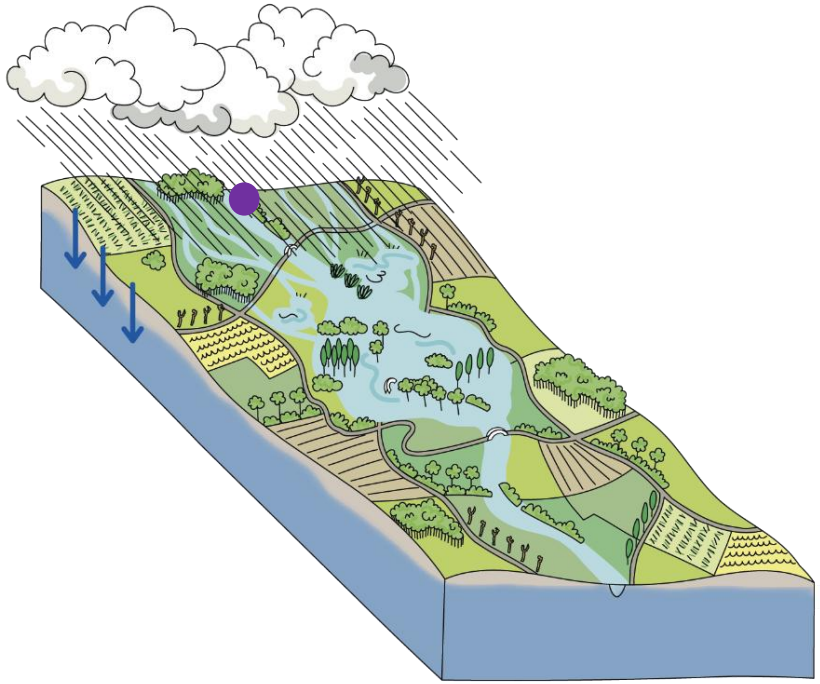
EXPLORE2
Des futurs de l'eau

LES PLUIES HIVERNALES

	+2,7°C France	+4°C France
Pluies hivernales	+15% Fort accord	+10% Fort accord

/!\ + d'incertitude à long terme

/!\ variabilité de la météo : même dans le cas le plus optimiste la Bretagne continue de connaître des hivers secs



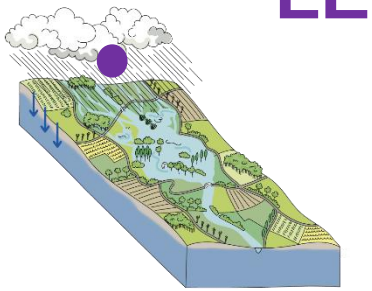
Moyennes et extrêmes

Ici il s'agit du changement moyen : « il sera normal d'avoir en moyenne +15% / an »

Mais les années extrêmes iront au-delà de ces moyennes

LES PLUIES HIVERNALES

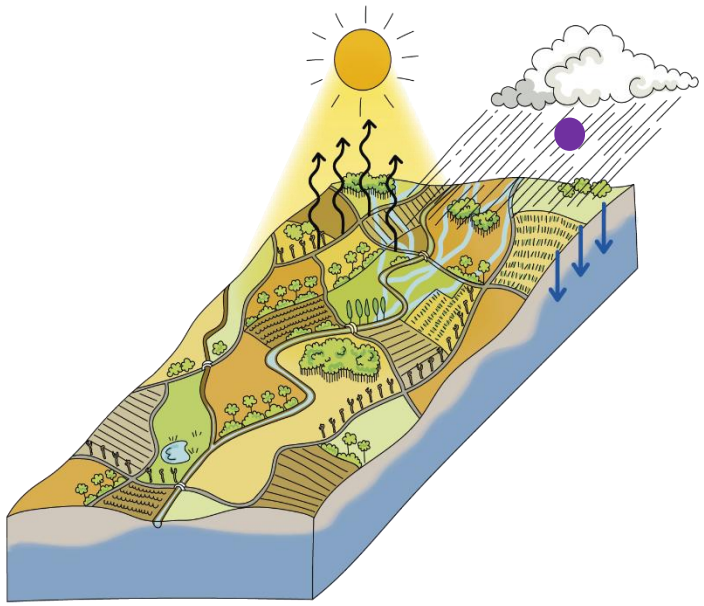
OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE



/!\ variabilité de la météo : même dans le cas le plus optimiste la Bretagne continue de connaître des hivers secs

BAISSE CERTAINE DES PLUIES ESTIVALES

+2,7°C France	+4°C France
-11% Fort accord	-26% Fort accord



DES SÉCHERESSES DES SOLS PLUS LONGUES

+2,7°C France	+4°C France
+ 25 jours Fort accord	+ 40 jours Fort accord

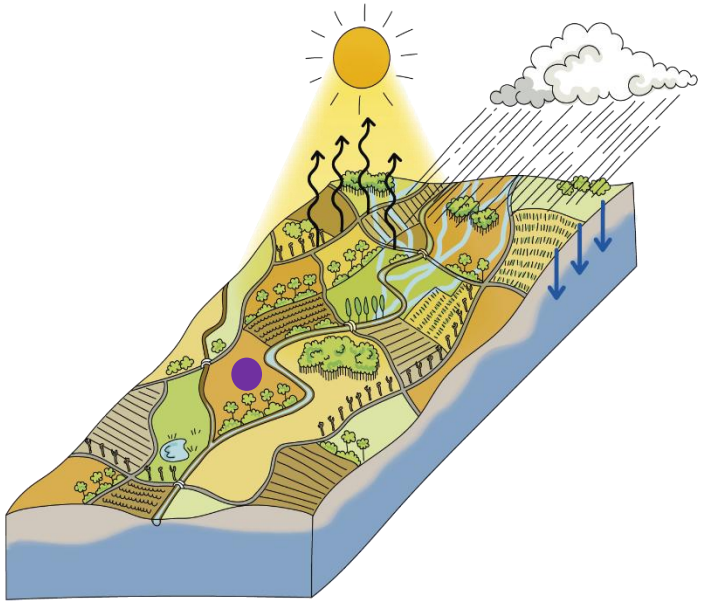
→soit 66 jours

→soit 80 jours

Il y avait 36 jours par en en moyenne avec forte sécheresse des sols dans les années 90, maintenant c'est 52 jours.

ET PLUS INTENSES

+2,7°C France	+4°C France
1,5 fois plus intense	2 fois plus intense



Source : observatoire de l'environnement en Bretagne (Météo-France, Explore2)

DES SÉCHERESSES DES SOLS PLUS LONGUES

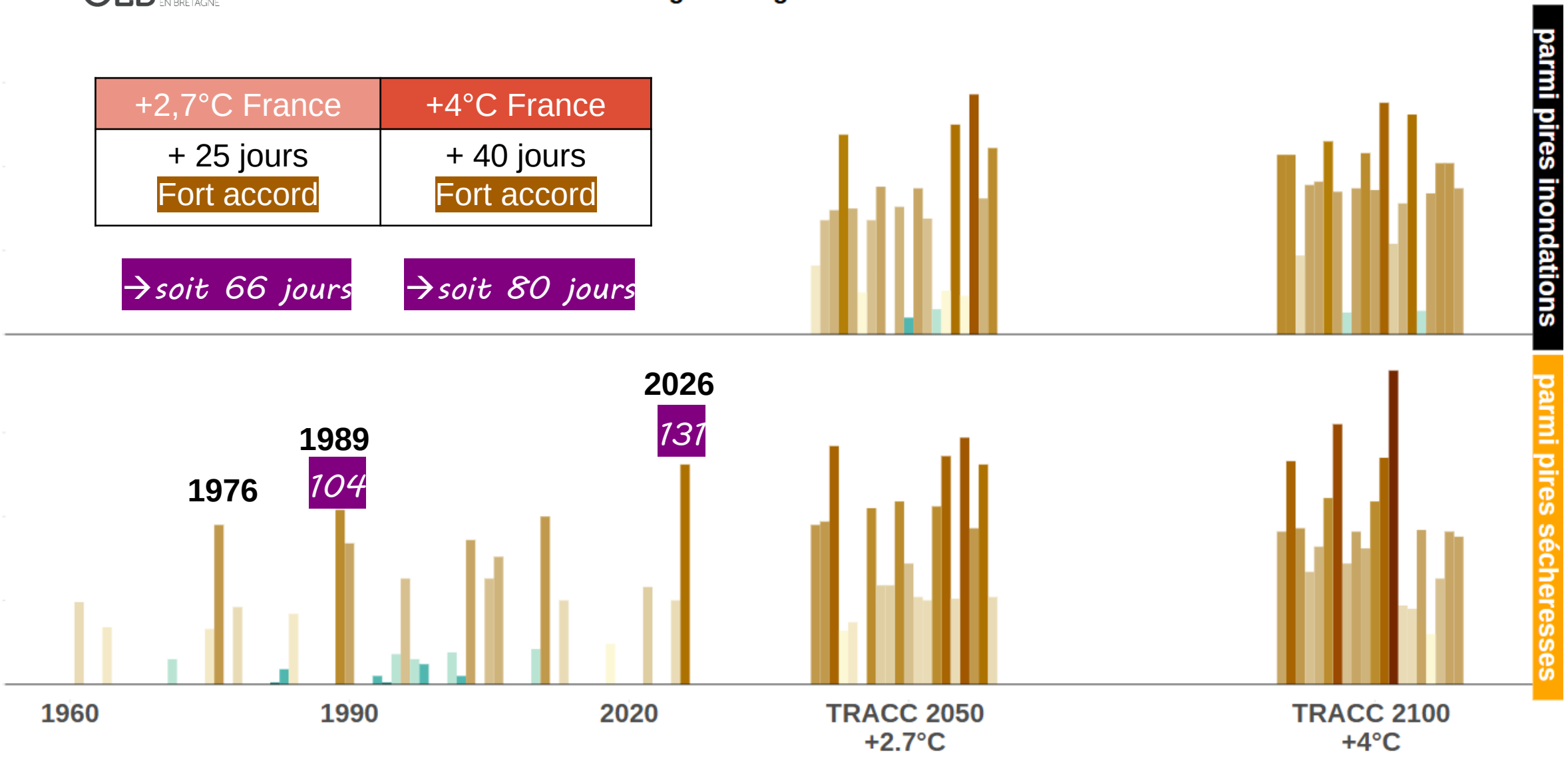
OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Argoat-Trégor-Goëlo

+2,7°C France	+4°C France
+ 25 jours Fort accord	+ 40 jours Fort accord

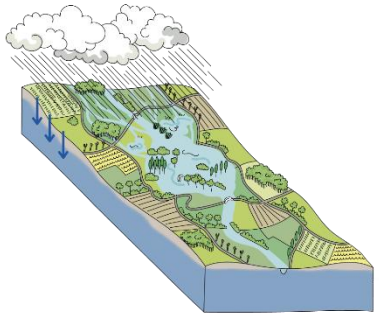
→soit 66 jours

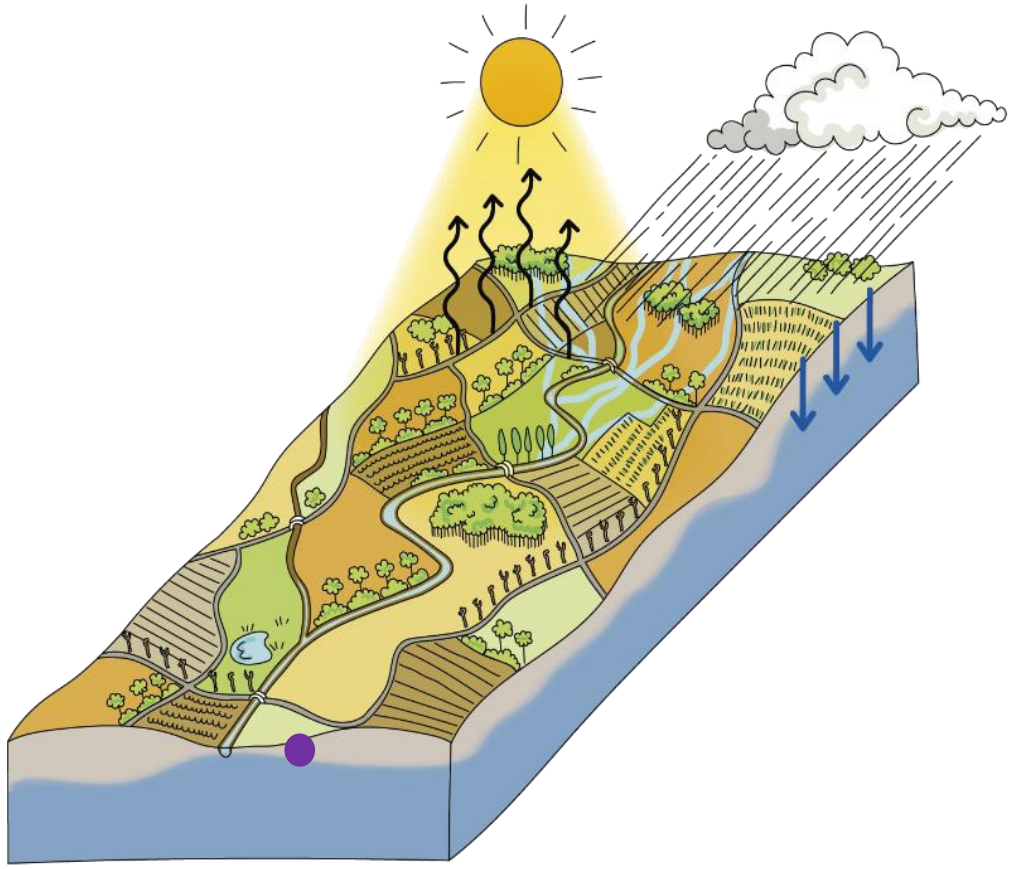
→soit 80 jours



FORTE BAISSE DES DÉBITS D'ÉTIAGE (VCN10)

	+2,7°C France	+4°C France
Débit d'étiage VCN10	-19% Fort accord	-27% Fort accord
Durée de l'étiage	+ 18 jours Fort accord	+ 28 jours Fort accord



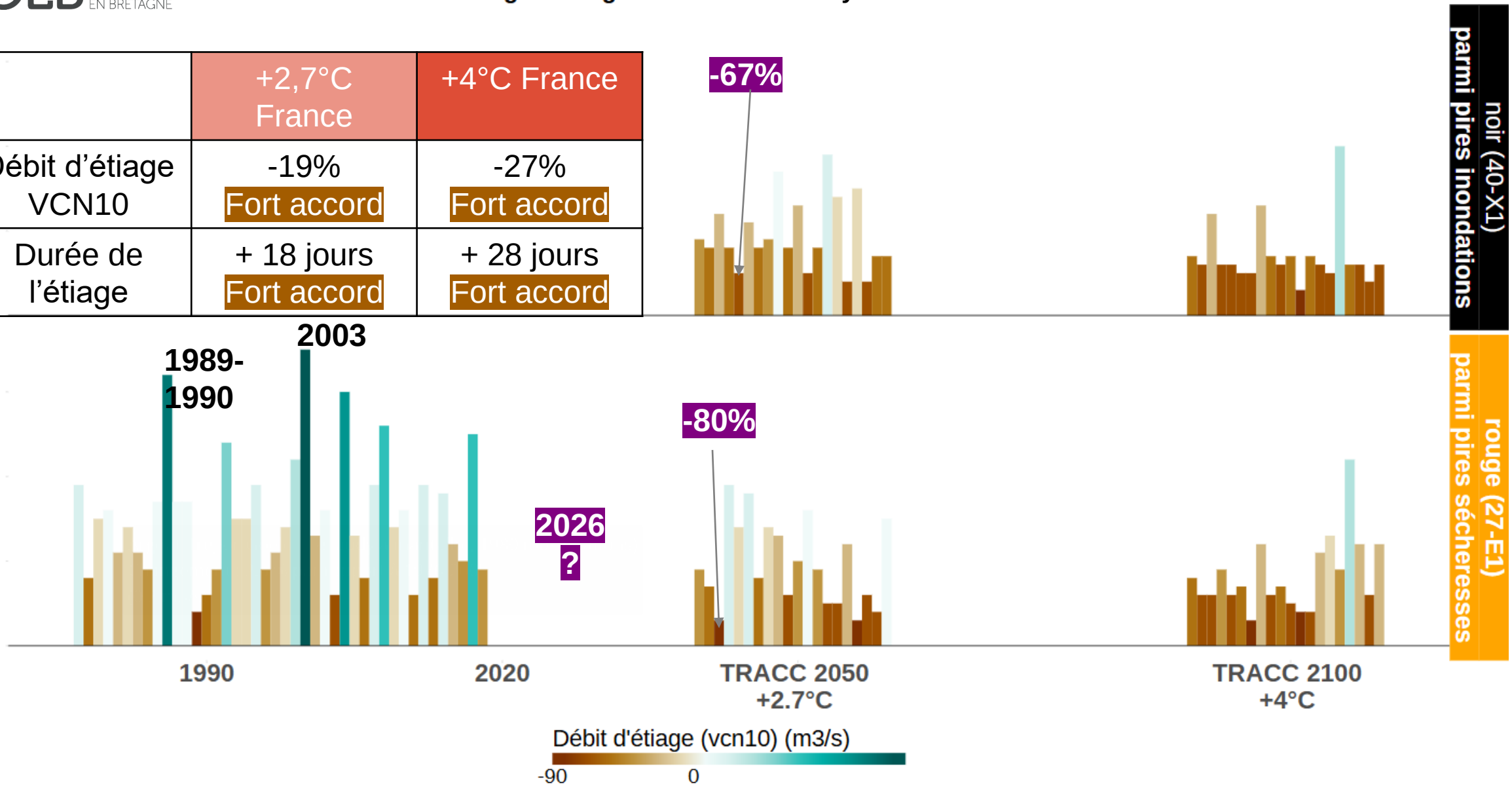


Le débit minimum **hivernal** des cours d'eau sera encore plus faible et baissera de -20% dés +2,7°C (accord moyen)

FORTE BAISSE DES DÉBITS D'ÉTIAGE (VCN10)

Argoat-Trégor-Goëlo - Le Jaudy à Mantallot

	+2,7°C France	+4°C France
Débit d'étiage VCN10	-19% Fort accord	-27% Fort accord
Durée de l'étiage	+ 18 jours Fort accord	+ 28 jours Fort accord

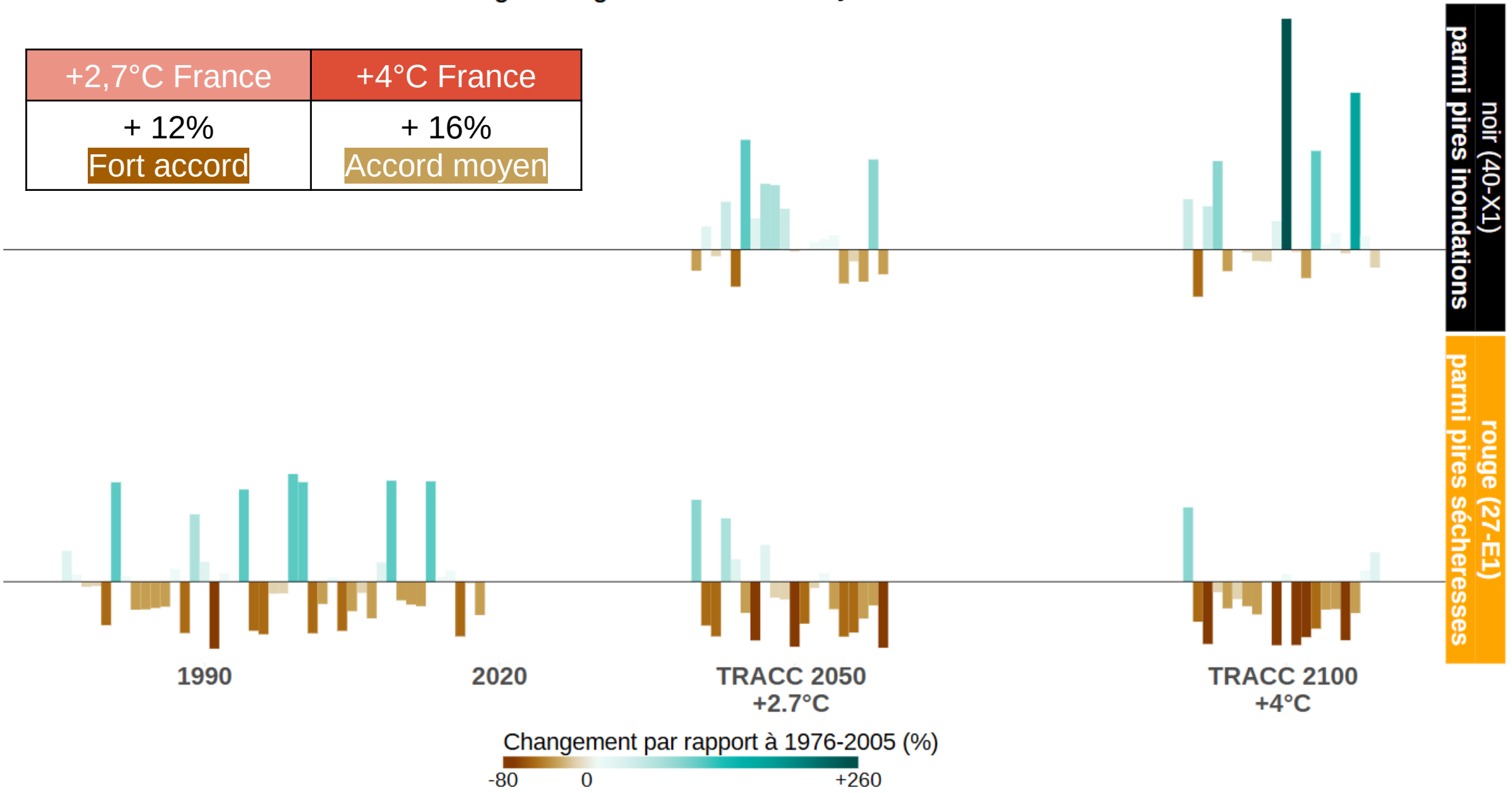


DÉBITS DE CRUE (QJXA)

Débit de crue (maximum du débit journalier) par année hydrologique

Argoat-Trégor-Goëlo - Le Jaudy à Mantallot

+2,7°C France	+4°C France
+ 12% Fort accord	+ 16% Accord moyen



OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

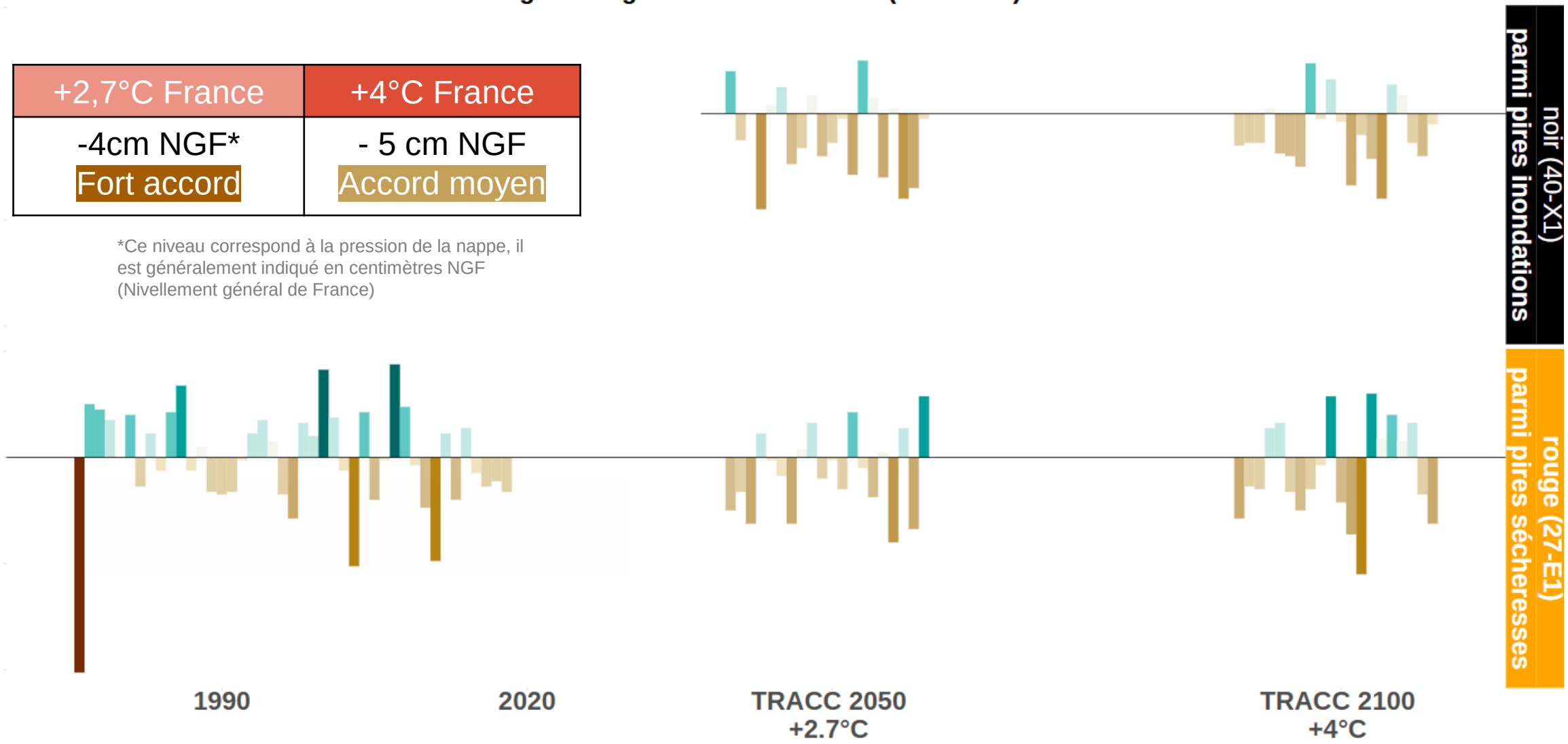
BAISSE CERTAINE DES NIVEAUX DE NAPPES

Niveau moyen de nappe entre avril et septembre (période estivale)

Argoat-Trégor-Goëlo - Goudelin (Le restou)

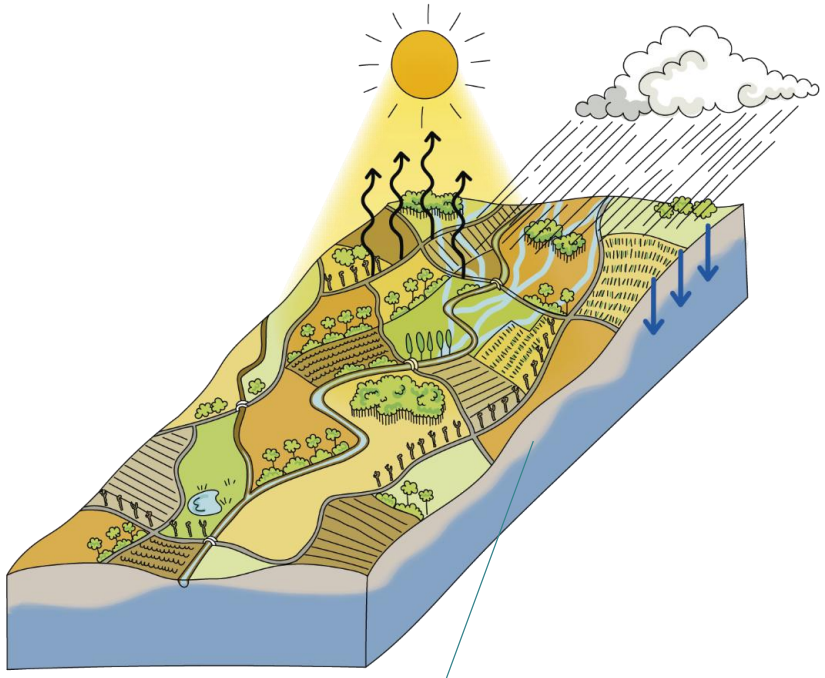
+2,7°C France	+4°C France
-4cm NGF*	- 5 cm NGF
Fort accord	Accord moyen

*Ce niveau correspond à la pression de la nappe, il est généralement indiqué en centimètres NGF (Nivellement général de France)



OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

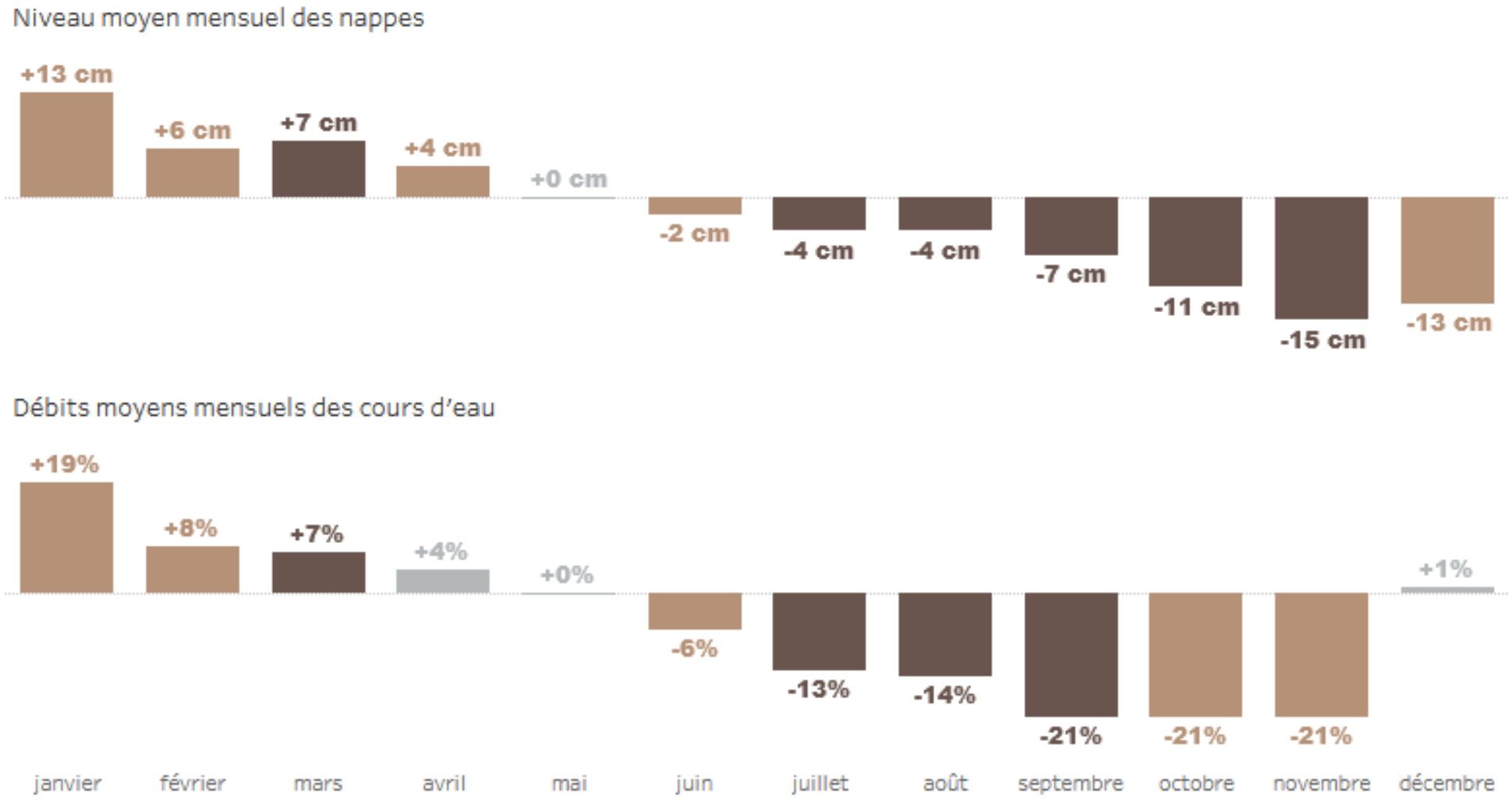
PLUS D'ÉVÉNEMENTS DE SÉCHERESSE DES NAPPES



	+2,7°C France	+4°C France
En été	+32% Accord moyen	+28 % Accord moyen
En hiver	+19% Fort accord	+74 % Fort accord

NIVEAUX D'EAU MENSUELS

2050

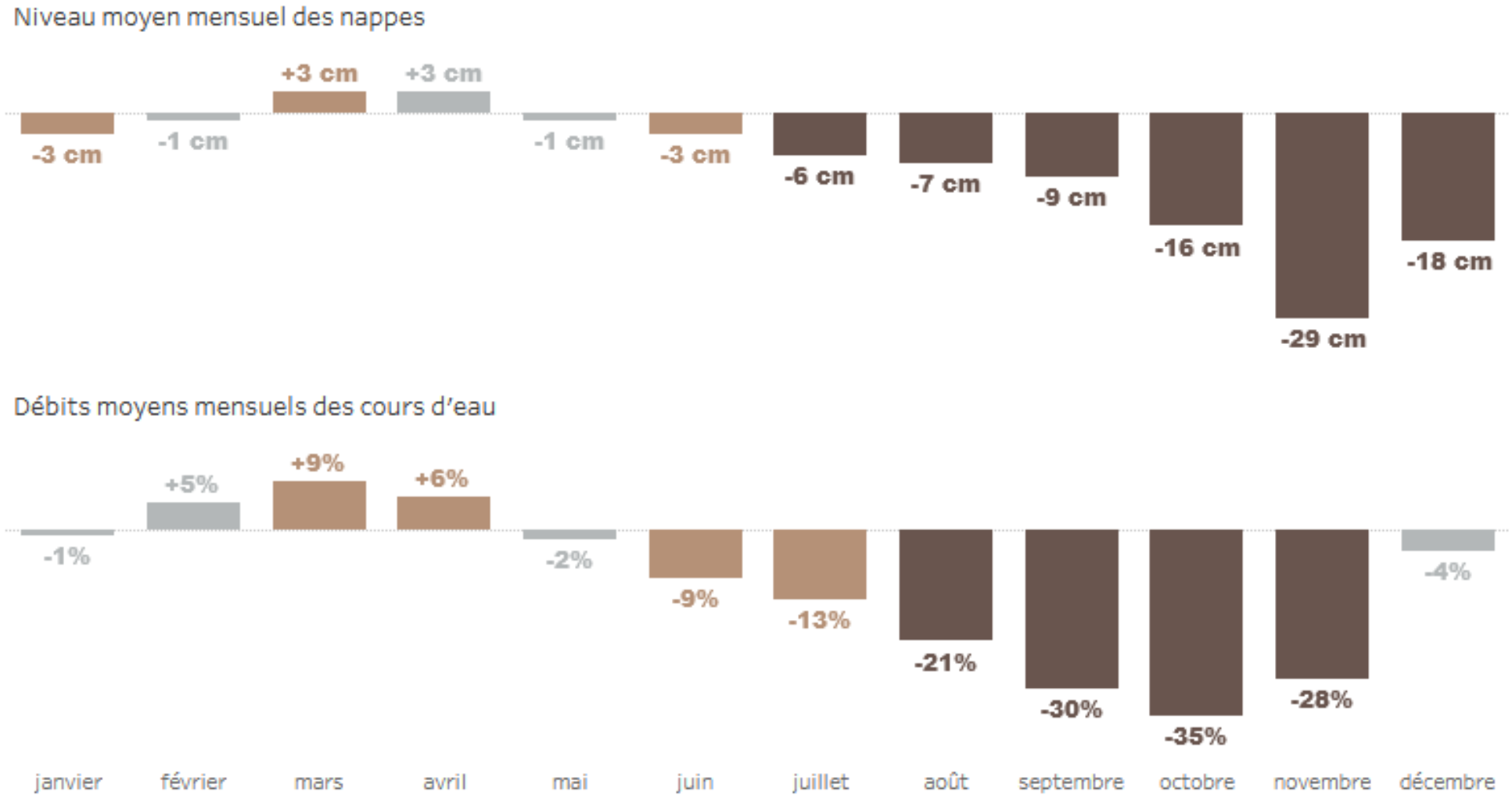


*** Ecarts par rapport à 1976-2005**

Source : observatoire de l'environnement en Bretagne (Météo-France, Explore2)

NIVEAUX D'EAU MENSUELS

2100



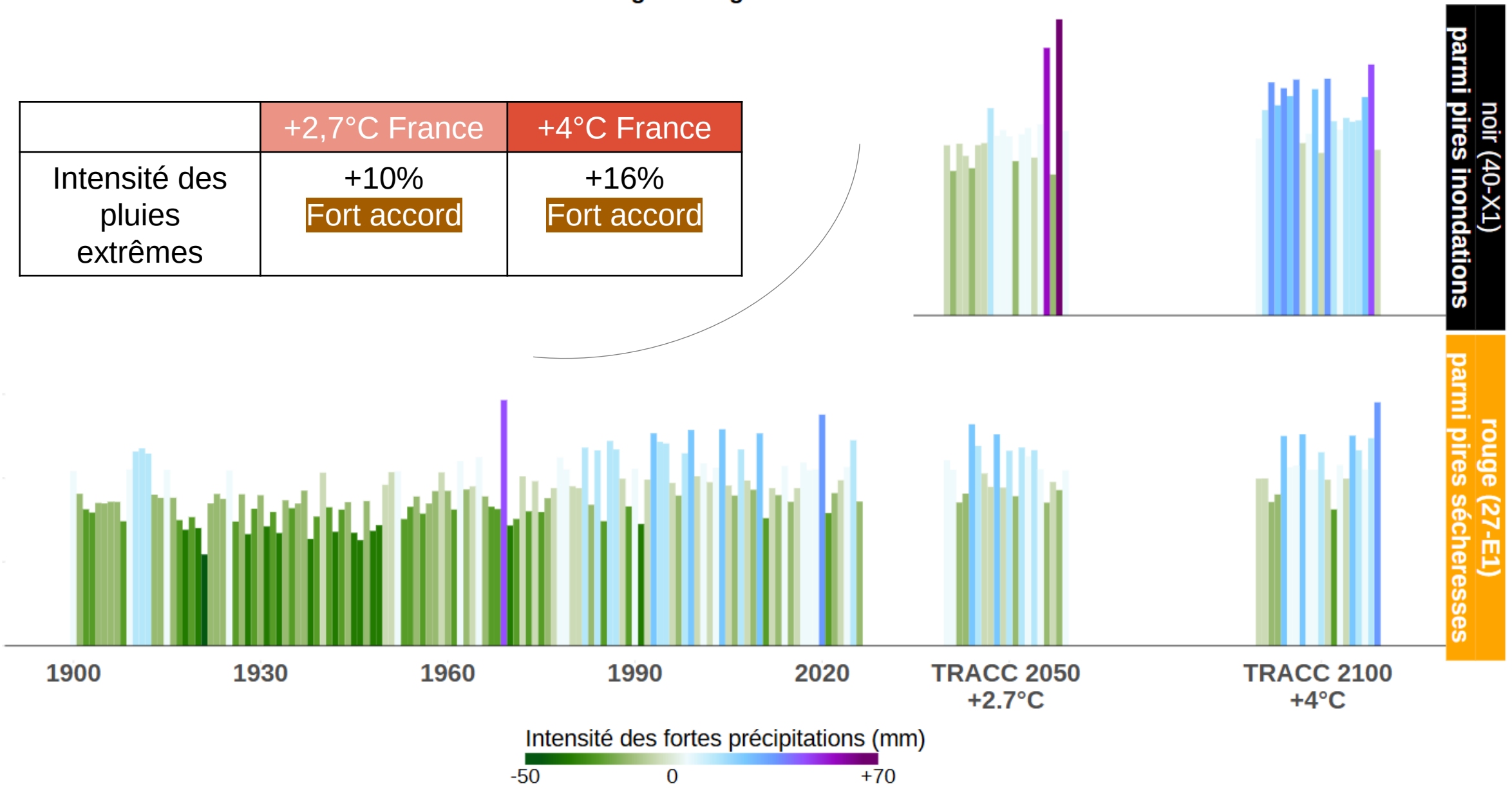
*** Ecarts par rapport à 1976-2005**

Source : observatoire de l'environnement en Bretagne (Météo-France, Explore2)

LES PLUIES EXTRÊMES

Argoat-Trégor-Goëlo

	+2,7°C France	+4°C France
Intensité des pluies extrêmes	+10% Fort accord	+16% Fort accord



LES PLUIES EXTRÊMES

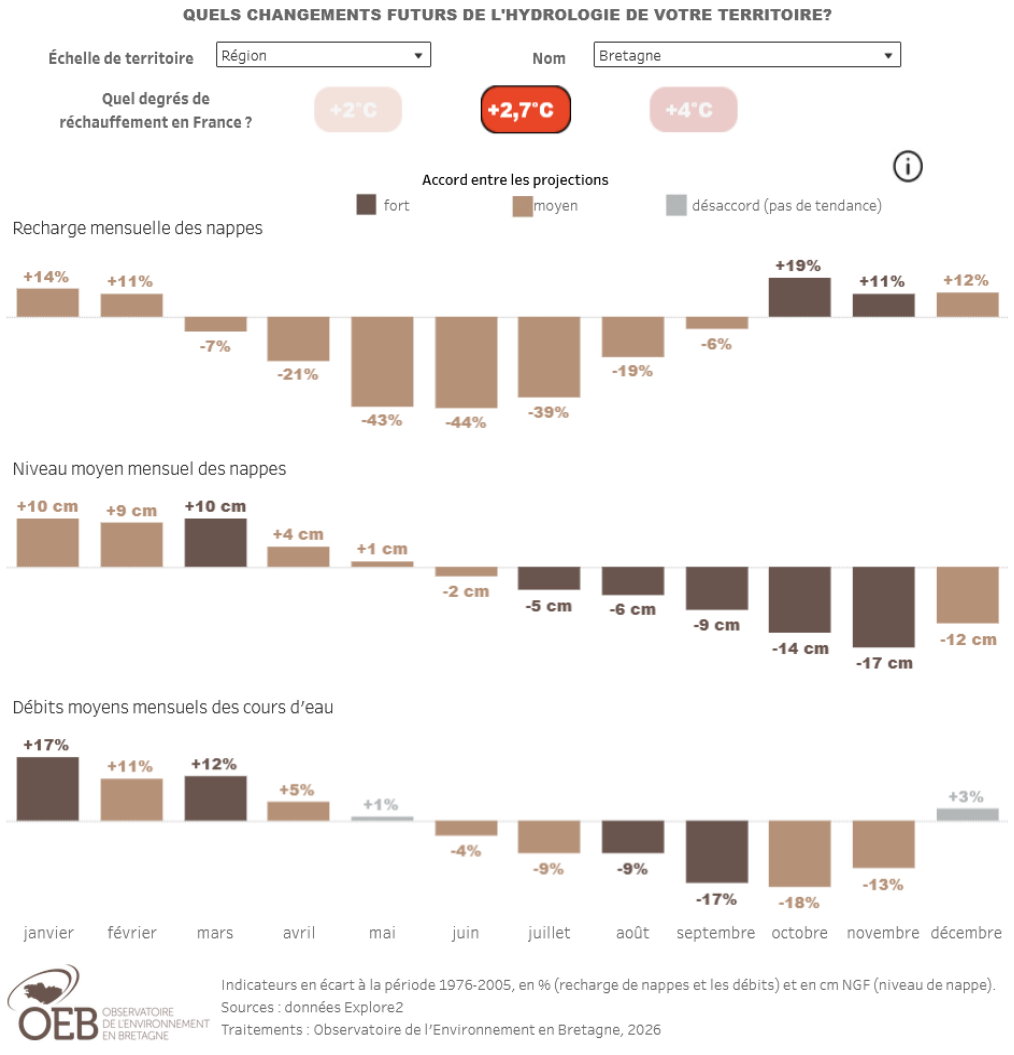
	+2,7°C France	+4°C France
Intensité des pluies extrêmes	+10% Fort accord	+16% Fort accord

Certitude *sur une intensification des pluies extrêmes, mais l'ampleur des changement est variable selon les projections et* ***reste largement sous estimée*** *(les orages sont notamment encore mal pris en compte)*

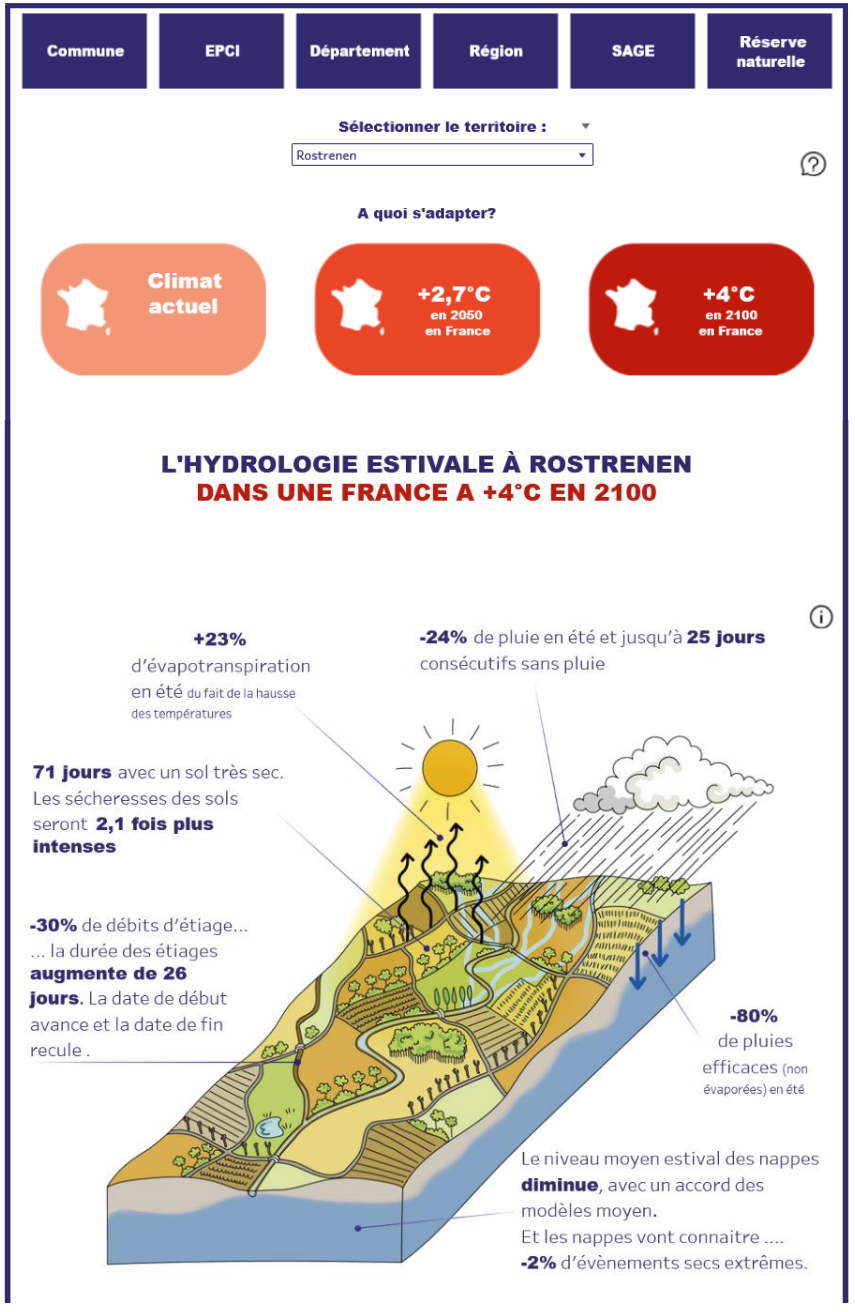
Source : observatoire de l'environnement en Bretagne (Météo-France, Explore2)

ET CHEZ VOUS ? DEUX OUTILS :

Article hydrologie naturelle future



Mon territoire sous +4°C

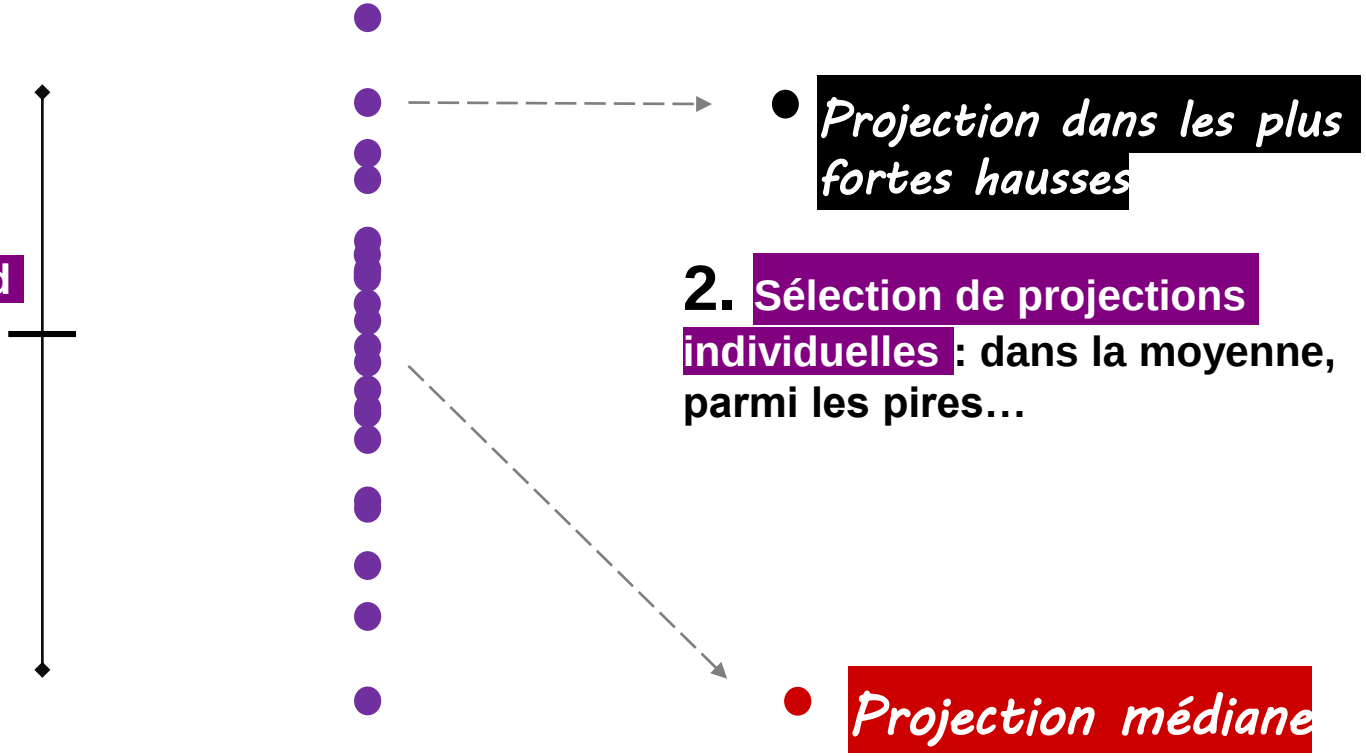


ANNEXES

LES PROJECTIONS FUTURES

De nombreuses projections futures sont disponibles pour un même indicateur (ex température moyenne). Elles permettent d'estimer une partie de l'incertitude future liée aux modélisations.

2 méthode sont utilisées ici :

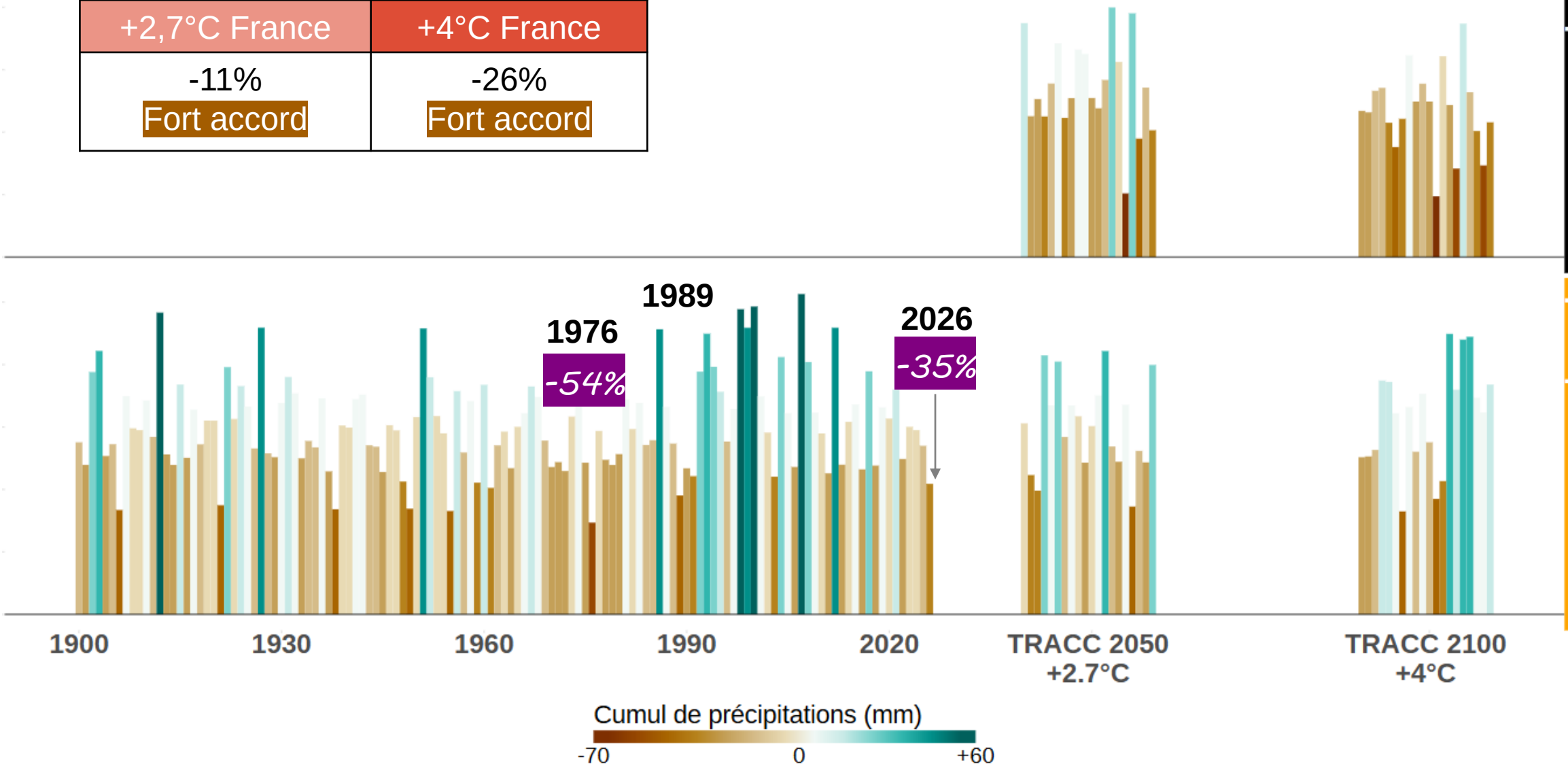


BAISSE CERTAINE DES PLUIES ESTIVALES

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

Argoat-Trégor-Goëlo

+2,7°C France	+4°C France
-11% Fort accord	-26% Fort accord

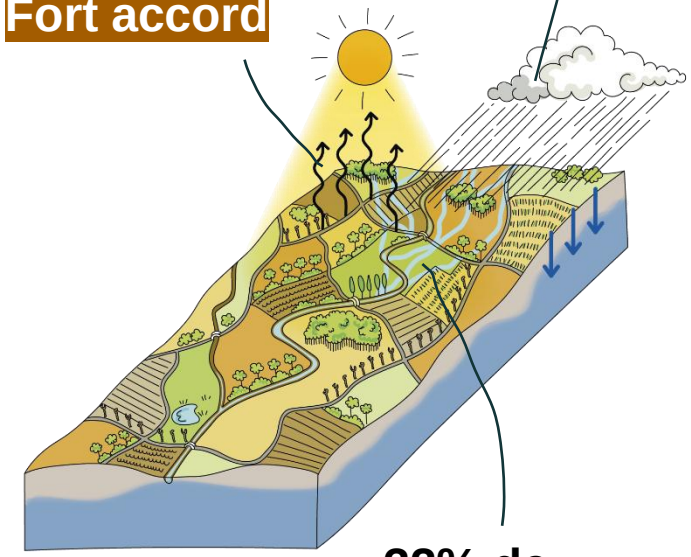


BILAN HYDRIQUE ESTIVAL

2050

-11% de précipitations
Fort accord

+10% d'évaporation
Fort accord

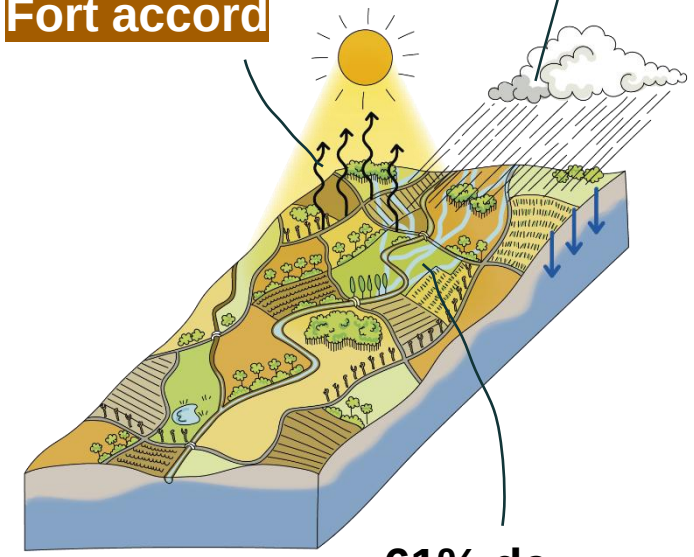


-32% de pluies efficaces
Fort accord

2100

-26% de Précipitations
Fort accord

+18% d'évaporation
Fort accord



-61% de pluies efficaces
Fort accord

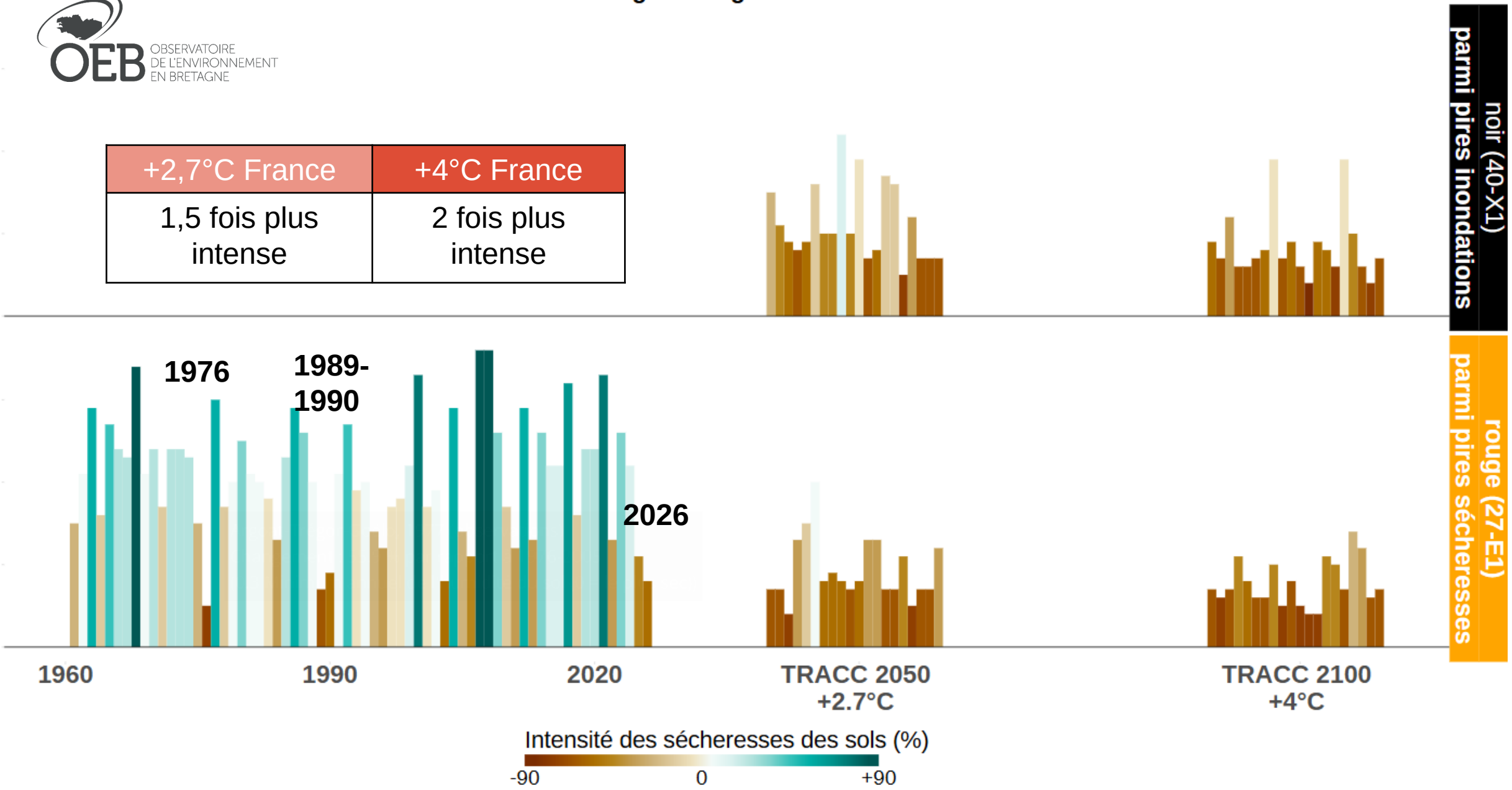
Source : observatoire de l'environnement en Bretagne (Météo-France, Explore2)

DES SÉCHERESSES DES SOLS PLUS INTENSES

Argoat-Trégor-Goëlo

OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE

+2,7°C France	+4°C France
1,5 fois plus intense	2 fois plus intense



2 – GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES URBAINES : RÉDUIRE LE RUISSELLEMENT EN MILIEU URBAIN, AMÉNAGER LES BOURGS POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES

Johann DEBRIL, REDAGIEO Réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales du Grand Ouest

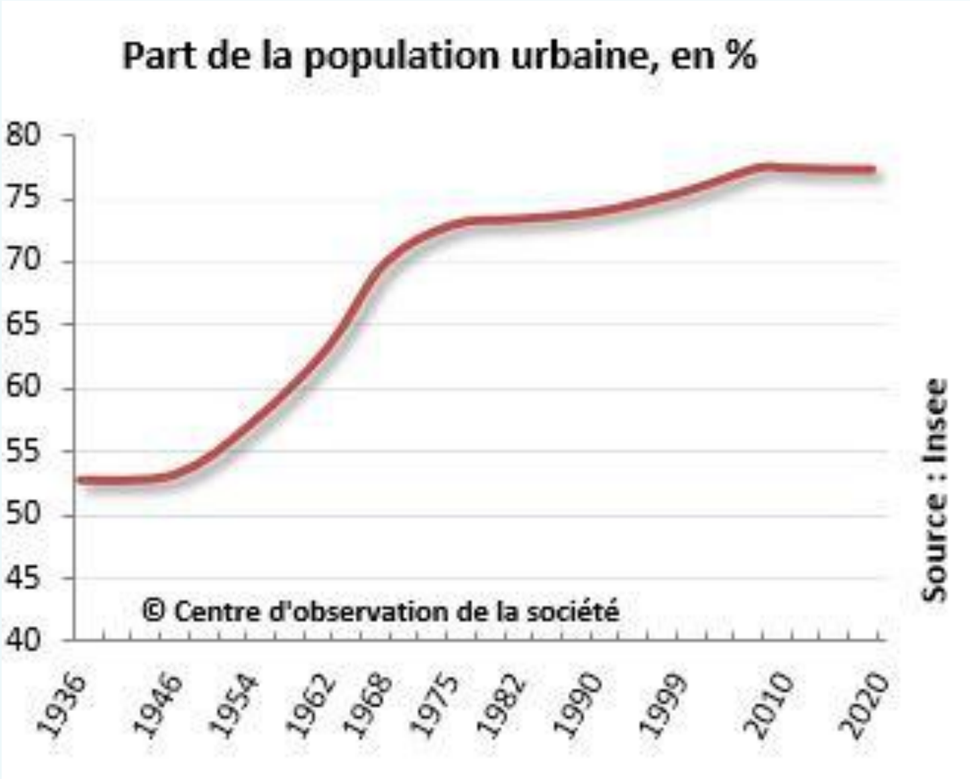
RÉDAGIE

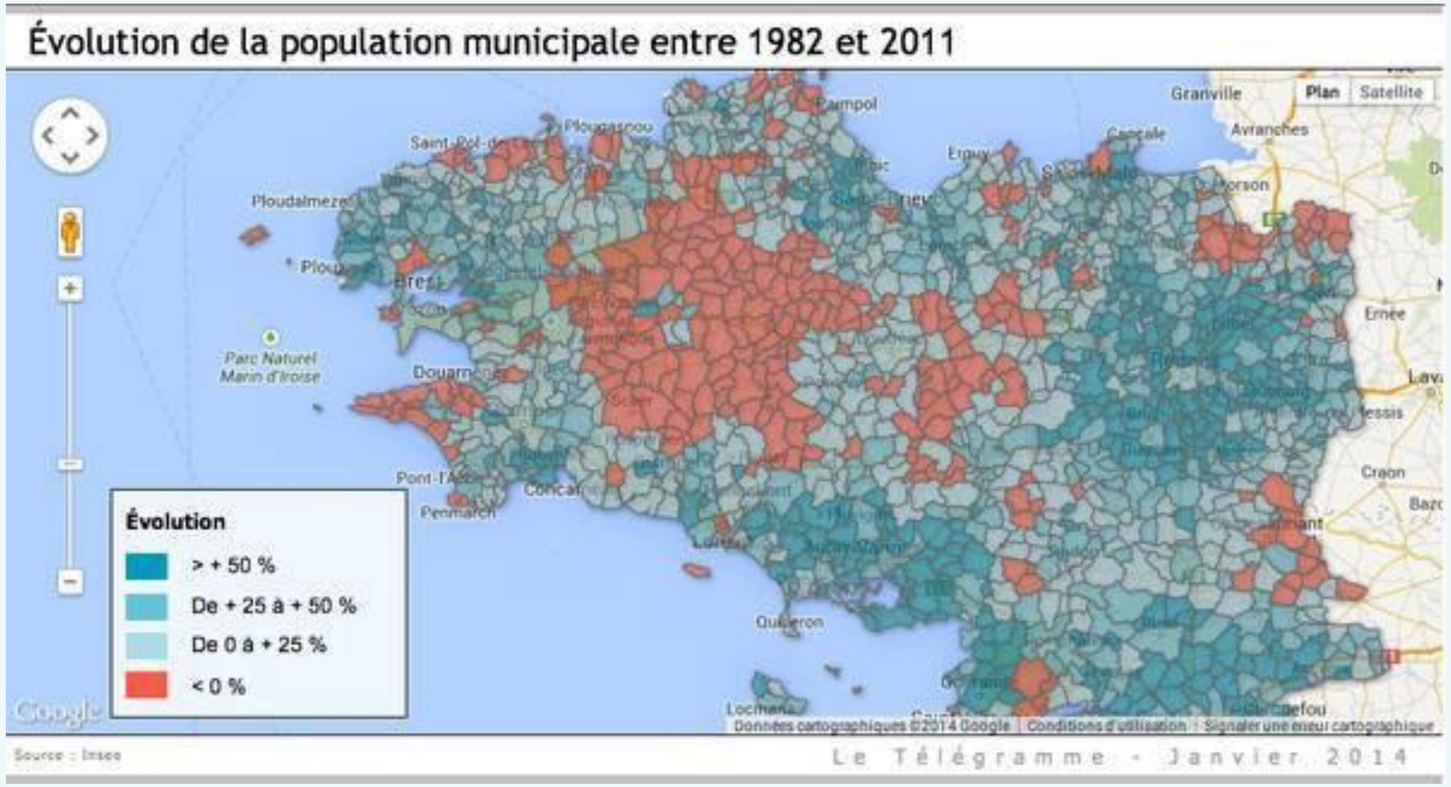
Le réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales du grand Ouest

Journée de sensibilisation - Accord de territoire / SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Lézardrieux - 19 novembre 2026

Développement de l'urbanisation





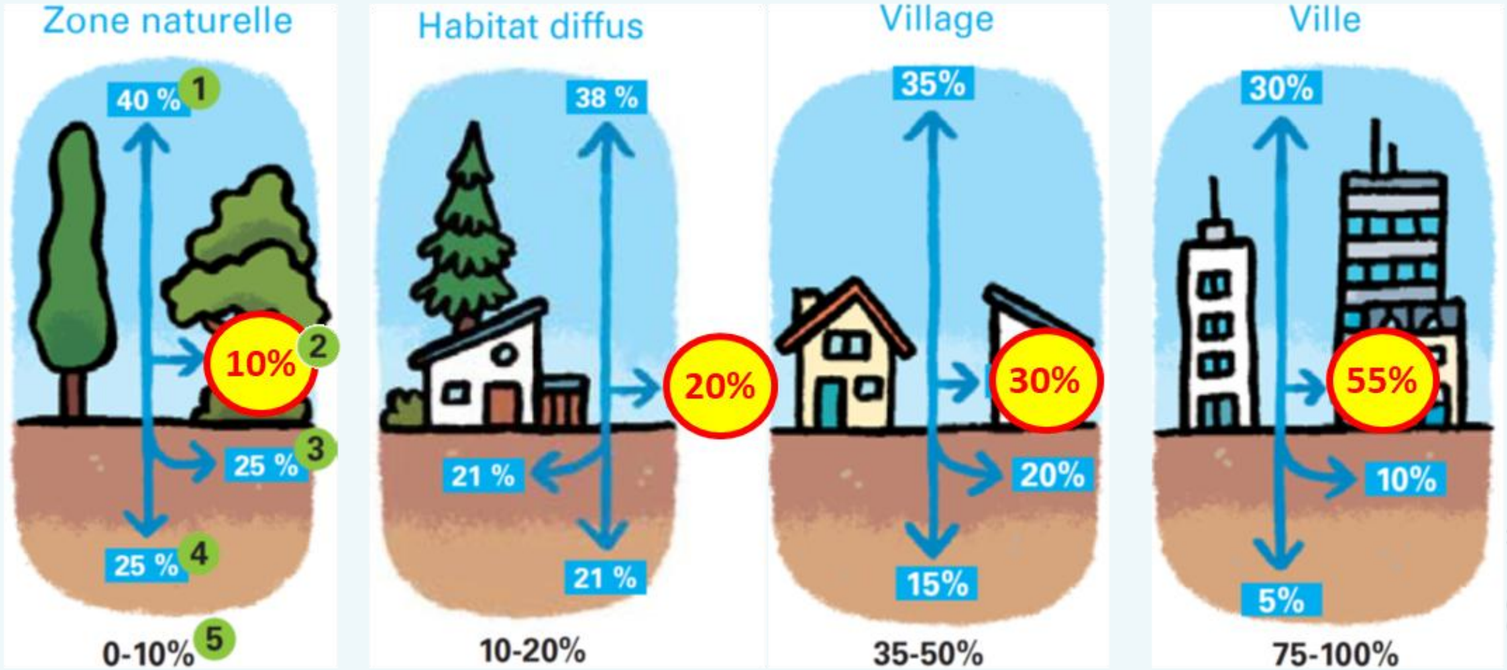
datagouv.fr

Développement de l'imperméabilisation





1. Évapotranspiration
2. Ruissellement
3. Infiltration en surface
4. Infiltration en profondeur
5. % surface imperméable



©Grand Lyon

RÉDACTIE

Développement de l’imperméabilisation

Exemple de Guingamp



Carte d’état-major 1820-1866
Nombre habts : environ 7k

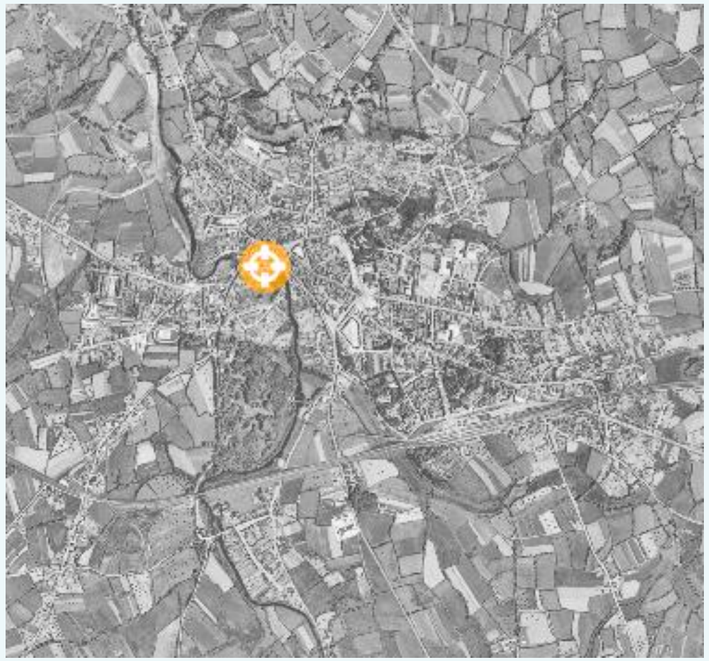
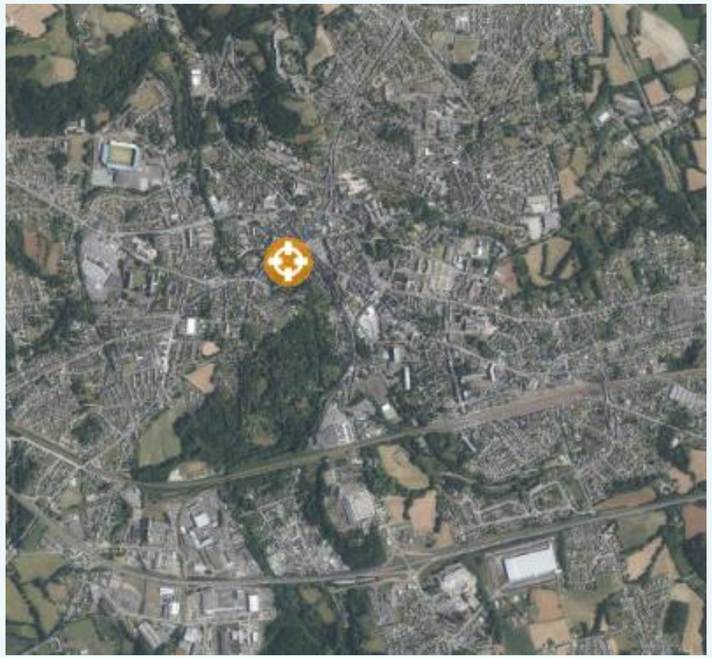


Photo 1950-1965
Nombre habts : environ 9k



Aujourd’hui
Nombre habts : environ 7k

https://remonterletemps.ign.fr

Conséquences de l’imperméabilisation des sols

Inondations

Évacuer l’eau plus vite ?





Lézardrieux

04/06/2022



Quemper-Guezennec, 15/07/2026





Pontrieux

15/07/2026









Guingamp

22/09/2025



Conséquences de l'imperméabilisation des sols

Perturbation du cycle de l'eau

La pluie, le carburant du « grand cycle de l'eau »

En Bretagne, il pleut 900 mm par an.

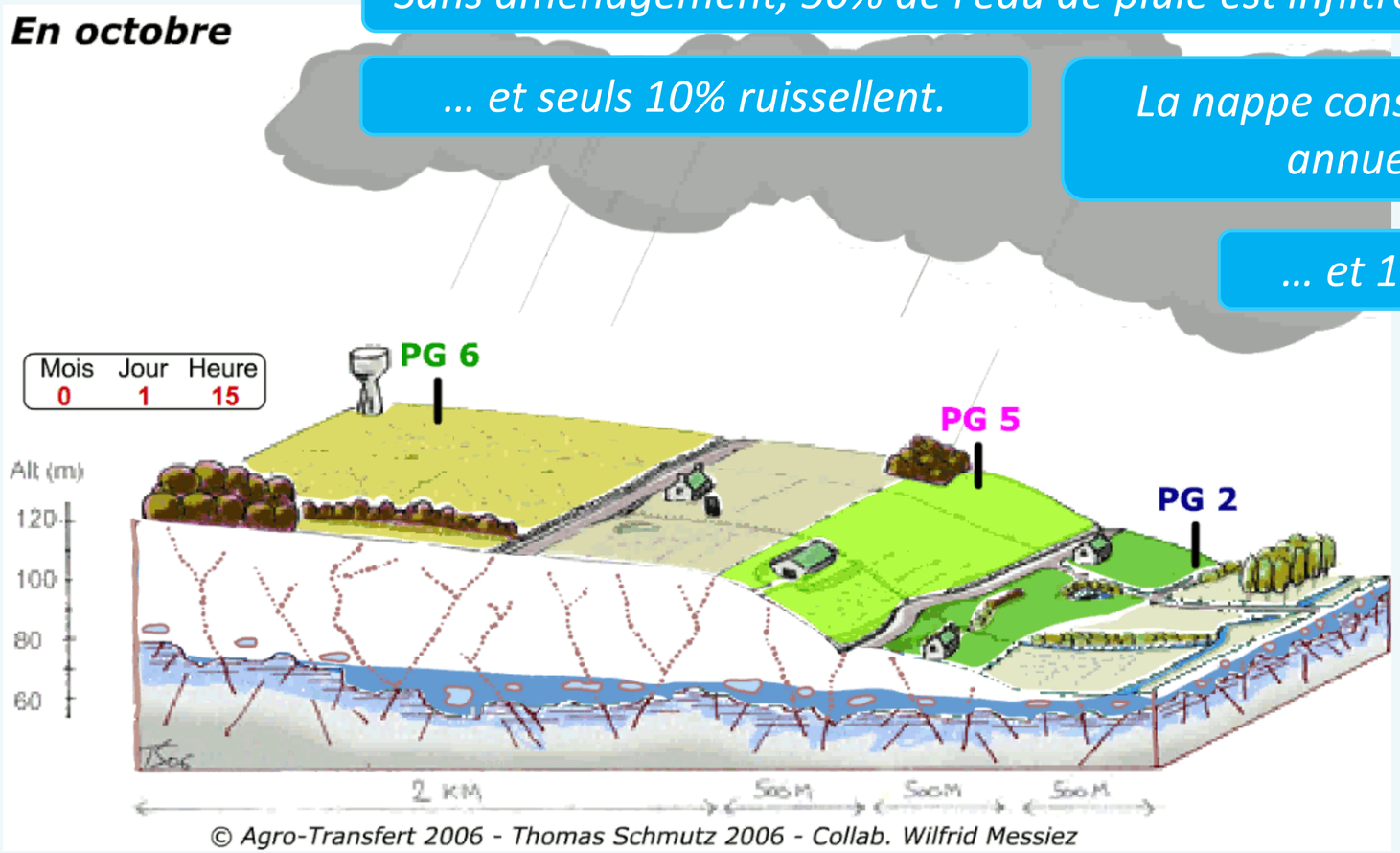
Sans aménagement, 50% de l'eau de pluie est infiltrée…

… et seuls 10% ruissellent.

La nappe constitue 60% de l'écoulement annuel des cours d'eau…

… et 100% en été.

75% des captages sont des prises d'eau dans les rivières







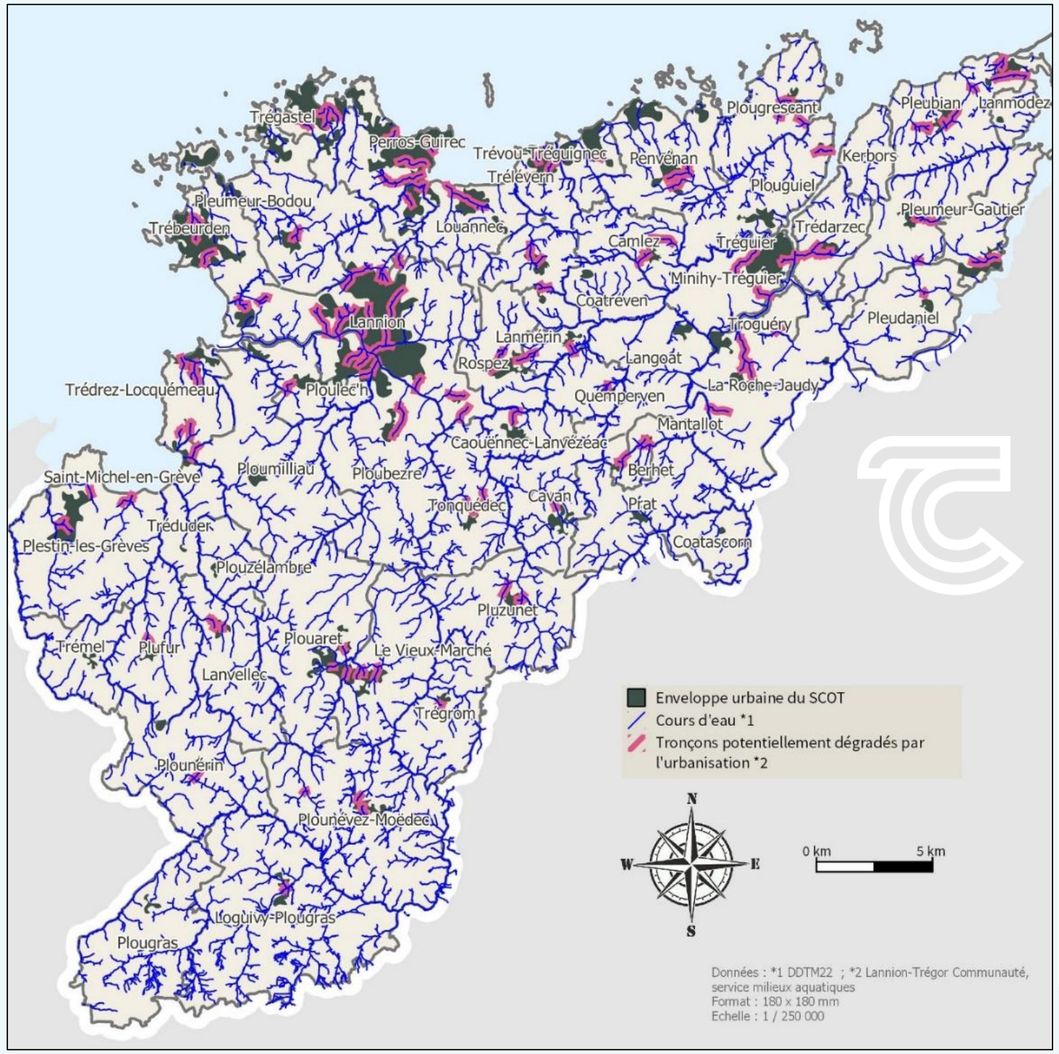
« La France est une éponge, la Bretagne un caillou » : la sécheresse dans cette région …

RÉDACTIE

Conséquences de l'imperméabilisation des sols

Perturbation des cours d'eau

La dégradation d'habitats biologiques indispensables



- **Dégradation du cours d'eau** par augmentation des débits de pointe*

** Débit élevé observable en aval des zones urbanisées pendant et juste après une pluie.*

- **Destruction du cours d'eau** par canalisation et busage



Conséquences de l’imperméabilisation des sols

La pollution de l’eau qui ruisselle

L’eau… et ce qu’elle transporte





Trébeurden. Baignade interdite à la plage de Pors Mabo

Risques sanitaires obligent, baignade interdite à Pors Mabo, à Trébeurden.

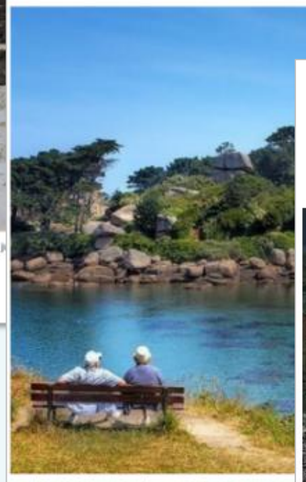


A Trébeurden, baignade interdite à la plage de Pors Mabo depuis le 30 j

Par Erwann Hirel
Publié le 2 Août 19 à 16:08 mis à jour le 2 Août 19 à 16:10

Perros-Guirec. La plage Saint-Guirec interdite aux activités nautiques

Un arrêté municipal de Perros-Guirec interdit depuis dimanche soir 19 juin les activités nautiques sur la plage Saint-Guirec à Ploumanac’h.



La plage de Saint-Guirec, à Perros-Guirec, est interdite au

Par Rédaction Lannion
Publié le 20 Juin 22 à 12:30

ouest france

Mardi 25 août 2015 20:12 - Lannion

Fortes pluies à Lannion : Les plages de Beg Léguer fermées à la baignade



Les plages de Beg Léguer restent accessibles mais on ne peut pas se baigner. © Archives

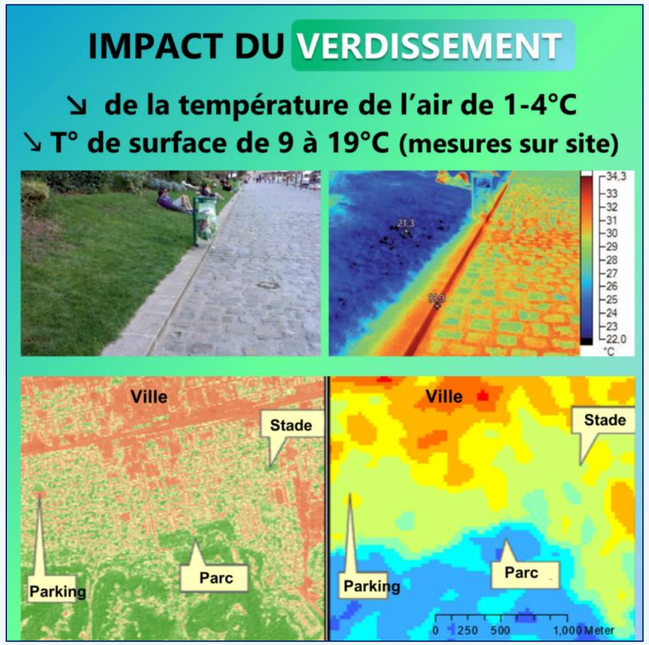
RÉDACTIE

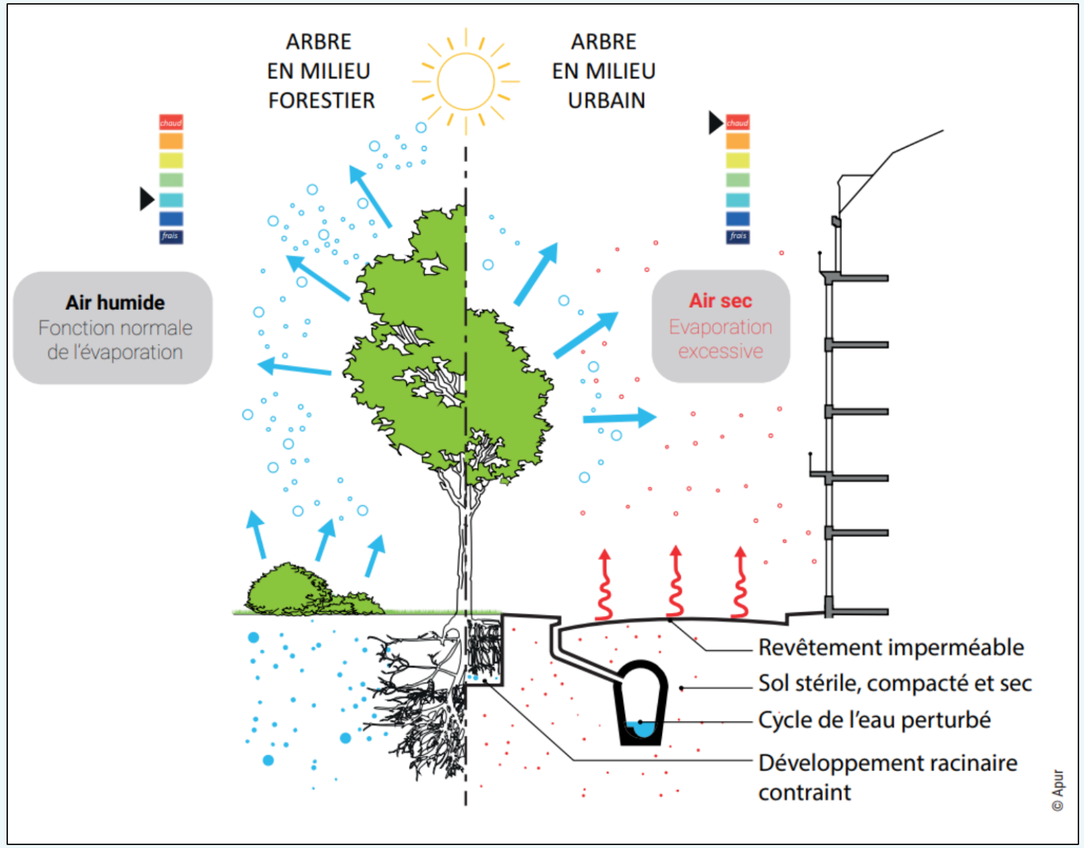
Conséquences de l'imperméabilisation des sols

Ilot de chaleur urbain

La pluie & le végétal







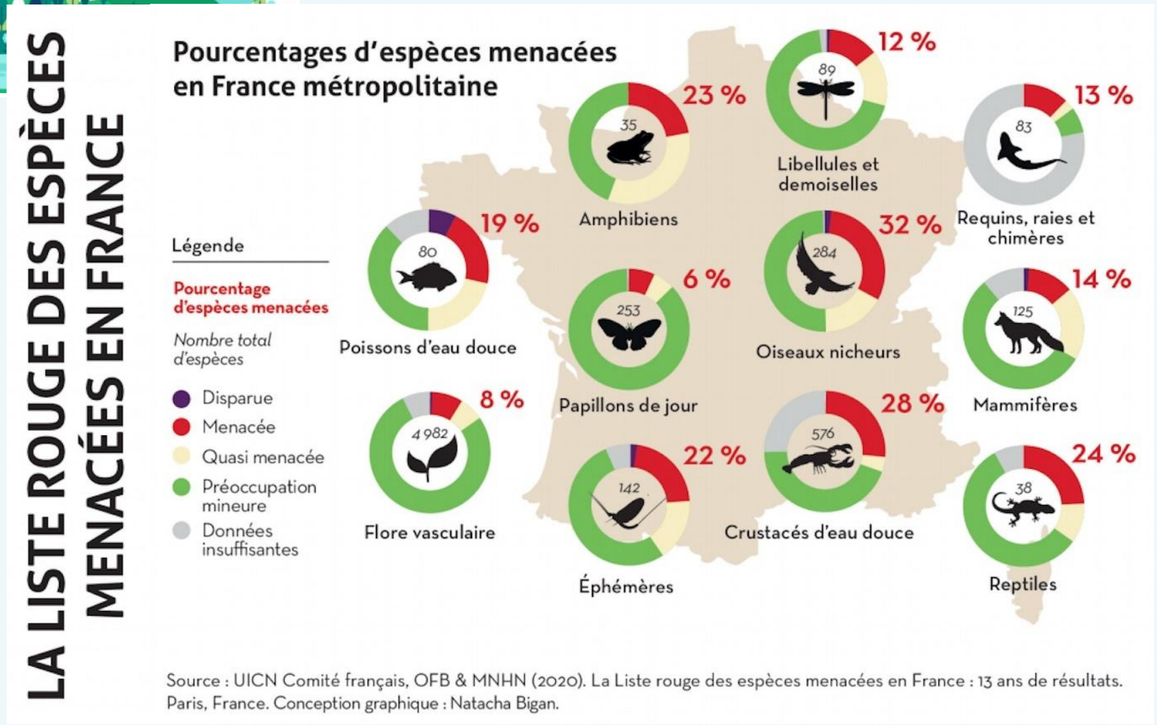
Conséquences de l'imperméabilisation des sols

Biodiversité

L'eau au service de la nature en ville



Caisse des Dépôts GROUPE



Source : UICN Comité français, OFB & MNHN (2020). La Liste rouge des espèces menacées en France : 13 ans de résultats. Paris, France. Conception graphique : Natacha Bigan.

RÉDACTIE

Les principes d'aménagement urbain

De la gestion intégrale à la gestion intégrée

Ou comment passer du tout tuyau à la gestion à la source



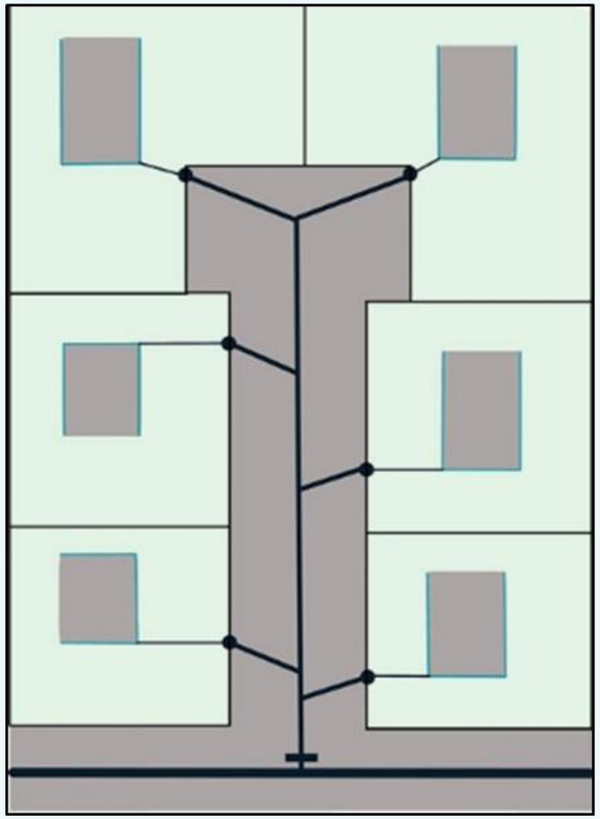
Tout tuyau
"Gestion intégrale"

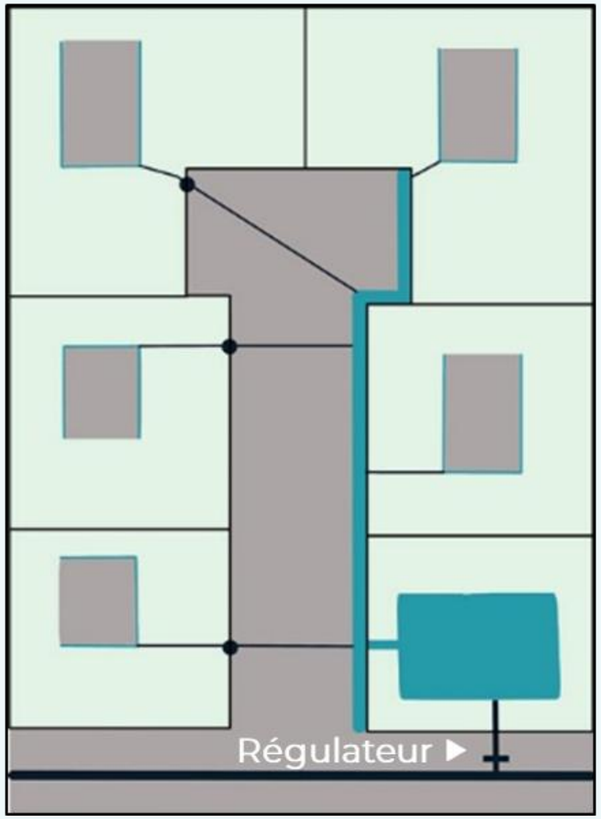


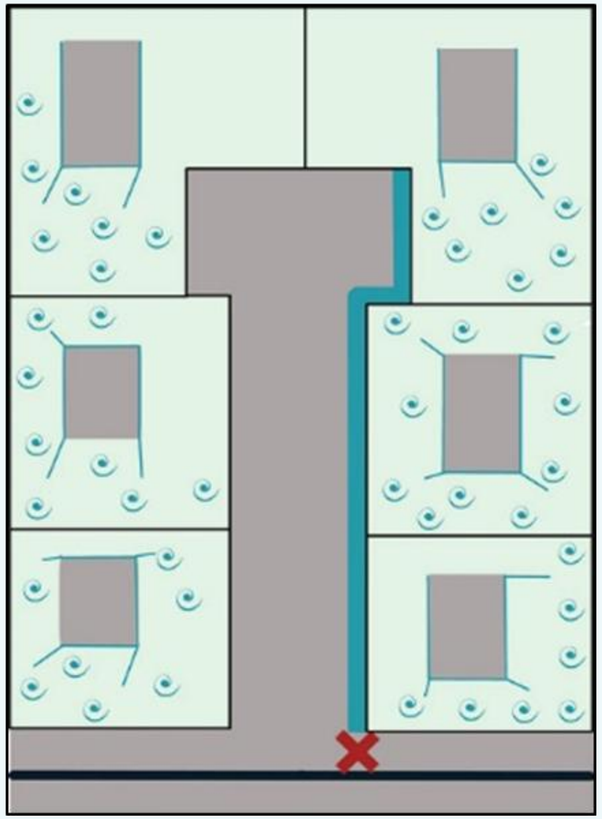
Tamponnement
"Gestion des débits"



A la source
"Gestion intégrée"





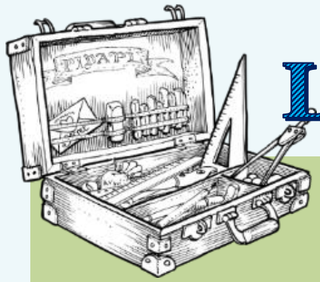


RÉDACTIE

Techniques de GIEP

Quels dispositifs de gestion à la source et par infiltration ?

Pour faire simple : il en existe 2



LA BOÎTE À OUTILS POUR AMÉNAGER AVEC LES EAUX PLUVIALES

Espace vert creux

En créant une dépression ou
derrière une butée de terre dans la pente



Structure d'infiltration

Sous chaussée, parking, cour, etc.,
avec ou sans revêtement perméable



Techniques de GIEP

Quels dispositifs de gestion à la source et par infiltration ?

Pour faire simple : il en existe 2



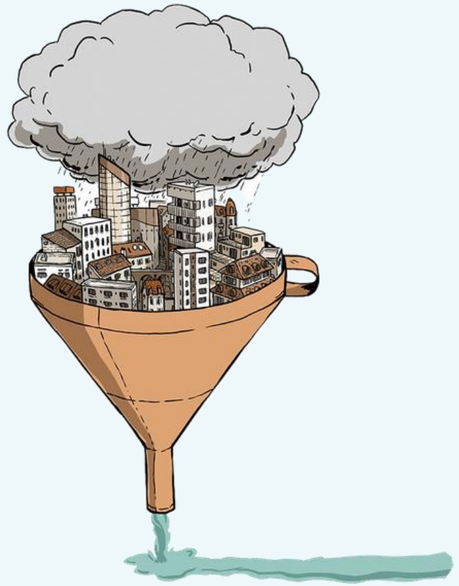
RÉDAGIEO

Le réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales du grand Ouest

Depuis plusieurs années, Rédagieo œuvre à rassembler des acteurs publics et privés motivés par la diffusion des pratiques de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

graie PÔLE EAU & TERRITOIRES — Lyon

ADOPTA — Aide à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales — Nord





Rédagieo est soutenu par douze collectivités du grand Ouest :

Brest Métropole

Douarnenez Communauté

Dinan Agglomération

Quimper Bretagne Occidentale Kemper Breizh Izel

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Morlaix communauté Bro Montroulez

Lorient Agglomération

Lannion-Trégor Communauté Lannuon-Treger Kumuniezh

Nantes Métropole

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Le Mans métropole Communauté urbaine

Rennes Métropole

Historiquement porté par L'Institut agro Rennes Angers

Aujourd'hui porté par Pôle métropolitain Loire-Bretagne



Objectifs du réseau Rédagieo

CF charte

- La montée en compétence et la construction d’une culture commune de la GIEP ;
- La sensibilisation et la fédération de l’ensemble des acteurs pour un changement de pratiques vers la GIEP ;
- La promotion des bonnes pratiques en matière de GIEP.







Acteurs

Rédagieo œuvre à rassembler l'ensemble de la chaîne de l'aménagement :

- les collectivités et leurs services : eau et assainissement, voirie, urbanisme, espaces verts, etc
- des acteurs privés : bureaux d'études, MO et AMO, architectes, paysagistes, aménageurs, etc

Aujourd'hui, deux bureaux d'études sont cooptés au sein des instances de Rédagieo :

ingénierie

iao senn
Eau et Biodiversité



Rédagieo travaille également en partenariat avec :

- des associations et d'autres réseaux
- des structures publiques : CEREMA, Ministère de la Transition écologique, Agence de l'eau...
- la communauté scientifique.

RÉDAGIEO

Création de l’association Rédagieo prévue pour 2027

- Accueil de nouvelles collectivités
- Ouverture aux adhésions d’acteurs privés





Actions

EXTERNES

Journées techniques
- Sur inscription

Webinaires
- En accès libre sur YouTube

Sessions de sensibilisation
- Auprès d’établissements d’enseignement pro et supérieurs
- Sur demande, pour les pros, assos, collectivités…

INTERNES

WebCafés
- Replays disponibles

Mise en commun de ressources

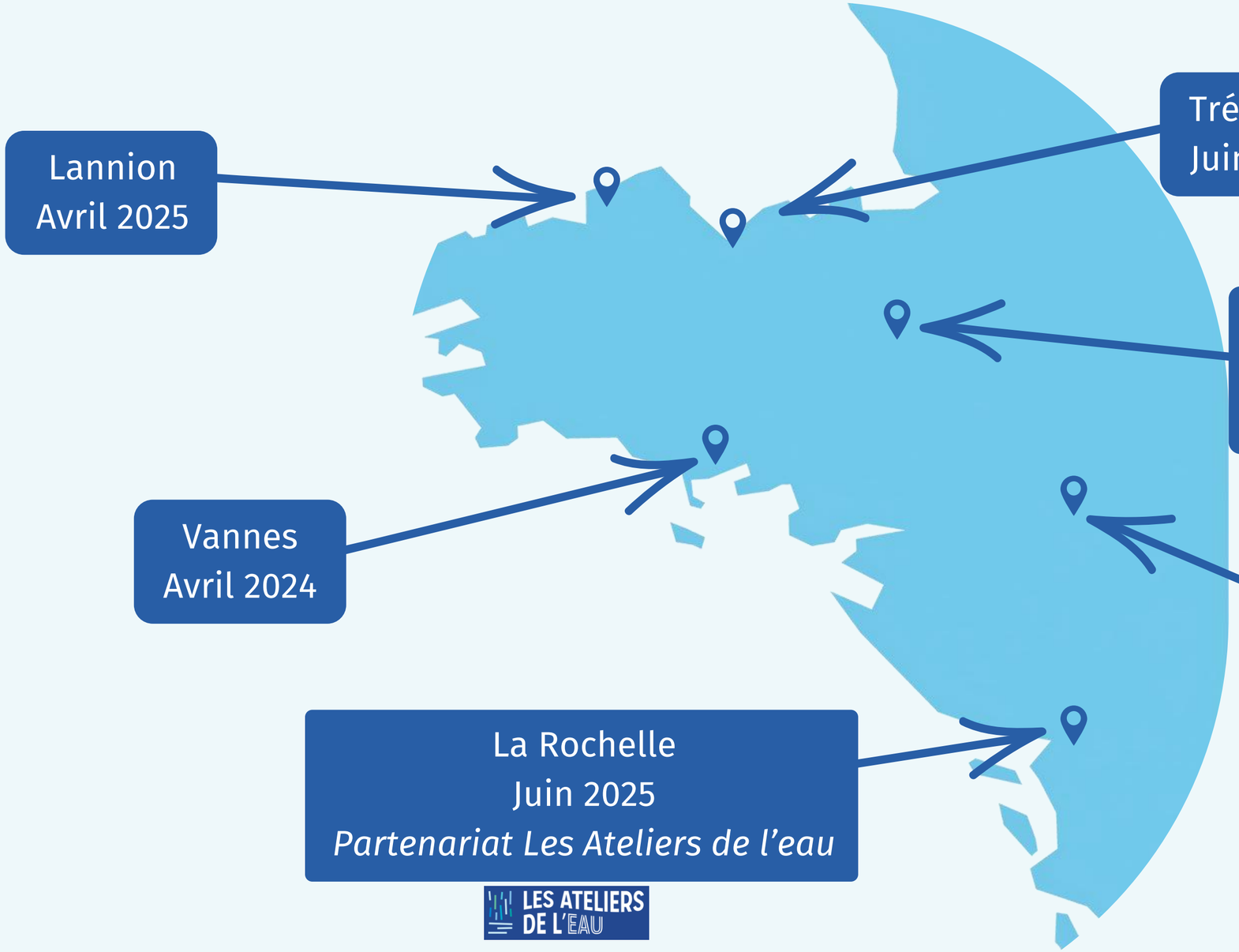
Labos de Rédagieo : productions communes par les membres







Journées techniques



Lannion
Avril 2025

Trégueux
Juin 2026

Rennes
Mars 2026
Partenariat ATBVB

Vannes
Avril 2024

Beaupréau-en-Mauges
(49) - mars 2026
Partenariat CERIB

La Rochelle
Juin 2025
Partenariat Les Ateliers de l'eau

Webinaires















RÉDAGIE

Pour en savoir plus :

contact@redagieo.fr

redagieo.fr

Inscription à la newsletter :

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES :
DE L'AMONT À L'AVAL, ADAPTONS NOS TERRITOIRES

3 – GESTION DES EAUX PLUVIALES EN BORD DE ROUTE : GUIDE TECHNIQUE POUR LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES FOSSÉS

François VEILLARD, Département des Côtes d'Armor

Côtes d'Armor le Département

Direction de l'Environnement

PRÉSENTATION DÉMARCHE DES CÔTES-D'ARMOR

GESTION DES FOSSÉS ET BAS CÔTÉS ROUTIERS

2026



Présentation LEZARDRIEUX

19/11/2026

SOMMAIRE

PRESENTATION/CONTEXTE

GÉNÉRALITÉS

RÉGLEMENTATIONS LIÉES A LA DÉMARCHE

L'ENTRETIEN DIFFÉRENCIÉ PAR DES MÉTHODES ALTERNATIVES

L'ORGANISATION DES CHANTIERS D'ENTRETIEN DE L'ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE

DÉMARCHE MISE EN PLACE DANS LES CÔTES-D'ARMOR

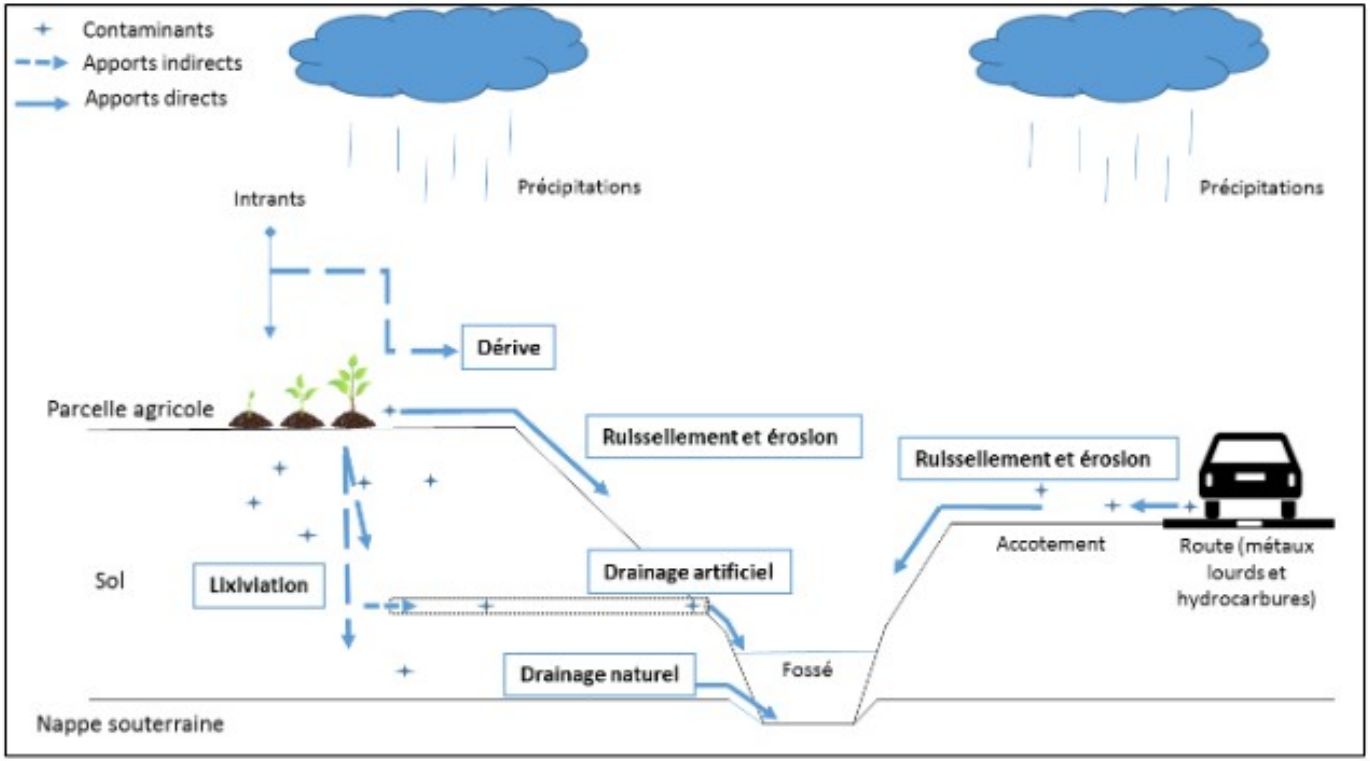
Document interne au Département des Côtes d'Armor

Préambule/contexte de la démarche :

- Demande de rédaction d'un CCTP marché départemental
- Demandes et préconisations des SAGEs
- Accompagnement aux changements des pratiques avec plus d'environnement (biodiv et qualité de l'eau)
- La constitution d'un groupe de travail Dépendances Vertes et Bleues
- Répondre aux questionnements des Agences Techniques

Document interne au Département des Côtes d'Armor

Rôles et fonctions des fossés routiers et des bas côtés



Techniques (limitation de l'érosion du talus, épuration des eaux de ruissellement par les fossés enherbés),

Routières (amélioration de la lisibilité du tracé, participation à la sécurité routière),

Paysagères (embellissement du paysage, écran visuel),

Écologiques (compense la dégradation et la fragmentation des habitats dues aux infrastructures linéaires).

Document interne au Département des Côtes d'Armor

Impact des fossés sur les milieux aquatiques

☛ Impact quantitatif :

Les fossés de bord de route comme réceptacle d'une partie des bassins versants va transporter vers les milieux aquatiques des volumes importants d'eau de ruissellement. Ses volumes vont provoquer des crues importantes dans les cours d'eau ayant notamment pour conséquences des élargissements des berges et des approfondissements des fonds.

Cette modification de la morphologie des cours peut conduire à des troubles importants sur les écosystèmes aquatiques et par là même à une diminution des capacités auto-épuratoires des cours d'eau.

Document interne au Département des Côtes d'Armor

Impact des fossés sur les milieux aquatiques

☛ **Impact qualitatif :**

Les volumes importants d'eau de ruissellement transitant dans les fossés vont également entraînés les sédiments et particules diverses liées aux activités sur le bassin versant vers les milieux aquatiques.

Les sédiments vont colmater les cours d'eau et notamment les frayères et asphyxier une partie de la macro faune benthique.

Les particules polluantes vont impacter directement la qualité des cours d'eau et provoquer des mortalités sur la faune aquatique mais aussi impacter les usines de potabilisation.

Document interne au Département des Côtes d'Armor

Distinction entre un fossé et un cours d'eau :

Les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux.

Les cours d'eau sont des écoulements d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimentés par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année (Code de l'environnement - Article L.215-7-1) .

Si le fossé n'est pas classé cours d'eau, certains travaux sont réalisables.

Si le tronçon est classé « cours d'eau » au titre de la police de l'eau.

Aspects réglementaires liés aux fossés

L'entretien des fossés a pour principe de maintenir leurs fonctionnalités, ce pourquoi ils ont été conçus.

L'entretien de ces derniers n'est soumis ni à déclaration ni à autorisation au titre de la Loi sur l'eau et ne relève pas des dispositions de l'article L.215-14 du code de l'environnement (spécifique aux cours d'eau).

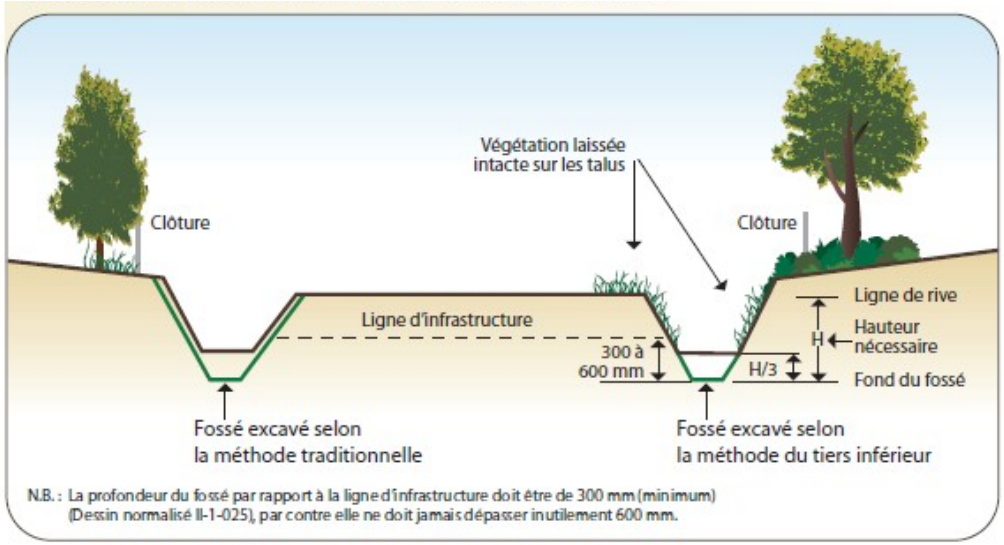
Pour rappel, il est interdit d'utiliser des pesticides à moins d'un mètre des fossés (Cf. Annexe 01 : arrêté préfectoral du 06 juillet 2017 dit arrêté «Relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau » sur l'ensemble du département des Côtes-d'Armor).

Document interne au Département des Côtes d'Armor

La méthode du tiers inférieur

La méthode du tiers inférieur consiste à recreuser le fossé jusqu'à la profondeur originale, mais en n'excavant que seulement le fond du fossé.

L’opération doit être réalisée avec un godet droit à lame de dimension adaptée au gabarit du fond du fossé, et non avec le godet trapézoïdal utilisé pour le curage traditionnel.





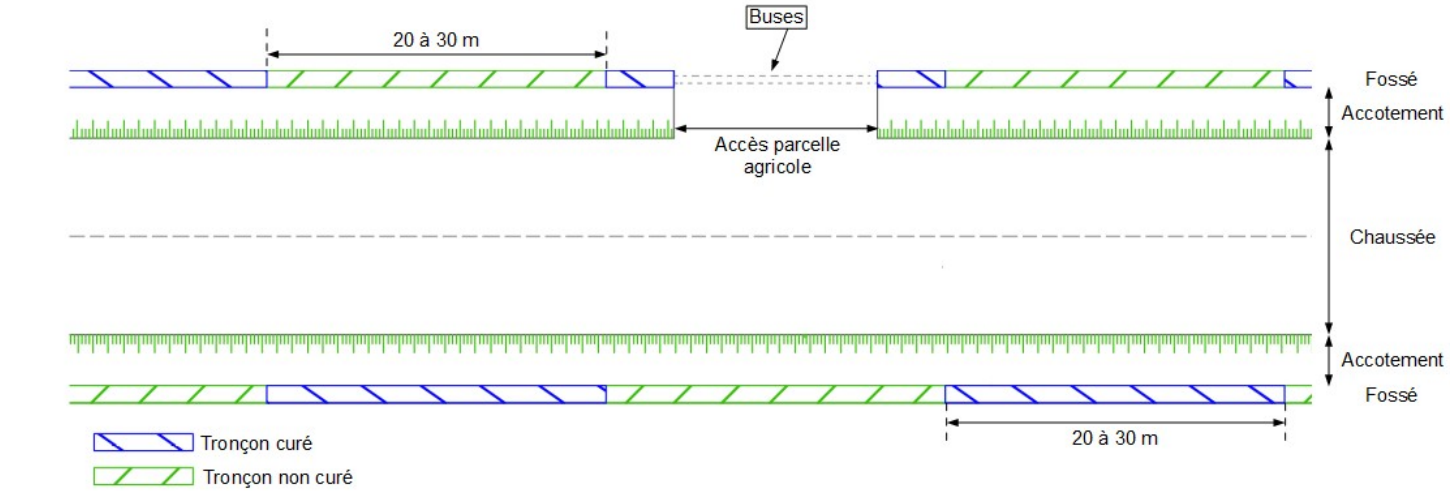
Méthode du tiers inférieur – RD61 - Languédias

Document interne au Département des Côtes d'Armor

La méthode du curage en alternance

Le curage est effectué en alternance avec des zones non curées sur des tronçons de quelques dizaines de mètres.

Cette technique réduit l’impact sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité ; l'eau du fossé continue à être filtrée sur les tronçons non curés et la biodiversité ce maintient sur ces parties.





Buse d’évacuation

Document interne au Département des Côtes d'Armor

Curage superficiel léger

Techniquement et économiquement, il peut être intéressant d’entretenir régulièrement le fond du fossé par des curages superficiels légers, plutôt que d’envisager un curage généralisé de fréquence plus espacée.

Pour cela, l’outil approprié est une autocureuse/rigoleuse qui projette, grâce à un rotor adapté au calibre du fossé, les matières accumulées dans le fond du fossé.

Cette méthode évite l’exportation de sédiments mais sera pratiquée sur des routes où l’on ne trouve ni cailloux, ni déchets dans le fossé.



Démonstration de l’utilisation d’une autocureuse – Centre d’Exploitation de Caouennec

Document interne au Département des Côtes d'Armor

La déconnexion de fossé

Cette méthode consiste à boucher le fossé sur plusieurs mètres avant la connexion au cours d’eau et de le dévier vers la parcelle choisie pour recueillir les eaux du fossé.

Dans ce cas, la zone de diffusion devient une « **zone tampon** » ; ces zones sont réputées pour être dotées d’une bonne capacité de rétention des polluants, de stockage et de restitution des eaux de pluie et de ruissellement, et enfin elle peuvent constituer des zones refuges pour la biodiversité.

Cette technique, peu coûteuse et aisée à mettre en œuvre (à l’aide d’un godet de curage, le fossé est prolongé vers la zone choisie) et nécessite l’établissement d’une **convention de rejet** avec le propriétaire.

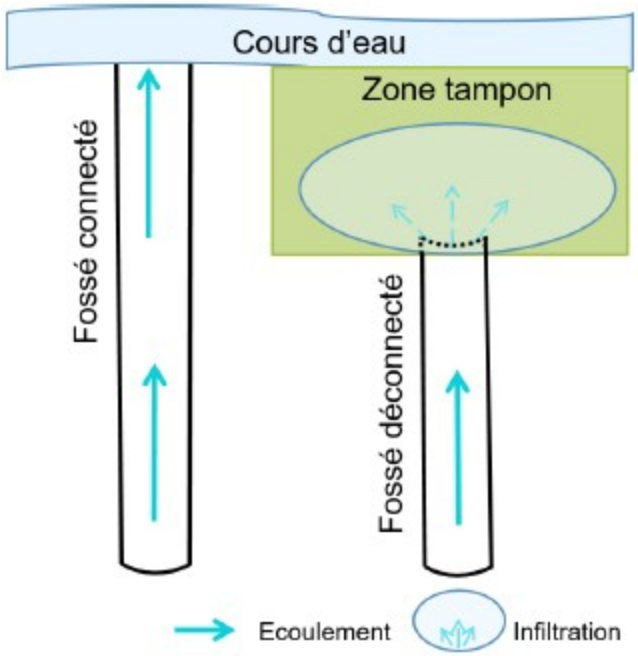


Schéma d’un fossé traditionnel en comparaison d’un fossé « aveugle »

Document interne au Département des Côtes d'Armor

L’arrêt du curage

L’arrêt du curage a pour objectif de favoriser le filtrage de l’eau avant de rejoindre une zone sensible.

Lorsqu’il n’est pas possible de déconnecter le fossé, il est impératif de ne pas curer sur quelques dizaines de mètres avant le cours d’eau.

Une surveillance de ses tronçons non curés sera mise en place afin d’éviter tous risques pour la sécurité des biens et des personnes.

Le conseil Départemental des Côtes-d’Armor a validé la pratique de l’arrêt du curage systématiquement quelques dizaines de mètres avant tout cours d’eau identifié au titre de la police de l’eau.



Figure 12. Arrêt du curage - RD61 – Languédias

Document interne au Département des Côtes d'Armor

La dissociation des chantiers de curage et de dérasement

Lors des programmations de travaux d’assainissement de la route, le curage et le dérasement peuvent être réalisés simultanément, uniquement s’ils accompagnent des travaux de réfection des couches de surfaces.

Par contre, si l’on veut s’affranchir en partie des risques environnementaux liés à ces travaux il est recommandé de dissocier ces deux opérations dans le temps :

- **Si l’accotement n’est pas dérasé, il continuera à jouer son rôle de captage des eaux de ruissellement et donc la filtration des pollutions issues de la route et protégera ainsi le fossé ;**

- **Si le fossé n’est pas curé, il continuera à jouer son rôle de filtre et de protection du cours d’eau.**



Dérasement dissocié du curage - RD8 - CE de Bourbriac

Le conseil Départemental des Côtes-d’Armor a validé la dissociation obligatoire des chantiers de curage et de dérasement.

Document interne au Département des Côtes d'Armor

Le curage au tiers alterné ou bonifié

Sur des secteurs à fort enjeux (périmètres de protection...), et si la configuration des lieux le permet, il est préconisé d’associé le curage au tiers et le curage alterné, afin de limiter davantage encore les impacts des fossés sur les milieux.

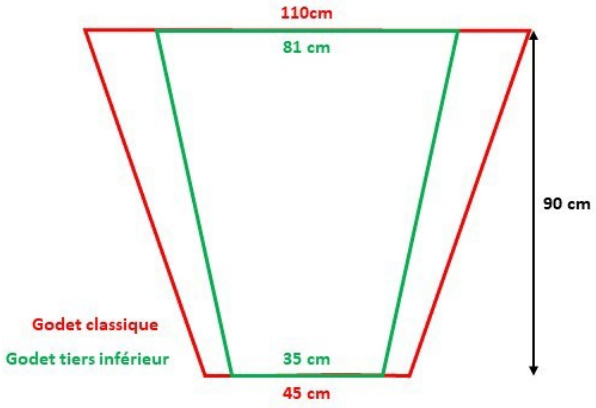


Schéma comparatif du godet "classique" et du godet "tiers inférieur" utilisé par le CD22 (ce schéma n'est pas à l'échelle)



Méthode tiers inférieur bonifiée côté gauche amont site 5 (14/11/22) à gauche et méthode classique - côté droit amont site 5 (14/11/22) à droite

Certaines agences techniques le pratiquent d’ailleurs systématiquement sur leur zones à enjeux forts.

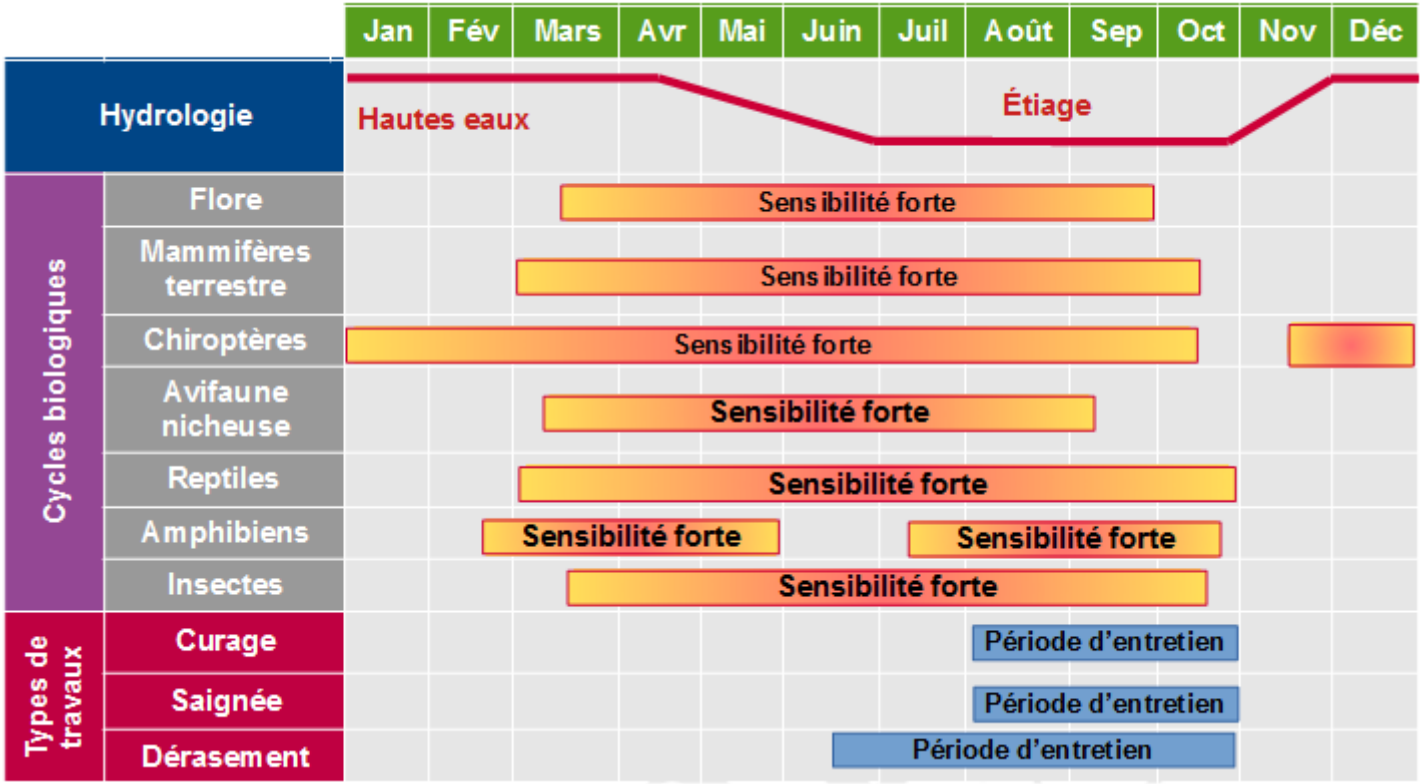
Côtes d’Armor le Département

Document interne au Département des Côtes d'Armor

L’organisation des chantiers d’entretien de l’assainissement de la route 1/2

Programmation et périodes d’intervention :

Ces travaux sont à réaliser prioritairement lors de la période la moins critique pour l’hydrologie et la moins impactante pour la biodiversité, **à savoir : Août, Septembre et Octobre**.



Document interne au Département des Côtes d'Armor

Démarche mise en place dans les Côtes-d'Armor 1/2

- **Un CCTP de marché départemental qui précise les périodes d'interventions à privilégier soit d'un point de vue « qualité de l'eau » soit du point de vue « biodiversité »**
- **Un SIG corridors écologiques qui classe les RD en fonction de leur sensibilité aux milieux**
- **Une vidéo présentant un chantier de curage alternatif mis en place sur le territoire de l'agence technique de Dinan avec la collaboration des techniciens de Dinan Agglomération. (Lien vidéo)**
- **Un outil SIG de programmation pluriannuel d'investissement**
- **Définition sur 2 territoires tests (Dinan Agglomération et Saint Brieuc Agglomération) de zones prioritaires pour la mise en place de curage alternatif. Travail collaboratif entre les différentes structures.**

Réalisation d'un guide technique départemental « Entretien des fossés et bas côtés routiers »



Document interne au Département des Côtes d'Armor

Démarche mise en place dans les Côtes-d'Armor 2/2 (Présentation du guide)

Contexte du GTD

- Rédaction du CCTP du marché curage
- Demande et préconisations des SAGEs
- Demandes du territoire
- Harmonisation des pratiques

Acteurs du GTD

Contributeurs

- Office Français de la Biodiversité Direction Régional
- Agence de l'eau Loire-Bretagne

Relecteurs

- Chef d'agence
- 2 Chefs d'antenne
- 2 Agents ASTER
- 6 Agents SEER
- COEUR Émeraude
- 2 Agents Dinan Agglo

Sommaire du GTD

I. Généralités
I.1. Les dépendances liées à la route
I.2. Rôles et fonctions des fossés routiers et des bas côtés
I.3. Réglementations associées aux fossés

II. Les méthodes d'entretien de l'assainissement de la route
II.1. L'entretien « traditionnel »
II.2. L'entretien différencié par des méthodes alternatives

III. L'organisation des chantiers d'entretien de l'assainissement de la route
III.1. Programmation et périodes d'intervention
III.2. Avant les travaux d'entretien
III.3. Pendant les travaux d'entretien
III.4. La création et la suppression de fossés
III.5. Traitement des résidus

IV. Annexes et documents associés

Document interne au Département des Côtes d'Armor



Pilote du projet

Frédérique MORIN
(Service Entretien et Exploitation de la Route / Direction des Infrastructures, de la mobilité et de la mer)

Frederique.MORIN@cotesdarmor.fr

02 96 77 32 81

Interlocuteur DE

François VEILLARD
(Agriculture et Politique de l'eau / Direction de L'Environnement)

Francois.VEILLARD@cotesdarmor.fr

02 96 62 27 38

Côtes d'Armor
le Département

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES :
DE L'AMONT À L'AVAL, ADAPTONS NOS TERRITOIRES

4 – LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION EN ZONE AGRICOLE ET RURALE, AMÉNAGEMENTS DE BASSIN VERSANT

Florent MERCIER, Guingamp-Paimpol Agglomération



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

ACCORD DE TERRITOIRE — AGISSONS POUR L'EAU 2025 - 2030

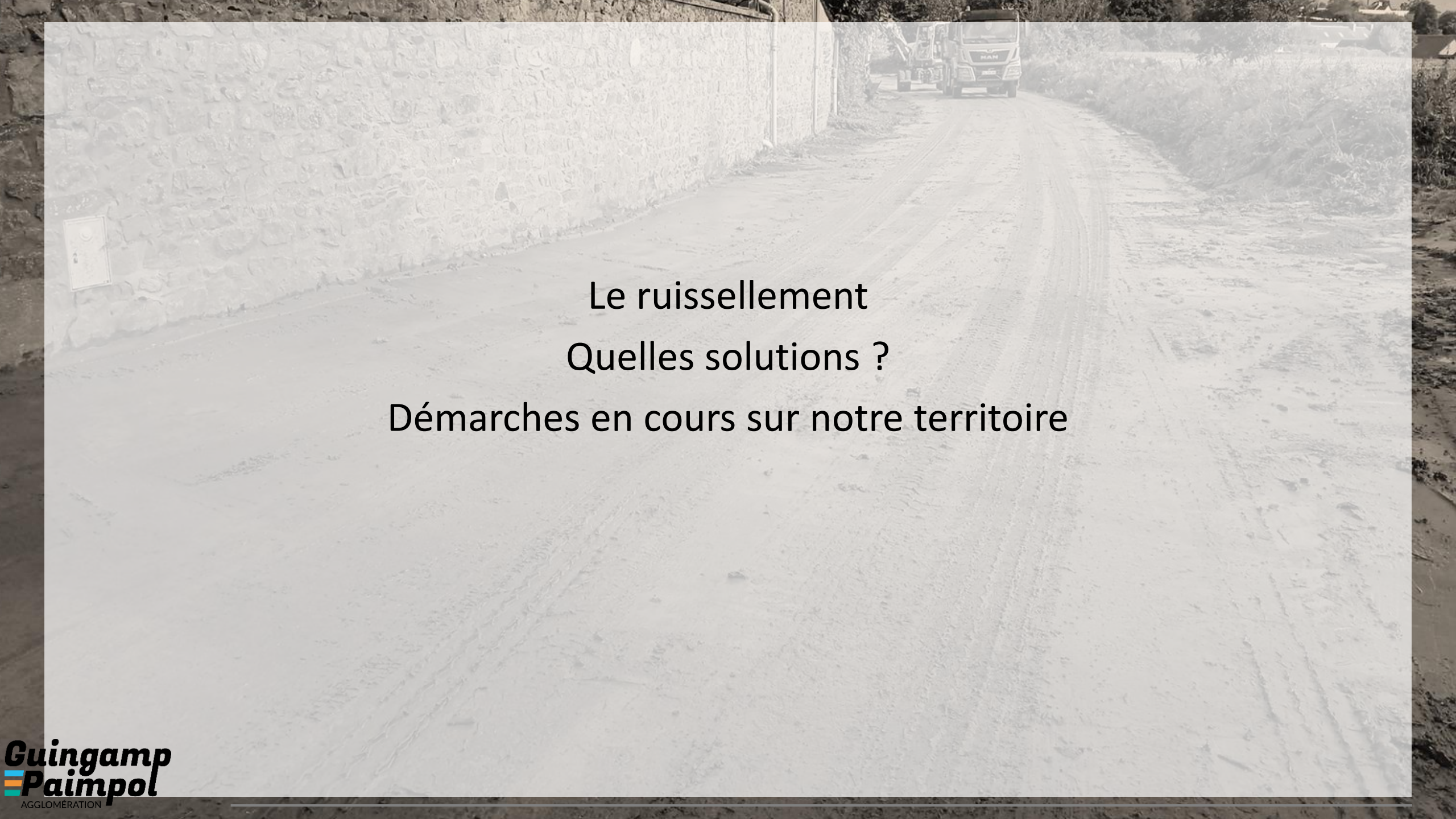
Lutte contre le ruissellement et l'érosion en zone rurale

Changement climatique et gestion des eaux pluviales, de l'amont à l'aval, adaptons nos territoires

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

LEFFARMOR communauté



Le ruissellement

Quelles solutions ?

Démarches en cours sur notre territoire

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Le ruissellement

- Définition :
  - **Tout écoulement d'eau à la surface du sol issu des précipitations atmosphériques, survenant quand l'eau ne parvient pas à s'infiltrer dans le sol**
  - Dépendant de divers facteurs
    - L'intensité des pluies
    - Perméabilité du sol
    - Saturation en eau du sol
    - Profondeur du sol
    - Structure du sol
    - Couverture du sol
  - À l'origine de l'érosion des sols, des coulées de boue, des inondations

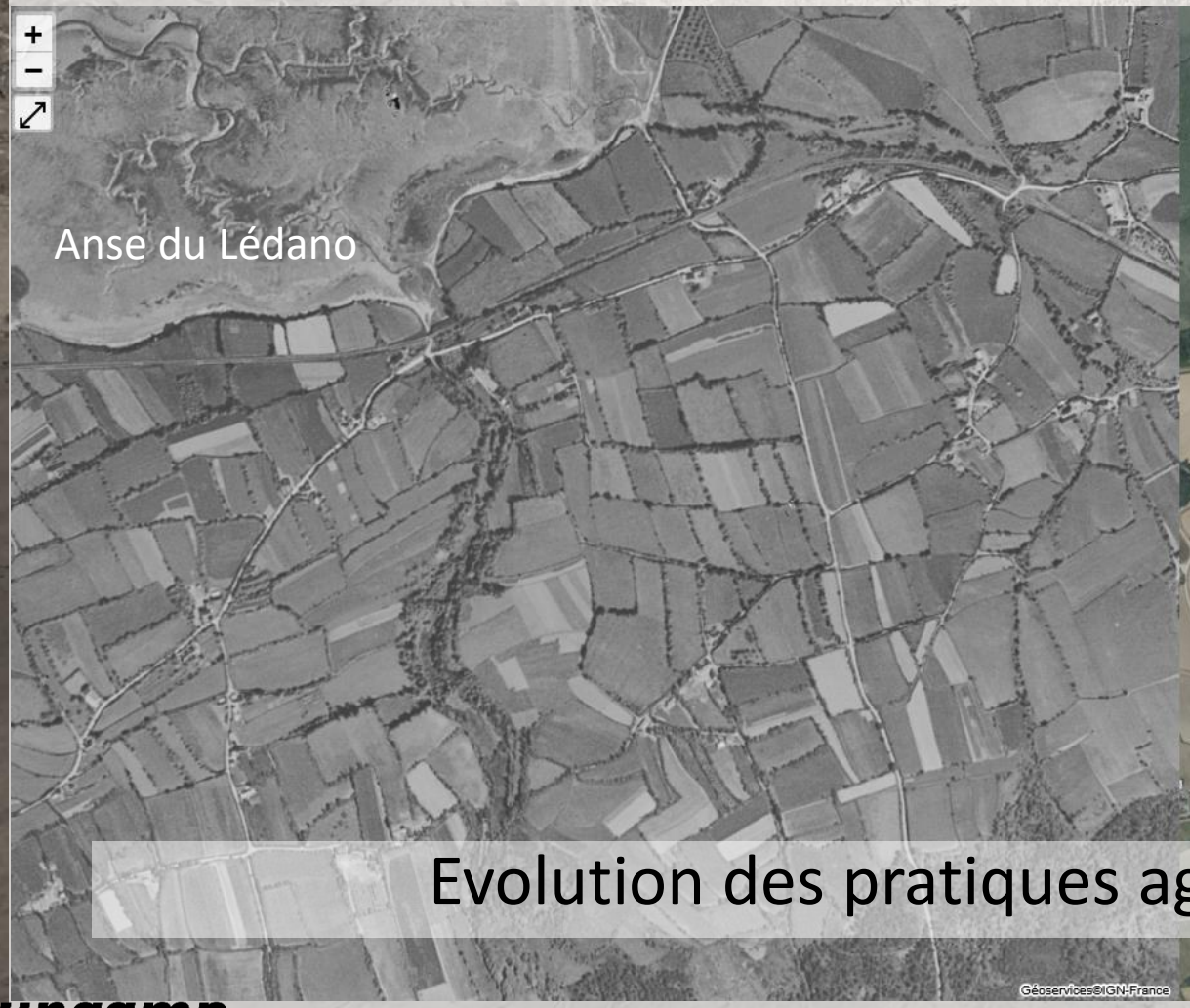
Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Le ruissellement

- Des facteurs aggravants :
  - Le dérèglement climatique
    - Un plus fort contraste entre périodes humides et sèches
    - Des évènement pluvieux de plus forte intensité
  - => sans pour autant noter une tendance à la hausse ou à la baisse des cumuls annuels

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Le ruissellement





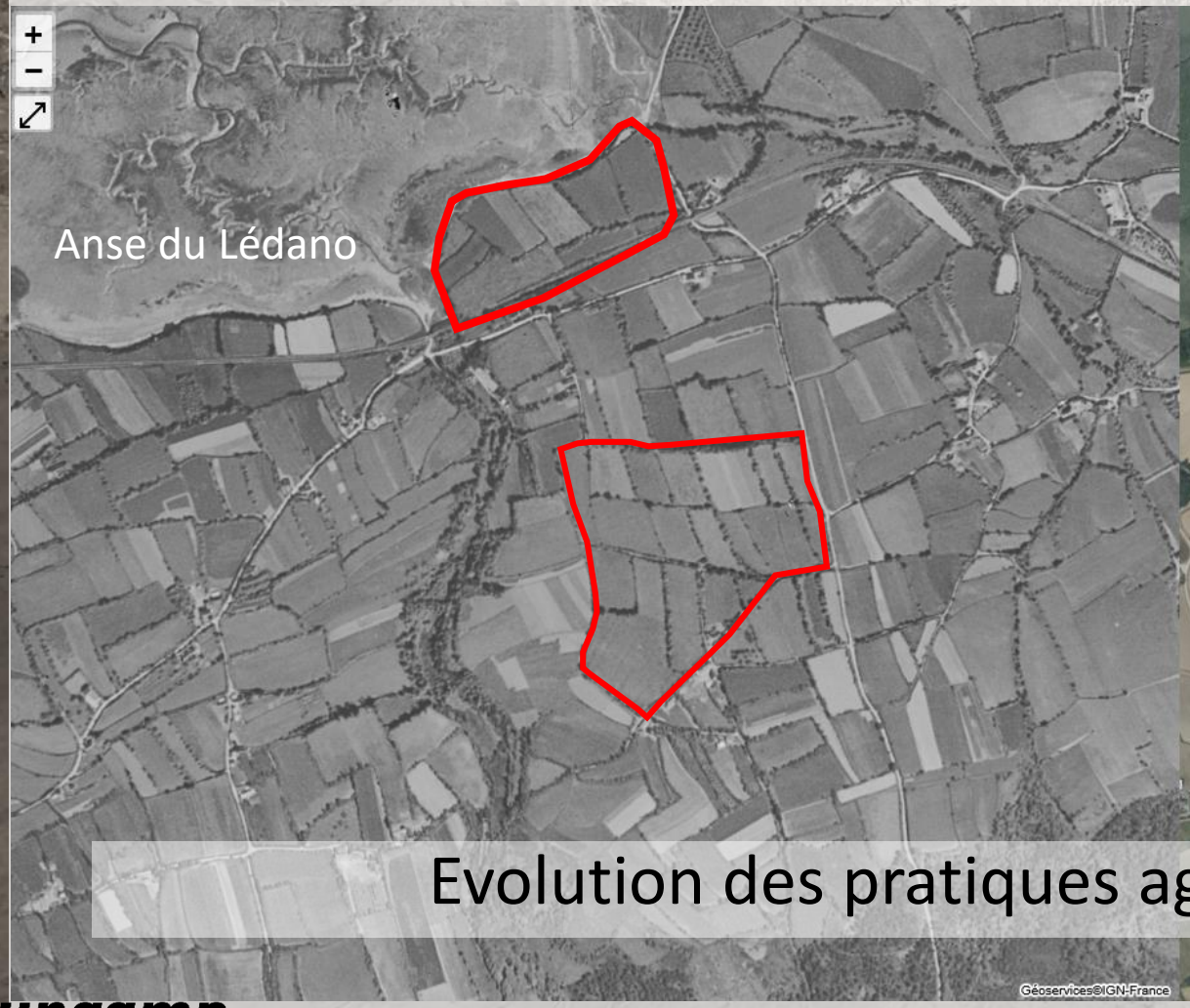
Evolution des pratiques agricoles + remembrement

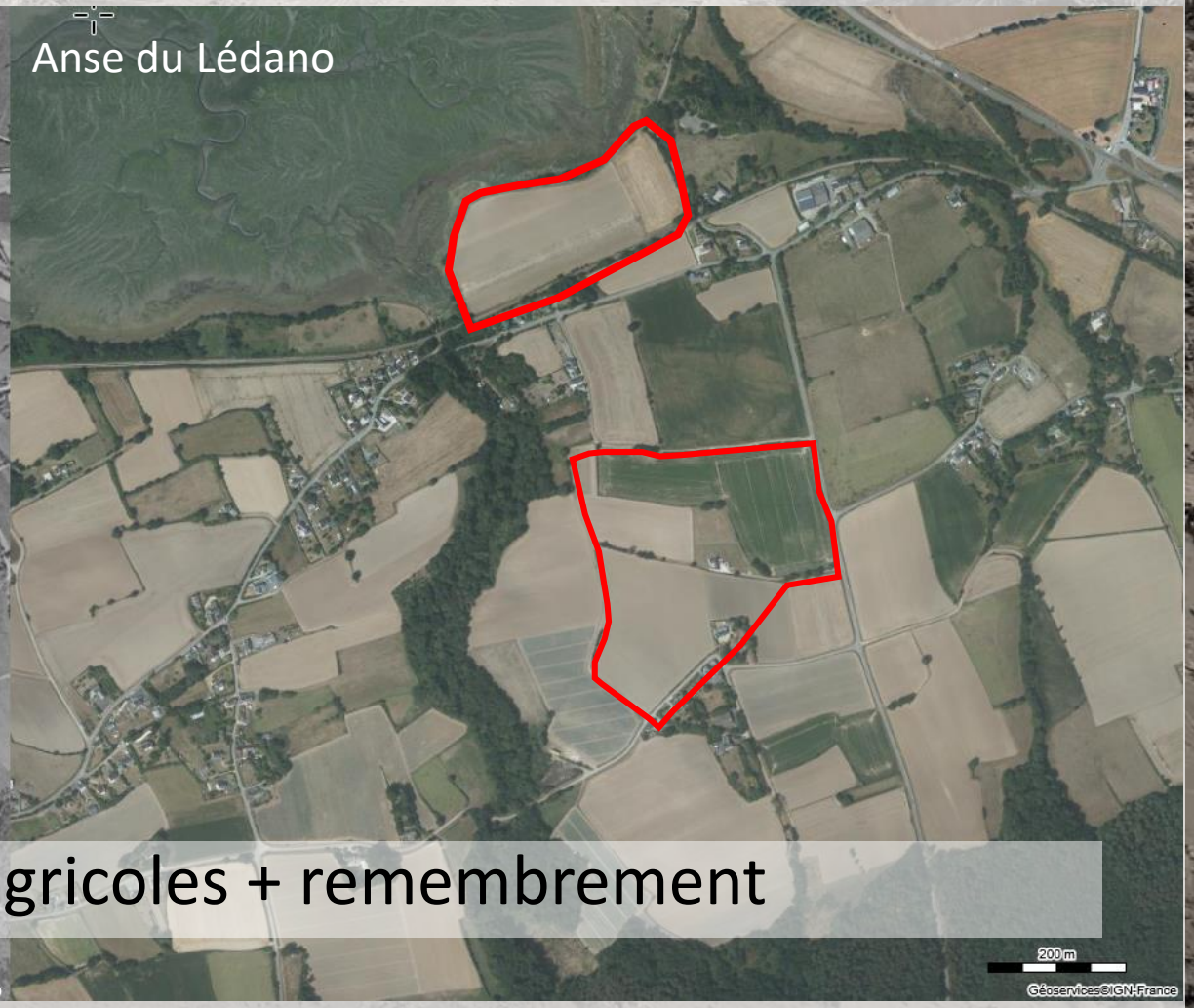
Photo aérienne 1950 – 1965

Aujourd'hui

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Le ruissellement





Evolution des pratiques agricoles + remembrement

Photo aérienne 1950 – 1965

Aujourd'hui

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

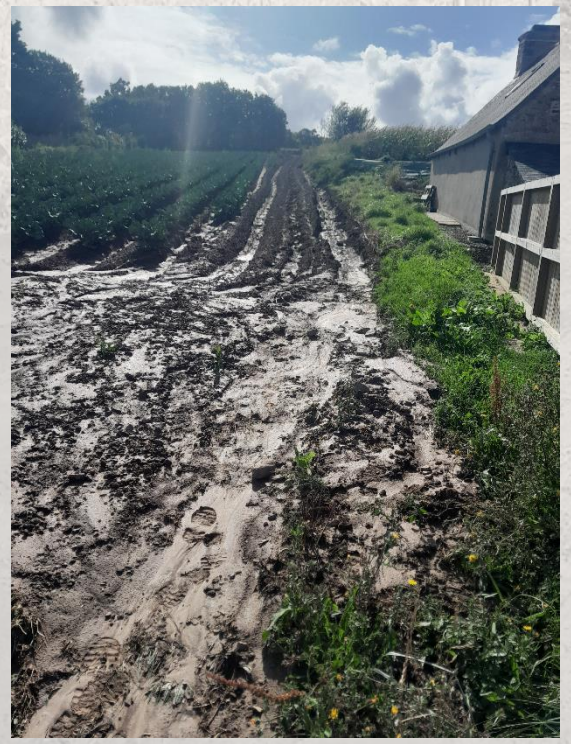
Le ruissellement

- Comment ça se traduit sur le terrain ?
  - Erosion & coulées de boues
    - Pertes en terres agricoles
    - Nettoyage de voiries par les communes notamment
    - Habitations inondées
  - Transfert de produits fertilisants et phytosanitaires
    - Pollution des milieux
    - Traitement de l'eau pour la consommation humaine
    - Perturbation sur des activités dépendantes de la qualité de l'eau

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Le ruissellement











Ruissellements à Paimpol 22/09/2025

Le ruissellement



Secteur Plounez – Paimpol 22/09/2025



Quemper-Guezennec 15/07/2026



Moulin Bescond (Leff) – Yvias 15/07/2026

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?



Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?

Gestion des entrées de parcelles

Bandes enherbées

Fascines

Baissières

Gestion du bocage

Aménagement sorties de drains

Barbuttage

Sillons perpendiculaires

Couvert végétal

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?

Gestion des entrées de parcelles

Bandes enherbées

Fascines

Baissières

Gestion du bocage

Aménagement sorties de drains

Têtes de bassins versant

Zones humides

Expansion de crue

Annexes hydrauliques

Barbuttage

Sillons perpendiculaires

Couvert végétal

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?

- Orientation des sillons de cultures
  - Aggravation du ruissellement dans le sens de la pente
  - => changement d'orientation quand cela est possible pour diminuer le risque et permettre une meilleure infiltration
- Couvert végétal
  - Permet le ralentissement des écoulements
  - Meilleure tenue du sol grâce au système racinaire
- Barbuttage
  - Création de buttes entre les sillons de culture
  - => diminution du risque ruissellement et meilleure infiltration

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?



Plantations de haies bocagères





Réalisation de talus à la pelle

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?

La démarche de l'Agglomération pour les travaux bocagers

1. Repérer les points noirs
2. Identifier les exploitations
3. Rencontres préalables élus / agriculteur
4. Rencontres techniques technicien / agriculteur
5. Réalisation des travaux

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?

- Les fascines -> deux types

Fascines mortes



Fascines vivantes



Quelles solutions ?

- Les fascines -> deux types

Pieux

Fascines mortes

Fascines vivantes

Branchages





Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?

- Les fascines

Deux principales possibilités d'installation

Perpendiculaire aux axes de ruissellement



Bas de parcelles

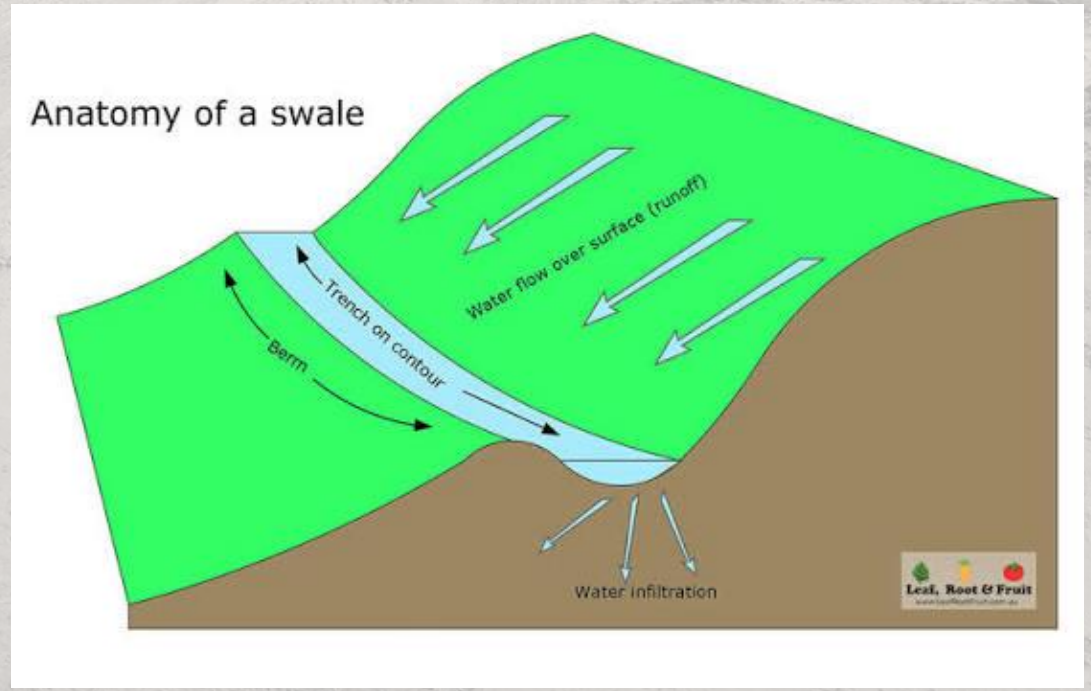


Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Quelles solutions ?

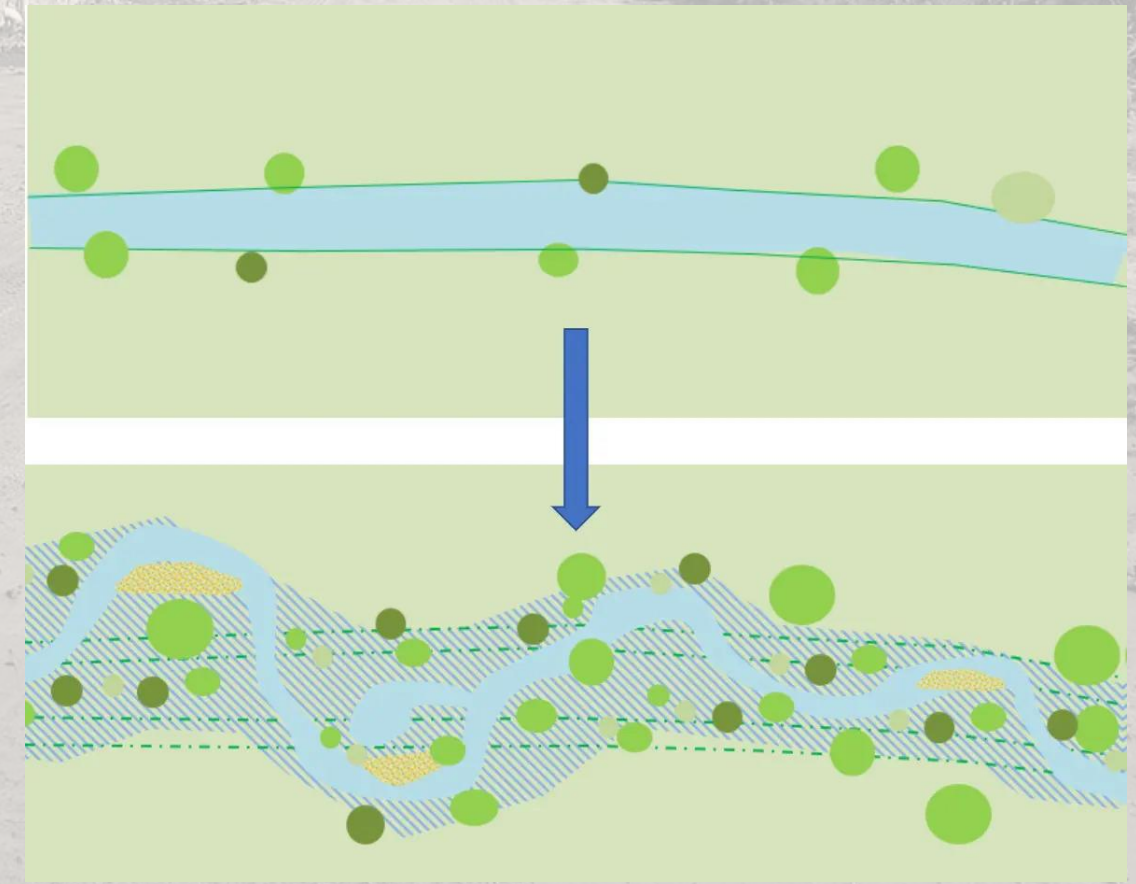
- La baissière
  - Système intra-parcellaire
  - Réalisation d'une dépression en suivant la ligne topographique
  - Produit de déblais posé en talus sur la partie avale
  - => stockage et infiltration de l'eau

  - Possibilité d'en installer plusieurs dans la même parcelle



Quelles solutions ?

- Des aménagements sur les têtes de bassins versants
  - Reméandrer des cours d'eau rectifiés
  - Restaurer des zones humides
  - Retrouver des zones d'expansions de crue
  - Reconnexion de ces annexes hydrauliques avec les petits cours d'eau



Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

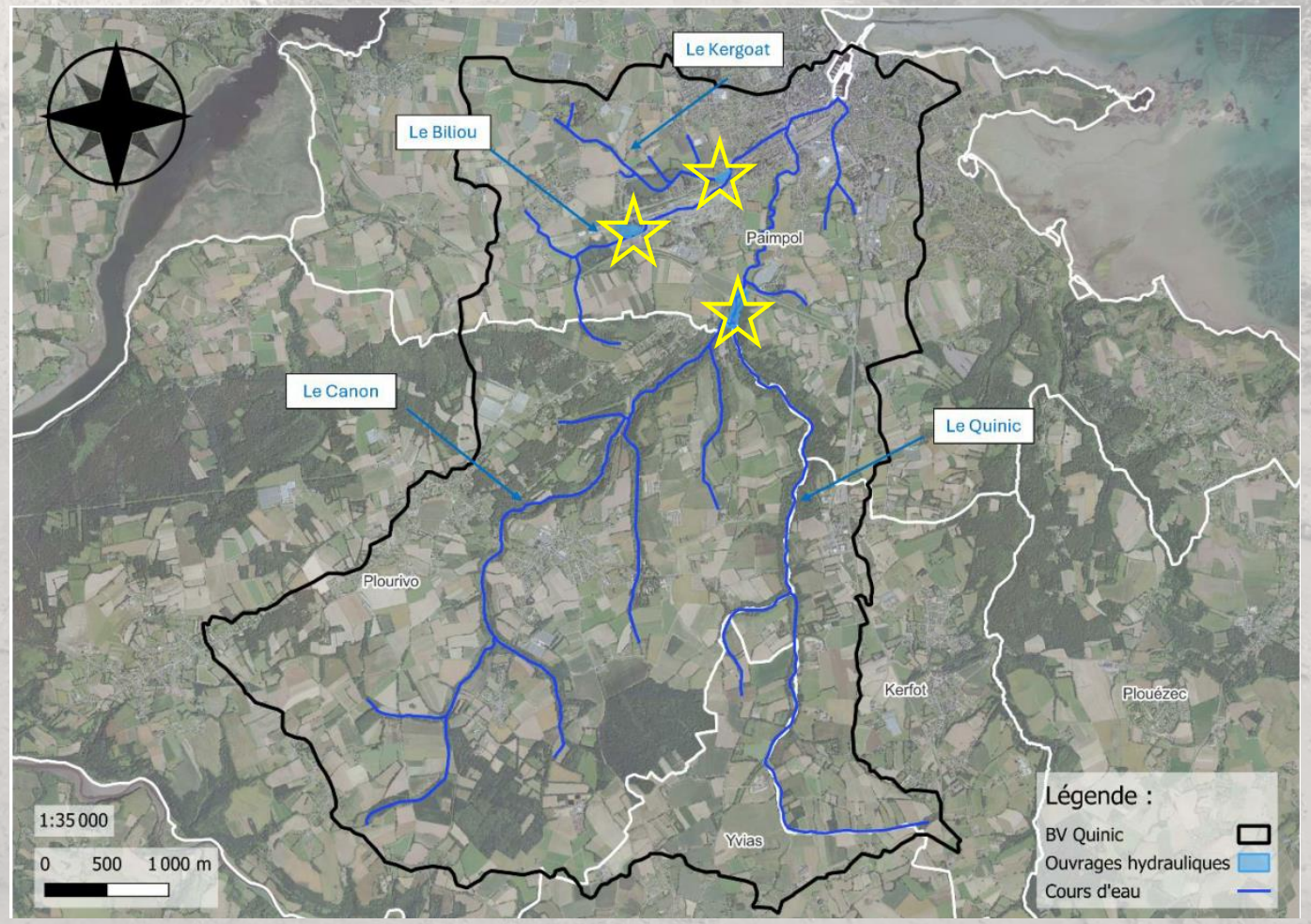
Quelles solutions

- Un certain ordre à respecter dans la mise en place des actions
  1. Les pratiques dans la parcelle
  2. L'aménagement des parcelles (agricoles ou non)
  3. Les zones humides et zones d'expansion de crue
  4. Les cours d'eau

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

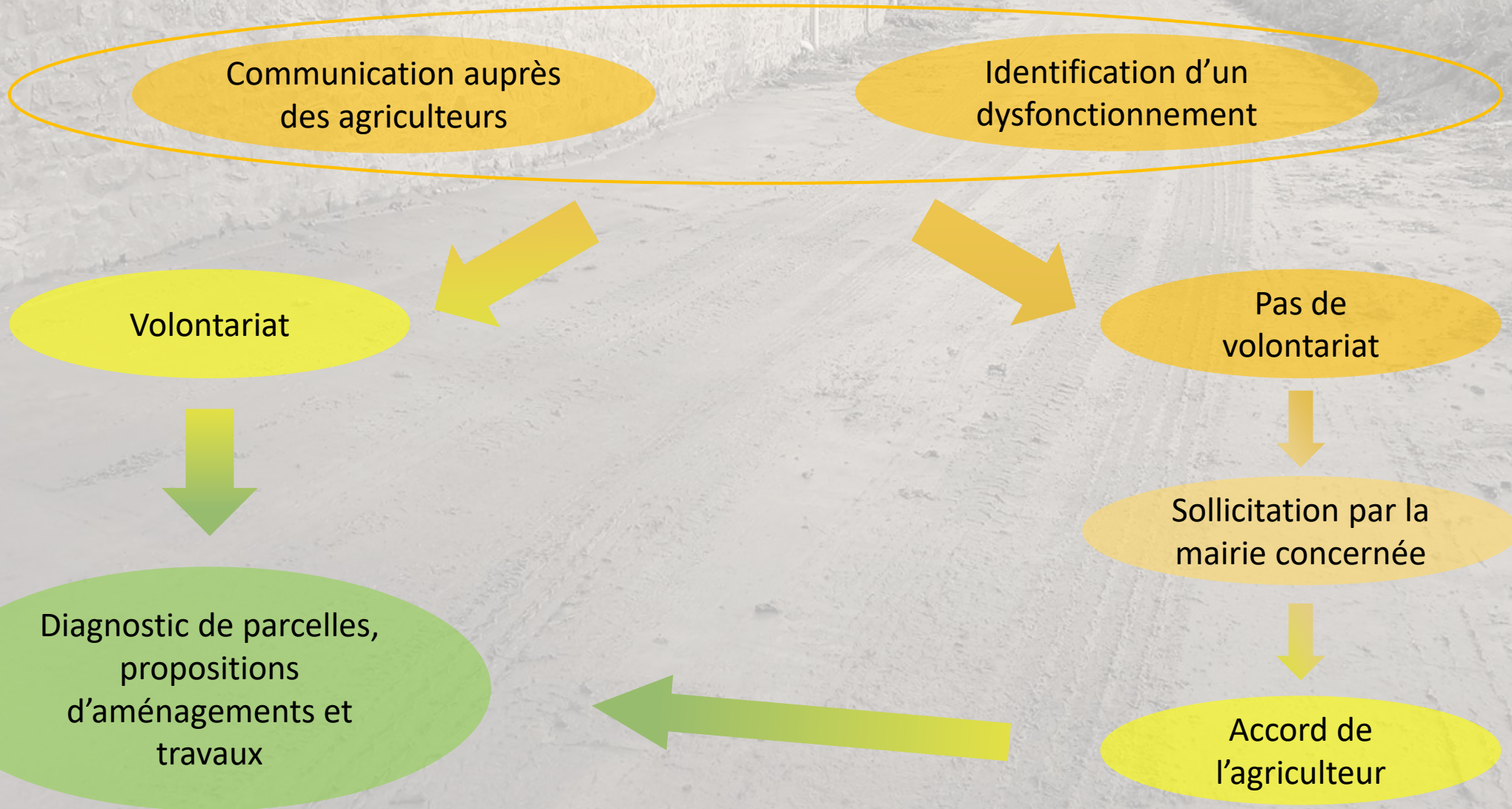
Démarches en cours sur notre territoire

- L'Accord de Territoire
  - Guingamp-Paimpol Agglomération
    - Etude sur les problématiques ruissellement et inondation sur le bassin versant du Quinic (2024-2026)
    - => Plan d'actions sur ce bassin versant en collaboration avec : Paimpol, Plourivo, Kerfot, Yvias, Maraichers d'Armor, Chambre d'Agriculture



Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

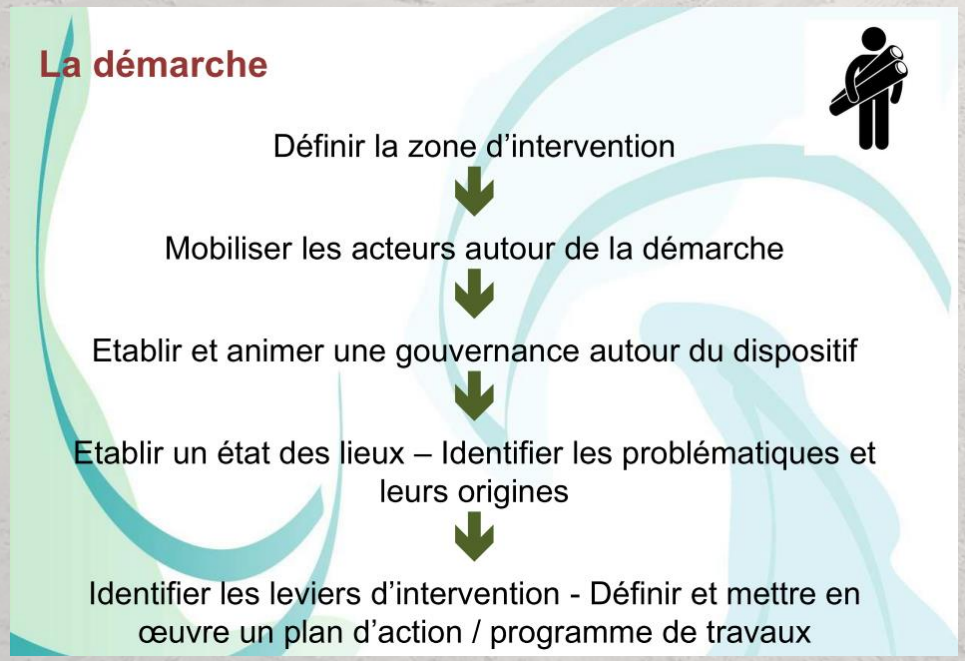
Démarches en cours sur notre territoire



Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Démarches en cours sur notre territoire

- Côté LTC
  - Même démarche lancée sur la presqu'île



- **Ce genre d'actions n'est possible qu'avec une dynamique locale forte**

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

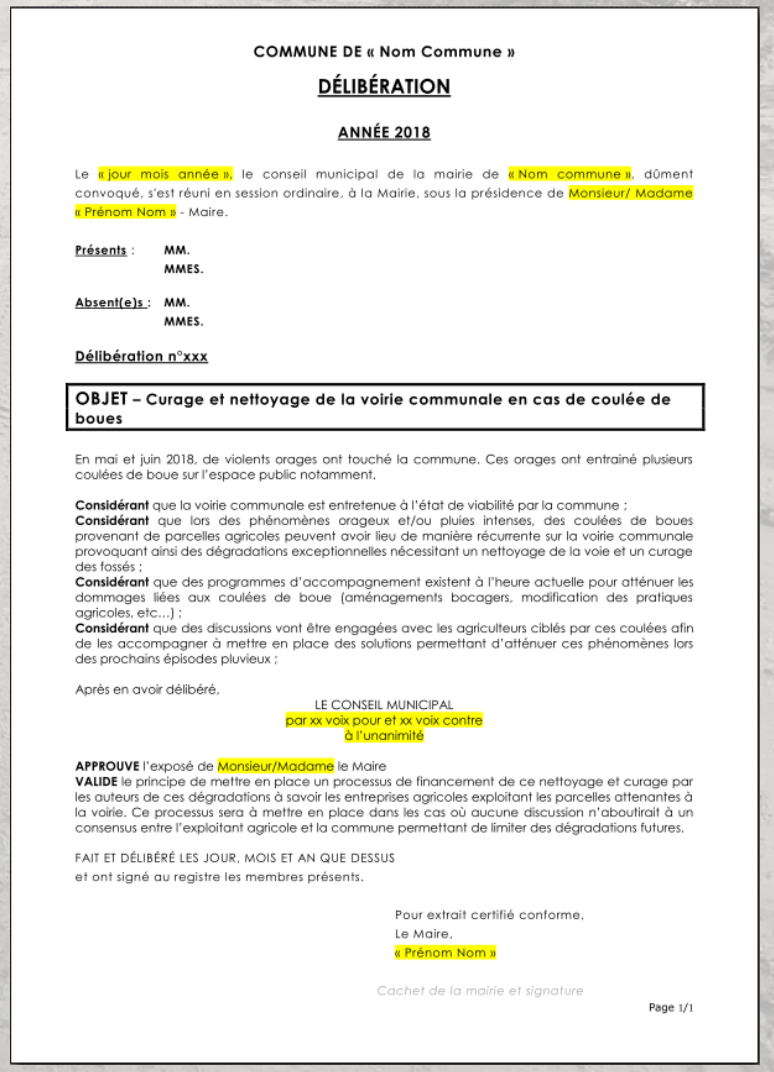


Merci pour votre attention

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

En plus

- Exemple sur le bassin versant du Blavet
  - Délibération de communes sur le financement du nettoyage des voiries communales
    - Si aucun accord n'est trouvé avec l'exploitant agricole pour solutionner le problème de ruissellement, coulées de boue en provenance des parcelles
- Rappel des articles 640 et 641 du Code Civil
  - 641 : « Si l'usage de ces eaux ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fonds inférieur »



COMMUNE DE « Nom Commune »

DÉLIBÉRATION

ANNÉE 2018

Le « jour mois année », le conseil municipal de la mairie de « Nom commune », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur/ Madame « Prénom Nom » - Maire.

Présents : **MM.**
MMES.

Absent(e)s : **MM.**
MMES.

Délibération n°xxx

OBJET – Curage et nettoyage de la voirie communale en cas de coulée de boues

En mai et juin 2018, de violents orages ont touché la commune. Ces orages ont entrainé plusieurs coulées de boue sur l'espace public notamment.

Considérant que la voirie communale est entretenue à l'état de viabilité par la commune ;
Considérant que lors des phénomènes orageux et/ou pluies intenses, des coulées de boues provenant de parcelles agricoles peuvent avoir lieu de manière récurrente sur la voirie communale provoquant ainsi des dégradations exceptionnelles nécessitant un nettoyage de la voie et un curage des fossés ;
Considérant que des programmes d'accompagnement existent à l'heure actuelle pour atténuer les dommages liées aux coulées de boue (aménagements bocagers, modification des pratiques agricoles, etc…) ;
Considérant que des discussions vont être engagées avec les agriculteurs ciblés par ces coulées afin de les accompagner à mettre en place des solutions permettant d'atténuer ces phénomènes lors des prochains épisodes pluvieux ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par xx voix pour et xx voix contre
à l'unanimité

APPROUVE l'exposé de Monsieur/Madame le Maire
VALIDE le principe de mettre en place un processus de financement de ce nettoyage et curage par les auteurs de ces dégradations à savoir les entreprises agricoles exploitant les parcelles attenantes à la voirie. Ce processus sera à mettre en place dans les cas où aucune discussion n'aboutirait à un consensus entre l'exploitant agricole et la commune permettant de limiter des dégradations futures.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
« Prénom Nom »

Cachet de la mairie et signature

Page 1/1

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

BV_1 - Aménager les bassins versants

Nature et finalité

L'aménagement du bassin versant est un levier important identifié dans le Sdage pour retrouver le bon état des masses d'eau.

L'agence de l'eau soutient le déploiement des solutions fondées sur la nature visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes. L'aménagement des bassins versants est à déployer en tant qu'action aux bénéfices multiples et « sans regrets », c'est-à-dire présentant des bénéfices pour le territoire quelle que soit la situation dans le futur. L'aménagement des bassins répond à la fois aux enjeux de qualité (épuration, limitation des transferts, …), hydrologie (effet tampon, soutien d'étiage, …), atténuation des effets du dérèglement climatique (ombrage, effet brise vent, ...), biodiversité (préservation d'habitat pour la faune et la flore, …), …

Les différents types d'aménagements contribuent à la régulation du cycle de l'eau en ralentissant le ruissellement, en augmentant les temps de transfert de l'amont vers l'aval, en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau, et ainsi limitant les inondations, préservant la qualité de l'eau et renforçant la résilience des milieux face au dérèglement climatique.

L'aménagement du bassin versant passe également par la préservation et la restauration des zones d'expansion de crues qui représentent une solution naturelle et efficace pour diminuer et réguler l'impact des inondations. Elles agissent sur le ralentissement dynamique des crues en stockant les eaux et en jouant sur leur durée d'écoulement.

Les dispositifs aidés sont :

Dispositifs aidés	**Taux d'aide plafond**
Études pour la gestion et la restauration des champs d'expansion de crues	Prioritaire
Études pour l'aménagement de bassin versant	Prioritaire
Aménagement de dispositifs tampons sous maitrise d'ouvrage publique ou associations	Prioritaire*
Aménagement de dispositifs tampons dans le cadre du dispositif « Investissements agroenvironnementaux non productifs » du Plan stratégique national (PSN)	Taux de cofinancement maximum 50 % **

* *Dans la limite de l'encadrement européen et national des aides publiques.*

** *Dans le respect des niveaux de soutien définis dans le Plan Stratégique National et ses déclinaisons régionales.*

Les taux sont ajustables en fonction des montages financiers arrêtés par les Régions, autorités de gestion du dispositif HSIGC (Hors Système Intégré de Gestion et de Contrôle) du fonds européen FEADER. Le cofinancement est obligatoire (FEADER ou national) pour les dispositifs basés sur des appels à projets régionaux dans le cadre des déclinaisons régionales du PSN. Un dossier avec un cofinancement FEADER/agence de l'eau peut inclure une part de financement top-up additionnel.

Sont prises en compte :

- la mise en œuvre d'infrastructures naturelles et de dispositifs tampons permettant de freiner les écoulements, favoriser l'infiltration, la biodégradation : les bandes enherbées (hors bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), les haies et les haies sur talus anti-érosives, les ripisylves, la restauration de mares, les zones tampons humides artificielles, les zones de rejets végétalisés, la déconnexion de collecteurs de drains, le dédrainage, … ;
- la reconception parcellaire ;
- le développement de l'agroforesterie dans le cadre du Plan Stratégique National (PSN) ;
- les acquisitions de parcelles (hors bâti) préalables et nécessaires à des travaux immédiats.

Lien vers les opérations aidées dans le cadre d'autres dispositifs :

L'animation dans le cadre d'une démarche territoriale est aidée selon les modalités de la fiche TER_2.

Bénéficiaires de l'aide

Public ou privé

Conditions d'éligibilité

Les études et les aménagements de dispositifs tampons sont financés uniquement dans le cadre d'une démarche territoriale de l'agence de l'eau, sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état et/ou sur les têtes de bassins versants identifiés par les Sage.

Pour les actions de lutte contre les pollutions diffuses, ces actions sont également financées dans le cadre d'une démarche territoriale de l'agence de l'eau sur les territoires suivants, identifiés comme prioritaires par le Sdage en vigueur :

- les 212 aires d'alimentation de captages prioritaires inscrites au Sdage en vigueur et sur les captages classés sensibles par le code de l'environnement qui font l'objet d'un suivi stratégique de la part des services de l'État ;
- les masses d'eau des 22 plans d'eau prioritaires sensibles à l'eutrophisation pour le phosphore ;
- les bassins versants algues vertes, en application notamment du plan algues vertes ;
- les sous-bassins en déséquilibre quantitatif des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) approuvés, avec des engagements individuels et collectifs favorables à la transition agroécologique pris par les exploitants agricoles ;
- les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état pour les paramètres pesticides et/ou nitrates et proches du bon état.

Dépenses éligibles et calcul de l'aide

Études et Travaux

Coût correspondant au :

- coût réel pour les prestations externes y compris les coûts d'acquisitions nécessaires aux travaux,
- coûts internes et matériaux justifiés pour les réalisations en régie, avec les coûts plafonds suivants :
    - Salaire chargé avec un coût plafond de 72 500 €/an par équivalent temps plein (ETP)
    - Forfait d'accompagnement : 12 000 € par ETP
    - Référence de calcul : 1 ETP = 210 jours/an

Aménagement de dispositifs tampons ou mise en place de systèmes agroforestiers dans le cadre du dispositif « Investissements agroenvironnementaux non productifs » du PSN

Plancher, plafond des aides et option des coûts simplifiés : application du cadre fixé dans les déclinaisons régionales du PSN.

Cadre technique de réalisation du projet

- L'intervention de l'agence de l'eau s'appuie sur les déclinaisons régionales du Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 des régions du bassin Loire-Bretagne.
- La complémentarité avec les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) doit être recherchée.
- L'agence de l'eau Loire-Bretagne met à disposition (agence.eau-loire-bretagne.fr) deux fiches techniques qui rassemblent les éléments de connaissance sur les transferts de particules de sol et de pollutions diffuses. Leur objectif est de partager les connaissances générales associées aux transferts et de définir un vocabulaire commun : Comprendre et agir sur les transferts de pollutions d'origine agricole

Conditions particulières d'octroi de l'aide

Sans objet.

Avant la pause déjeuner…

INTRODUCTION À LA VISITE DE TERRAIN DE L'APRÈS-MIDI DANS LE BOURG DE LÉZARDRIEUX

Johann DEBRIL, Lannion-Trégor Communauté

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

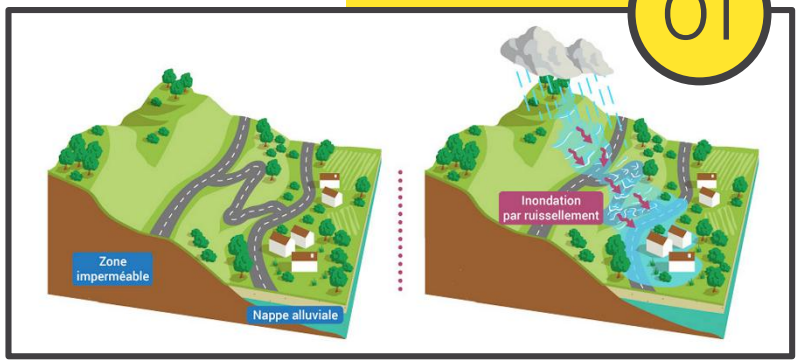
Journée de sensibilisation

SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

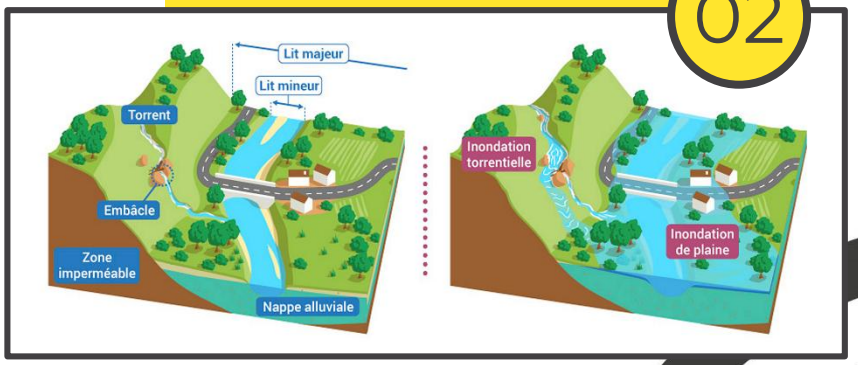
19 novembre 26

Maîtrise des inondations
LEZARDRIEUX
État des lieux & Perspectives

Ruissellement 01



Débordement & cours d'eau 02



eaufrance

Contacts LTC :
service.gepu@lannion-tregor.com
Johann DEBRIL - 06 30 76 97 93

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Ruissellement

De quoi parlons-nous ?

Inondation au centre-ville de Lézardrieux

Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau










LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

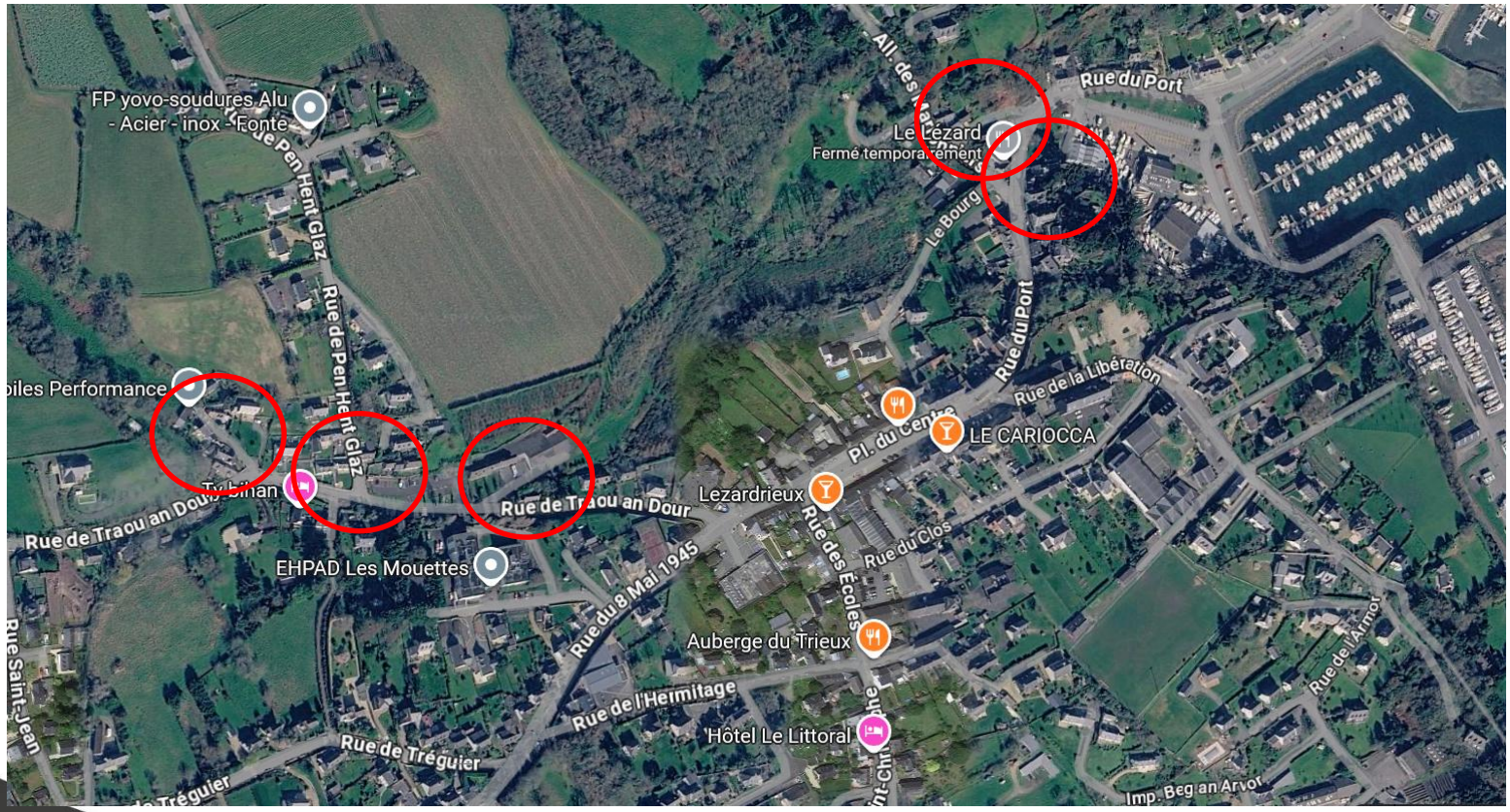
Maîtrise des inondations

Comment intervenir ?

Inondation au centre-ville de Lézardrieux

Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau

② Centre-ville de Lézardrieux



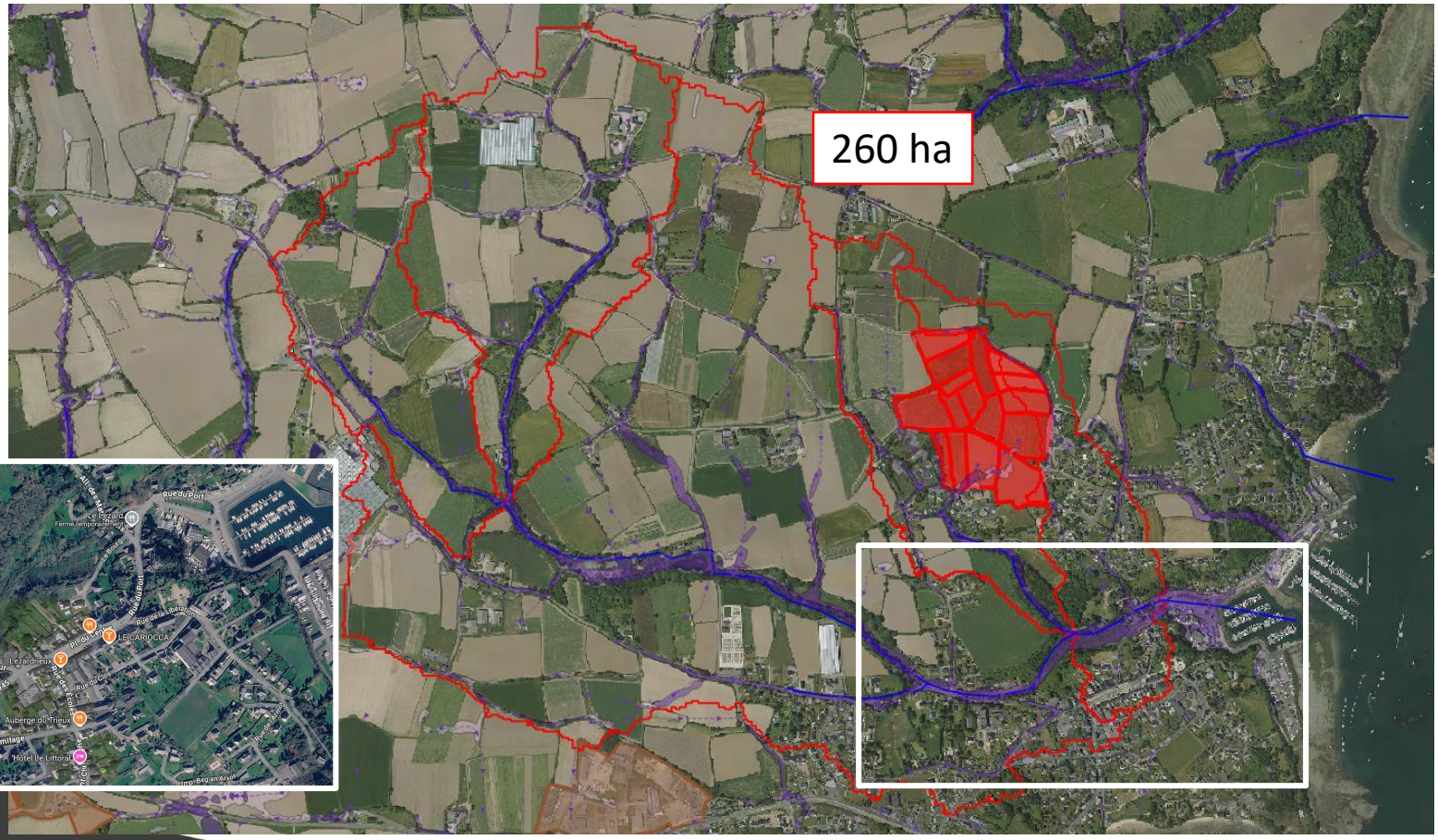
LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Maîtrise des inondations

Comment intervenir ?

Inondation au centre-ville de Lézardrieux
Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau

② Centre-ville de Lézardrieux



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

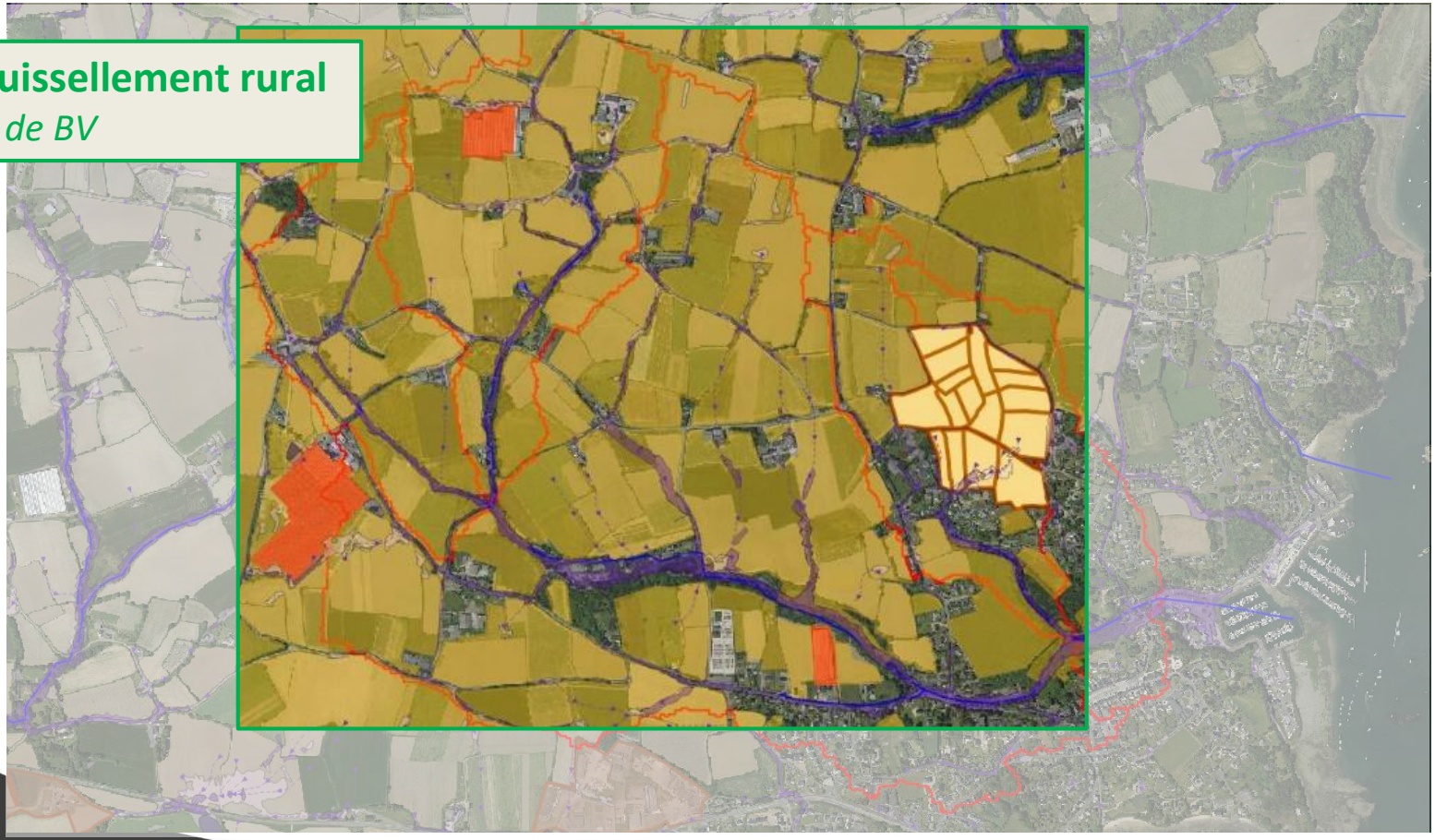
Maîtrise des inondations

Comment intervenir ?

Inondation au centre-ville de Lézardrieux
Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau

② Centre-ville de Lézardrieux

Maîtrise du ruissellement rural
Aménagement de BV



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Maîtrise des inondations

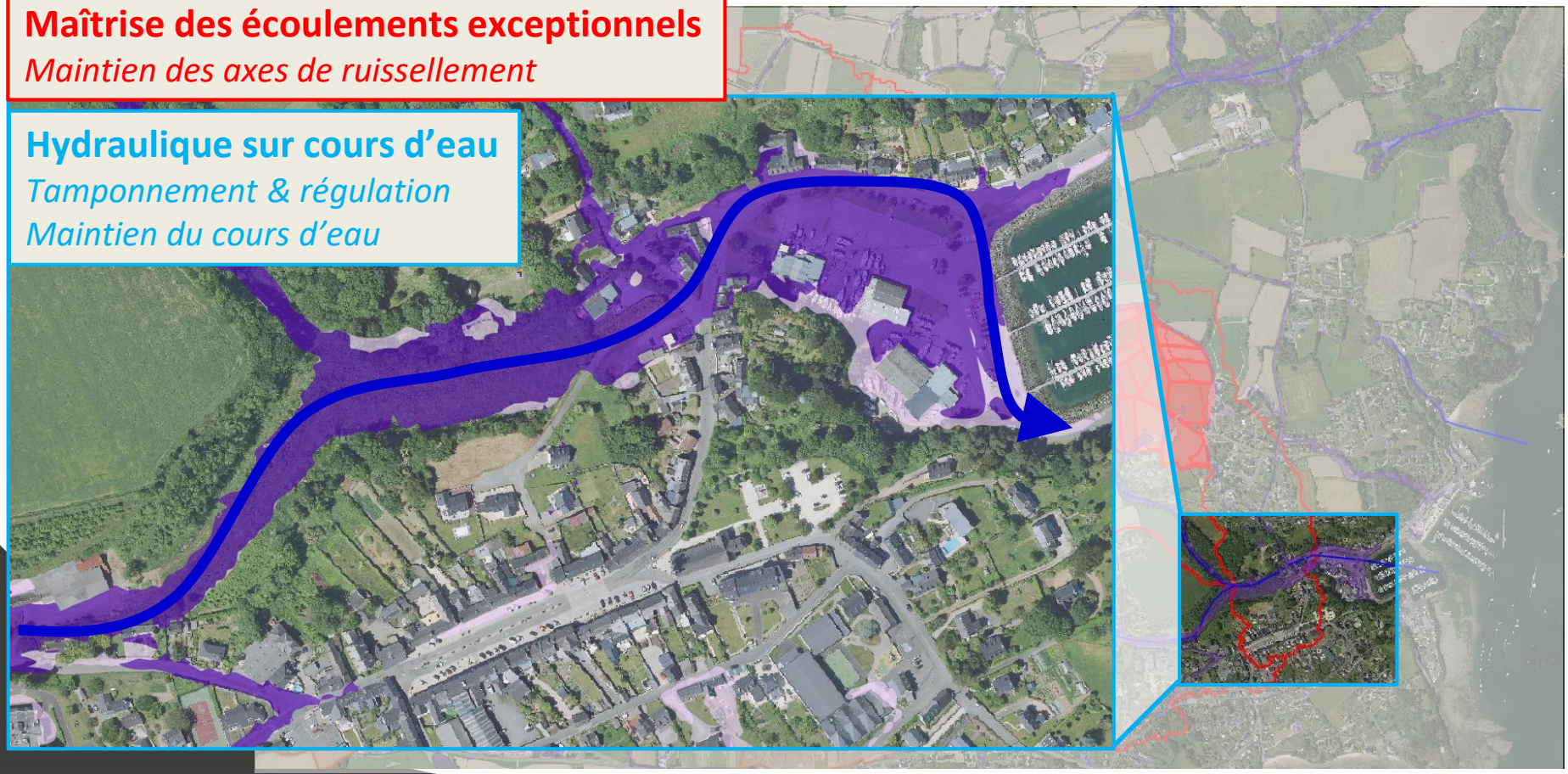
Comment intervenir ?

Inondation au centre-ville de Lézardrieux
Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau

② Centre-ville de Lézardrieux

Maîtrise des écoulements exceptionnels
Maintien des axes de ruissellement

Hydraulique sur cours d'eau
Tamponnement & régulation
Maintien du cours d'eau



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Maîtrise des inondations

Comment intervenir ?

Inondation au centre-ville de Lézardrieux
Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau

② Centre-ville de Lézardrieux

Maîtrise du débit urbain
Tamponnement & régulation



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Maîtrise des inondations

Comment intervenir ?

Inondation au centre-ville de Lézardrieux
Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau

② Centre-ville de Lézardrieux

Maîtrise du ruissellement urbain
GIEP et zéro tuyau pour le neuf



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Maîtrise des inondations

Comment intervenir ?

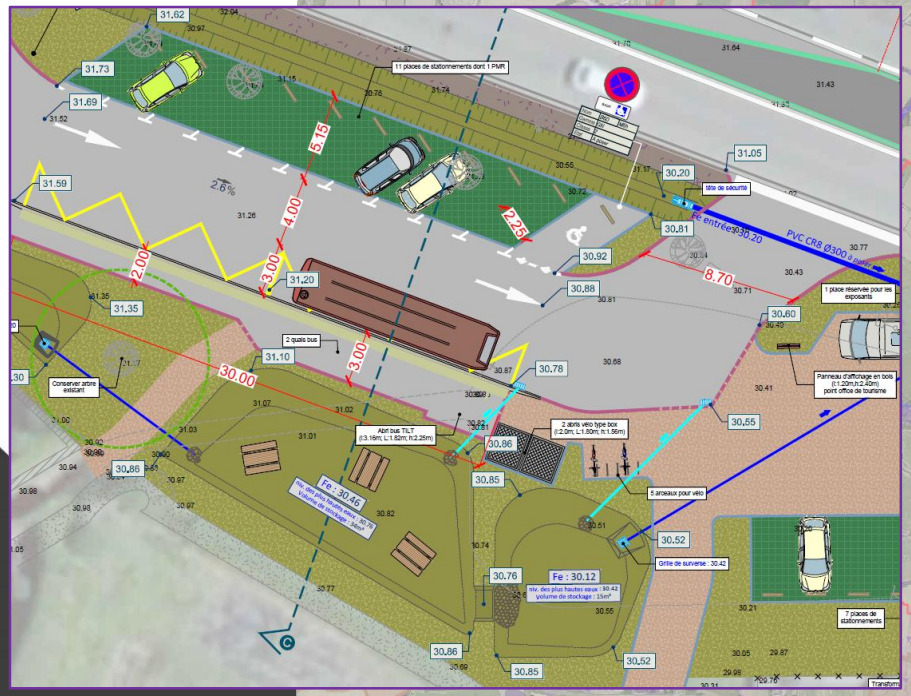
Inondation au centre-ville de Lézardrieux
Ruissellement urbain et agricole, débordement de cours d'eau

② Centre-ville de Lézardrieux

Maîtrise du ruissellement urbain
GIEP & déconnexion de l'existant







LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

02

Maîtrise des inondations

Synthèse des enjeux

GÉNIE RURAL

=> Pratiques culturales
=> Hydraulique rurale
=> Aménagements parcellaires
=> Paysage agricole
=> Maintien et reconstitution du bocage

MILIEUX AQUATIQUES

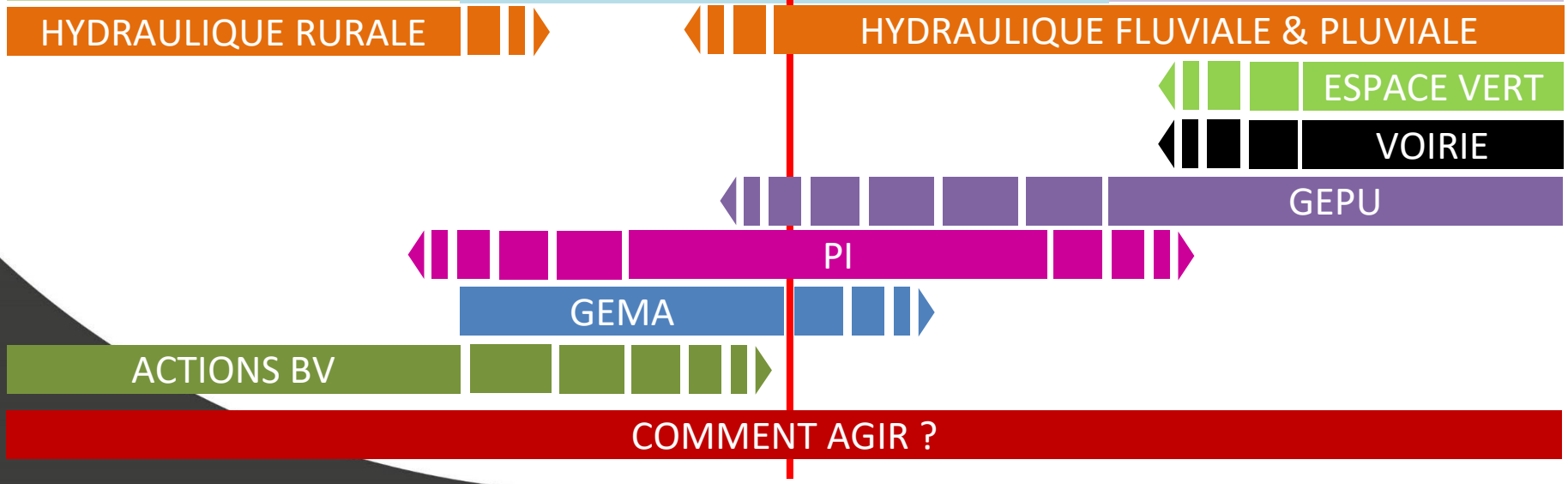
=> Préservation de milieux aquatiques fonctionnels
=> Champ d'expansion des crues et ouvrage de débordement en lit majeur
=> Restauration de cours d'eau et de zones humides

BV AMONT NATUREL ET/OU RURAL
=> Interaction des écoulements avec l'aire urbaine

BV AMONT URBAIN
=> Ouvrages sur cours d'eau sous influence du débit urbain

RUISSELLEMENT URBAIN

=> Maintien et renouvellement des installations du SGEPU
=> Tamponnement / régulation
=> Déconnexion des eaux pluviales & végétalisation
=> Maîtrise de l'urbanisation



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

03

Développer la GIEP

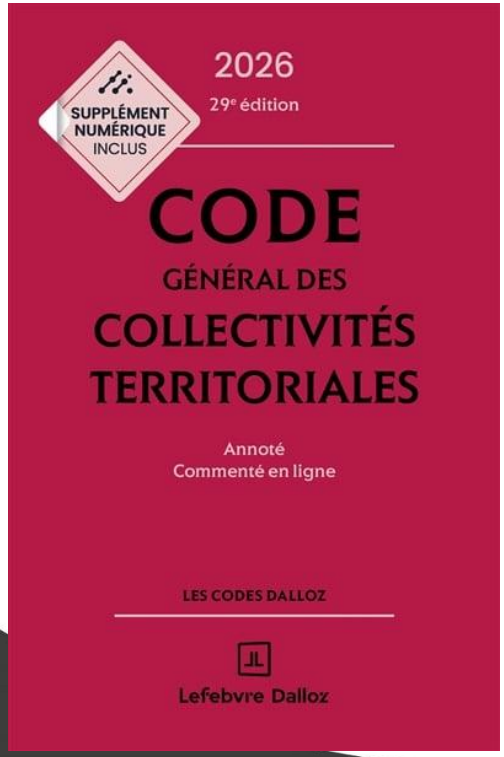
Où en sommes-nous ?

La compétence GEPU

Une compétence pour mener le changement

La **GEPU** => une compétence obligatoire

- ✓ Gestion des eaux pluviales urbaines, prévue au code général des collectivités territoriales



La **GIEP** => une pratique d'aménagement

- ✓ Gestion durable et intégrée des eaux pluviales, à la source et par infiltration



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

03

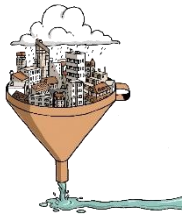
Développer la GIEP

Où en sommes-nous ?

Un schéma directeur de la GEPU

Un plan d'action communautaire pour tenir le cap

Hier



Aujourd'hui



Demain ?



LA GOUVERNANCE
Pour organiser l'exercice de la compétence et accompagner les acteurs sur le territoire

LES PROJETS D'AMENAGEMENT
Pour s'assurer de la mise en œuvre de gestion à la source des eaux pluviales



LA VILLE EXISTANTE
Pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la maîtrise du risque en milieu urbain

LE PATRIMOINE
Pour connaître les ouvrages publics, assurer leur gestion et organiser leur renouvellement

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

03 Développer la GIEP

Où en sommes-nous ?

Quelques outils stratégiques

Axe 1 : la gouvernance

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Partager des ressources et développer des outils

La collectivité GEPU

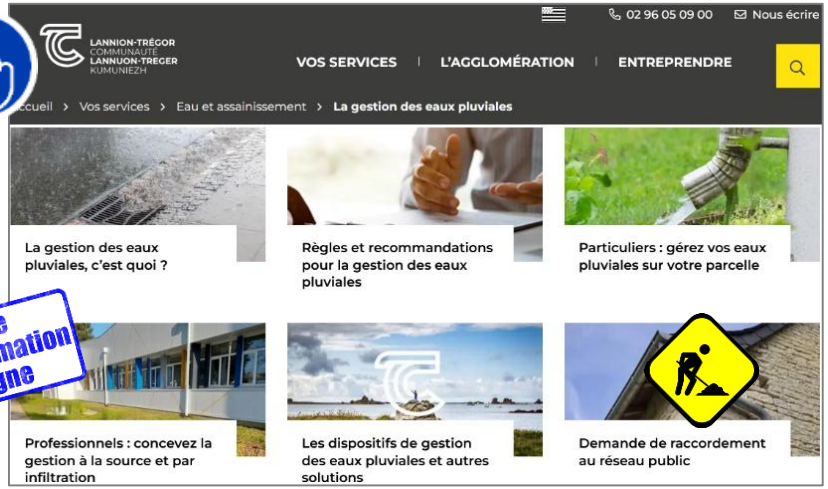
ACCOMPAGNE le changement de pratiques

Informer & former les acteurs

En interne : LTC & communes

- Atelier de formation dimension-nement DGEP
- Assistance technique aux services & aux communes
- Diffusion d'une méthode de dimension-nement DGEP

En externe : MOA & MOe privée



Guide d'autoformation en ligne

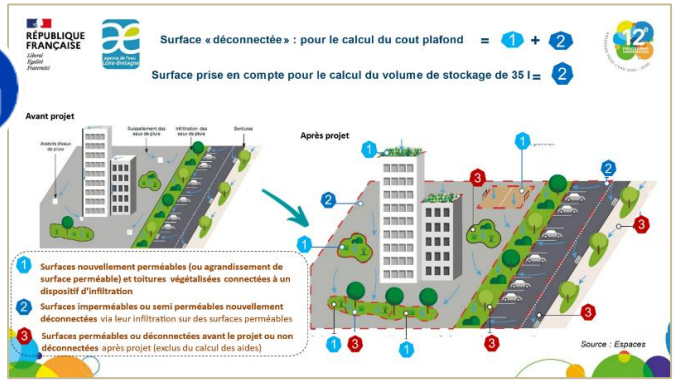


Sensibiliser à chaque occasion

Développer une logique opportuniste

Financer son projet

La déconnexion, une source de financement



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

03 Développer la GIEP

Où en sommes-nous ?

Quelques outils stratégiques

Axe 1 : la gouvernance

TRANSMETTRE & FÉDÉRER

Participation aux réseaux d'acteurs

La collectivité GEPU **S'APPUIE** sur des réseaux dédiés

Le réseau des animateurs eaux pluviales

Se renforcer ensemble

Expertises Territoires

Groupe d'échanges

Partager des retours d'expériences, échanger des références

Le réseau des acteurs de la GIEP du Grand Ouest

12 collectivités unies pour déployer un réseau



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

03 Développer la GIEP

Où en sommes-nous ?

Quelques outils stratégiques

Axe 2 : Les projets d'aménagement

sepia CONSEILS

DÉFINIR LES CADRES TECHNIQUE ET RÈGLEMENTAIRE

Le zonage pluvial : des règles pour la gestion des eaux pluviales

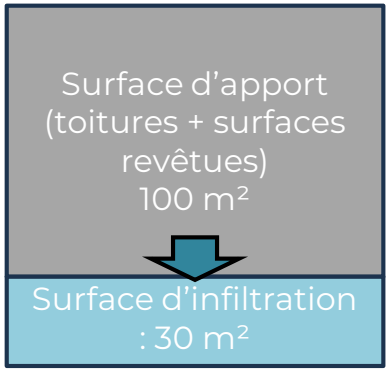
La collectivité GEPU DÉFINIT les règles de gestion ET INSTRUIT le volet pluvial des demandes d'urbanisme

1 Éviter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement

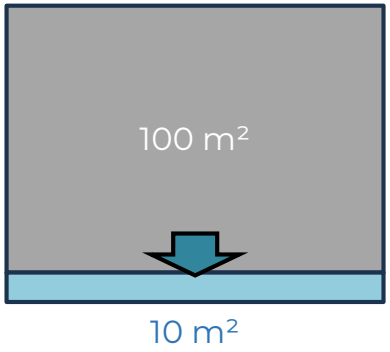
2 Gérer les eaux pluviales à la source et par infiltration

Gérer une pluie majeure à la source et par infiltration

- Volume : au moins 60 L par m² de surface d'apport
- Surface d'infiltration : au moins 10% à 30% de la surface d'apport selon la vitesse d'infiltration mesurée



Perméabilité faible ou non connue



Perméabilité favorable

3 Anticiper les conséquences des pluies exceptionnelles

La vulnérabilité au ruissellement pluvial

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

03 Développer la GIEP

Où en sommes-nous ?

Quelques outils stratégiques

Axe 3 : La ville existante

DÉCONNECTER, DÉSIMPERMÉABILISER, VÉGÉTALISER LA VILLE EXISTANTE

Réaliser sur le territoire

La collectivité GEPU ENGAGE une politique de désimpermébilisation, de végétalisation ET de déconnexion









LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Petite sieste dans un espace vert creux



Merci pour votre attention | Trugarez

Journée de sensibilisation à destination des élus du territoire

Lézardrieux, le 19 novembre 2026

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES : DE L'AMONT À L'AVAL, ADAPTONS NOS TERRITOIRES

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Accord de territoire Jaudy-Guindy-Bizien, Trieux-Leff et Côtiers

ACCORD DE TERRITOIRE – AGISSONS POUR L'EAU 2025 - 2030

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

LEFFARMOR communauté

SAGE ARGOAT TRÉGOR GOËLO

agence de l'eau Loire-Bretagne – Établissement public de l'État – agence.eau-loire-bretagne.fr

Région BRETAGNE

Côtes d'Armor le Département